

UN ART DE VIVRE

2020 - 2021



NEUILLY
PLAISANCE

MAIRIE

Le Spécialiste de Neuilly-Plaisance

MORENO 2000



89, avenue
du Mal. Foch
93360
Neuilly-Plaisance

01 43 00 64 24

www.moreno2000.com

2 agences près de chez vous

**Achat - Vente - Location
Gestion - Estimation**

MORENO 2000 RER



18,
bd Galliéni
93360
Neuilly-Plaisance

01 41 54 00 21

www.moreno2000.com

Pour tout ce qui est immo, pensez Moreno!



Partout, tout le temps !



@ville_neuillyplaisance



@93360NeuillyPlaisance



Ville de Neuilly-Plaisance

www.mairie-neuillyplaisance.com

contact@mairie-neuillyplaisance.com

☎ 01 43 00 96 16

Maison Noël

Brigitte et Christophe

Artisan boulanger - pâtissier - chocolatier

Fabrication 100%
artisanale

Une équipe de boulangers-pâtisseries
désireuse de vous satisfaire avec des
matières premières de qualité



Notre concept : les
CrocTV



Découvrez le gâteau du
week-end tous les vendredis

Dégustation sur place au salon de thé,
Formules déjeuner et boissons
chaudes

Une large gamme de produits sucrés et
salés pour l'organisation de vos
événements

Retrouvez-nous

DU MARDI AU SAMEDI DE 7H À 19H30
LE DIMANCHE DE 7H À 13H

19 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
93360 NEUILLY PLAISANCE

01 43 00 11 43



SOMMAIRE

	Hôtel de Ville / Administration	7
	Vie pratique	31
	Cadre de vie / Environnement	41
	Enfance / Jeunesse	57
	Emploi / Économie	67
	Seniors / Solidarité	79
	Culture / Loisirs	87
	Sports	99
	Vie associative	107
	Santé	125

Les tarifs mentionnés dans ce guide sont susceptibles de varier sur décision du Conseil municipal.

FLOR DECOS

Diflora Création



*Livraisons,
transmissions florales,
abonnement floral,
CB par téléphone*

18 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 14 70 - 09 63 50 25 63
www.flor-decos.fr

Cordonnerie

«Clés Minute»

Artisan depuis 1985

1, rue Remondet Lacroix
93360 Neuilly-Plaisance
(200m du RER A entre les
2 résidences étudiantes)

Tél : 09 82 24 32 20
Port : 06 50 78 38 44



*L'équipe vous accueille
dans son magasin Léonidas*

47 avenue Foch à Neuilly-Plaisance

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h

le samedi de 9h30 à 13h et de 15h à 19h

le dimanche de 9h30 à 12h30



LIBRE
ACCÈS
6H - 23H
7J/7

LIKE YOU FITNESS

YOUR
ONLY
LIMIT
IS YOU

REJOIGNEZ LE NOUVEAU CLUB DE SPORT DES
NOCÉENS !



25 Avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance



09.52.07.71.93



likeyoufitness@gmail.com



www.likeyoufitness.fr

SUIVEZ-NOUS :



[likeyoufitness](https://www.instagram.com/likeyoufitness)



[Like You Fitness](https://www.facebook.com/LikeYouFitness)

Pour les visites & inscriptions, veuillez appeler pour connaître les horaires d'accueil



Hôtel de Ville Administration

Les élus de la commune.....	P.9
Les permanences des élus.....	P.12
Les Commissions municipales.....	P.14
Les autres permanences.....	P.17
Neuilly-Accueil.....	P.18
Vous arrivez à Neuilly-Plaisance.....	P.19
Les services municipaux.....	P.20
Les démarches administratives.....	P.22
Les organismes départementaux et régionaux.....	P.28

brasserie tabac
le Grand Paris

Neuilly-Plaisance

Café, brasserie, tabac, vape
Espace privatisable pour vos réceptions



www.brasserie-legrandparis.fr

13, boulevard Gallieni à Neuilly-Plaisance (près de la gare de RER A)

01.43.08.10.35 - lgp.plaisance@gmail.com

**CORDONNERIE
DU CENTRE**
Cordonnerie Traditionnelle

01 43 00 54 45

Reproduction de tous types de clés / Clés de voitures avec ou sans puce / Plaques auto-moto / Tampons / Gravures / Serrurerie / Badges accès immeubles (VIGIK)

40 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

ccyril72@yahoo.fr

CAVAVIN
la passion du conseil

Vins et spiritueux
+ de 900 références de vin, whisky, rhum...

22 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 06 67 53 56 72

LA VIE BIO
Magasin bio alimentaire et non alimentaire



**DE NOMBREUSES
DÉGUSTATIONS
OFFERTES**

DU MARDI AU SAMEDI
9H - 13H & 15H - 19H30

LE DIMANCHE 9H - 13H30

33 avenue du maréchal foch - 93360 Neuilly-Plaisance / Tél : 01 43 00 98 36 - Port : 07 88 13 47 52

LES ÉLUS DE LA COMMUNE



Christian DEMUYNCK,
Maire

LES MAIRES ADJOINTS



Martine LAMAURT
1^{ère} adjointe déléguée aux
Associations, aux Affaires
Générales, au Logement,
au CMASC et aux Seniors



**Jean-Philippe
MALAYEUDE**
2^{ème} adjoint délégué
aux Finances



Rahima MAZDOUR
3^{ème} adjointe déléguée
aux Ressources Humaines,
au Commerce et à
l'Artisanat



Serge VALLEE
4^{ème} adjoint délégué
à la Culture, à l'Emploi
et à la Jeunesse



Vanessa BOILEAU
5^{ème} adjointe déléguée
aux Affaires Scolaires,
à l'Enfance et à la
Restauration Scolaire



Pascal BUTIN
6^{ème} adjoint délégué
aux Services Techniques,
aux Espaces Verts,
aux Travaux, à la Protection
des Personnes, des Biens
et de l'Environnement



Marie REFATTI-PONZIO
7^{ème} adjointe déléguée
aux Affaires Sociales,
à la Solidarité,
à la Petite Enfance
et à la Santé



François MARTINACHE
8^{ème} adjoint délégué
à l'Urbanisme,
et au Développement
Durable

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Mouhamet TOURE
délégué aux Nouvelles
Technologies de
l'Information et de la
Communication



Mehrez ASSAS
délégué à la Formation
et à la Jeunesse



Philippe BERTHIER
délégué à l'Espace Public



Armelle FAGIANI
déléguée à la Restauration
Scolaire



Dominique PIAT
délégué aux Sports



François TAGLANG
délégué à la Sécurité

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Denise Serpil YILMAZ
chargée de la Santé, de la
Conciliation et des Droits
des Femmes



Hervé PEREIRA
chargé des Associations,
de la Sécurité Civile et du
Conseil des Jeunes



Sandra GRIMAUD
chargée des Relations
avec les Écoles



Maria DIAS
chargée des
Aides à Domicile



Mickaël RIGAULT
chargé de la Ville
Intelligente «Smart City»



Edwige JARY
chargée
du Conseil des Aînés



Katia PONCHARD
chargée
du Handicap



Djina ALI
chargée de la Jeunesse
(MCJ et CMA)

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (suite)



Abdessamad BOURZIK
chargé de la
Vie des Quartiers



Joseph Gérard BENAÏCHE
chargé de l'Aménagement
du Parc Intercommunal



Michèle CHOULET
chargée des Finances
et du Logement



Catherine HENNECHART
chargée de la Culture



Valérie FUENTES
chargée de
l'Economie Circulaire



Bertrand GIBERT
chargé du Protocole et de
la Sécurité



Marie PEREIRA
chargée de l'Action Sociale



Francisco LECHUGA
chargé des Associations
Sportives

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX n'appartenant pas à la majorité municipale



Marie-Christine REYNAUD



Georges SAUNIER



Valérie SUCHOD



Nicolas FREMIN

L'ADMINISTRATION DE VOTRE COMMUNE

HÔTEL DE VILLE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
01 43 00 96 16
Email : contact@mairie-neuillyplaisance.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15,
le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 15,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.
Permanence téléphonique 24h/24, 7j/7.



LES PERMANENCES DES ÉLUS

sur rendez-vous au 01 43 00 96 16

- **Christian DEMUYNCK** **Maire**
Reçoit le mercredi de 15 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous
- **Michèle CHOLET** **Conseillère Départementale**
Reçoit sur rendez-vous

- **Martine LAMAURT** **Adjointe au Maire, déléguée aux Associations, aux Affaires Générales, au Logement, au CMASC et aux Seniors**
Reçoit sur rendez-vous
- **Jean-Philippe MALAYEUDE** **Adjoint au Maire, délégué aux Finances**
Reçoit sur rendez-vous le mercredi de 17 h 00 à 18 h 00
- **Rahima MAZDOUR** **Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat**
Reçoit sur rendez-vous
- **Serge VALLÉE** **Adjoint au Maire, délégué à la Culture, à l'Emploi et à la Jeunesse**
Reçoit sur rendez-vous
- **Vanessa BOILEAU** **Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Restauration Scolaire**
Reçoit sur rendez-vous
- **Pascal BUTIN** **Adjoint au Maire, délégué aux Services Techniques, aux Espaces Verts, aux Travaux, à Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement**
Reçoit sur rendez-vous
- **Marie REFATTI-PONZIO** **Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Sociales, à la Solidarité, à la Petite Enfance, et à la Santé**
Reçoit sur rendez-vous au CCAS
- **François MARTINACHE** **Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et au Développement Durable**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} et le 3^{ème} samedis de chaque mois 9 h 00 à 12 h 00
- **Mouhamet TOURÉ** **Délégué aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**
Reçoit sur rendez-vous
- **Mehrez ASSAS** **Délégué à la Formation et à la Jeunesse**
Reçoit sur rendez-vous
- **Philippe BERTHIER** **Délégué à l'Espace Public**
Reçoit sur rendez-vous

LES PERMANENCES CONSEILLERS MUNICIPAUX

appartenant à la majorité municipale

- **Armelle FAGIANI** **Déléguée à la Restauration Scolaire**
Reçoit sur rendez-vous
- **Dominique PIAT** **Délégué aux Sports**
Reçoit sur rendez-vous
- **François TAGLANG** **Délégué à la Sécurité**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 17 h 00 à 18 h 00.
- **Denise Serpil YILMAZ** **Chargée de la Santé, de la Conciliation et des Droits des Femmes**
Reçoit sur rendez-vous
- **Hervé PEREIRA** **Chargé des Associations, de la Sécurité Civile et du Conseil des Jeunes**
Reçoit sur rendez-vous le samedi de 14 h 30 à 17 h 30
- **Sandra GRIMAUD** **Chargée des Relations avec les Écoles**
Reçoit sur rendez-vous le vendredi après-midi et un samedi matin sur deux
- **Maria DIAS** **Chargée des Aides à Domicile**
Reçoit sur rendez-vous le samedi matin
- **Mickaël RIGAUT** **Chargé de la Ville Intelligente «Smart City»**
Reçoit sur rendez-vous
- **Edwige JARY** **Chargée du Conseil des Aînés**
Reçoit sur rendez-vous
- **Katia PONCHARD** **Chargée du Handicap**
Reçoit sur rendez-vous le samedi
- **Djina ALI** **Chargée de la Jeunesse (MCJ et CMA)**
Reçoit sur rendez-vous
- **Abdessamad BOURZIK** **Chargé de la Vie des Quartiers**
Reçoit sur rendez-vous
- **Joseph Gérard BENAÏCHE** **Chargé de l'Aménagement du Parc Intercommunal**
Reçoit sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00
- **Michèle CHOLET** **Chargée des Finances et du Logement**
Reçoit sur rendez-vous
- **Catherine HENNECHART** **Chargée de la Culture**
Reçoit sur rendez-vous
- **Valérie FUENTES** **Chargée de l'Économie Circulaire**
Reçoit sur rendez-vous
- **Bertrand GIBERT** **Chargé du Protocole et de la Sécurité**
Reçoit sur rendez-vous
- **Marie PEREIRA** **Chargée de l'Action Sociale**
Reçoit sur rendez-vous
- **Francisco LECHUGA** **Chargé des Associations Sportives**
Reçoit sur rendez-vous

LES PERMANENCES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

n'appartenant pas à la majorité municipale

6 bis rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie, face à la Bibliothèque municipale)

Maison des Associations - 13 avenue du Maréchal Foch

Permanence du groupe

«Réinventons Neuilly-Plaisance» :

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 20 h 30 à 22 h 30

(Marie-Christine REYNAUD, Georges SAUNIER, Valérie SUCHOD, Nicolas FREMIN)

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Elles permettent l'étude approfondie des dossiers de la commune. Les commissions sont présidées de droit par le Maire.

COMMISSIONS PERMANENTES MUNICIPALES

Commission des Associations, Affaires Générales, Logement, CMASC et Seniors

Mme LAMAURT
M. PEREIRA
Mme JARY
Mme CHOLET
M. BOURZIK
Mme REYNAUD

Commission des Finances

M. MALAYEUDE
Mme CHOLET
M. TAGLANG
Mme FAGIANI
M. RIGAULT
M. SAUNIER

Commission des Ressources Humaines, du Commerce, de l'Artisanat

Mme MAZDOUR
M. BERTHIER
M. TOURE
M. PIAT
Mme REFATTI-PONZIO
M. FREMIN

Commission de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers

M. VALLEE
M. ASSAS
Mme ALI
M. BOURZIK
Mme HENNECHART
Mme SUCHOD

Commission des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Restauration Scolaire

Mme BOILEAU
Mme FAGIANI
Mme GRIMAUD
M. BUTIN
M. MARTINACHE
Mme REYNAUD

Commission des Services Techniques et Espaces Verts, des Travaux, de la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement, Espaces Publics et Transports

M. BUTIN
M. BERTHIER
Mme FAGIANI
M. ASSAS
M. TOURE
M. SAUNIER

Commission des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Petite Enfance, de la Santé, du Handicap et des Droits des Femmes

Mme REFATTI-PONZIO
Mme YILMAZ
Mme DIAS
Mme PONCHARD
Mme PEREIRA
M. FREMIN

Commission de l'Urbanisme, du Développement Durable, de l'Aménagement du Parc Intercommunal et de l'Economie Circulaire

M. MARTINACHE
M. BENAÏCHE
Mme FUENTES
M. TOURE
Mme ALI
Mme SUCHOD

Commission des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de la Ville Intelligente «Smart City»

M. TOURE
M. RIGAULT
Mme GRIMAUD
M. MARTINACHE
M. BUTIN
Mme SUCHOD

Commission des Sports

M. PIAT
M. LECHUGA
M. ASSAS
Mme REFATTI-PONZIO
M. BOURZIK
Mme REYNAUD

Commission de la Sécurité et Protocole

M. TAGLANG
M. GIBERT
M. PEREIRA
M. TOURE
M. LECHUGA
M. SAUNIER

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Présidente : Mme LAMAURT
Membres titulaires : M. MALAYEUDE
M. MARTINACHE
M. BERTHIER
Mme CHOLET
Mme REYNAUD

Membres suppléants : Mme FAGIANI
M. BUTIN
M. PIAT
M. BOURZIK
M. SAUNIER

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Présidente : Mme LAMAURT
Membres titulaires : M. MALAYEUDE
Mme BOILEAU

M. BUTIN
Mme FAGIANI
Mme SUCHOD
Membres suppléants : M. MARTINACHE
M. RIGAULT
Mme MAZDOUR
M. BOURZIK
M. SAUNIER

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Présidente : Mme LAMAURT
Membres titulaires : Mme MAZDOUR

M. BUTIN
M. TOURE
M. TAGLANG
M. SAUNIER

Membres suppléants : Mme ALI
M. ASSAS
Mme YILMAZ
Mme PEREIRA
M. FREMIN

Associations locales : ALIS (Mme DIAS)
CLCV (Mme HOVETTE)
UCEAI + (M. CASES BARDINA)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres titulaires : Mme REFATTI-PONZIO
Mme YILMAZ
Mme DIAS
Mme PONCHARD
Mme PEREIRA
M. FREMIN

Membres du conseil d'administration :
Mme COSTA
Mme LOEFFEL
M. CHRETIEN
M. PELISSIER
Mme COMBES
Mme BIENTZ

SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PLATEAU D'AVRON (SIVU)

Membres titulaires : M. BUTIN
M. MARTINACHE
Mme LAMAURT
M. BENAÏCHE
Mme SUCHOD

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL «GRAND PARIS GRAND EST»

Membre titulaire : M. DEMUYNCK
Membre suppléant : M. BERTHIER

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Membre titulaire : M. DEMUYNCK
Membre suppléant : M. BERTHIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE NEUILLY PLAISANCE INTER ACTION (SEML NPJA)

Membres titulaires : M. DEMUYNCK
M. MARTINACHE
M. MALAYEUDE
M. BERTHIER
Mme REYNAUD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE LA MARNE AUX BOIS

Représentant du Maire nommé par arrêté :
M. VALLEE
Représentant du Conseil Municipal :
M. ASSAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGIEF)

Membre titulaire : M. TOURE
Membre suppléant : M. VALLEE

ASSOCIATION DE PROMOTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 11 DU MÉTRO ENTRE ROSNY-BOIS-PERRIER T NOISY-CHAMPS

Membre titulaire : M. BERTHIER
Membre suppléant : M. MARTINACHE

**ASSOCIATION DE PROMOTION DU
PROLONGEMENT DE LA LIGNE 15 EST DU
MÉTRO ENTRE SAINT-DENIS-PLEYEL ET
CHAMPIGNY-CENTRE**

Membre titulaire : M. BERTHIER
Membre suppléant : M. MARTINACHE

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' VELIB' MÉTROPOLE

Membre titulaire : M. BUTIN
Membre suppléant : M. BERTHIER

FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Membre titulaire : M. MARTINACHE
Membre suppléant : M. BERTHIER

**SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT ET DE
L'ÉQUIPEMENT DU COURS MOYEN
DE LA MARNE (S.A.E.C.O.M.M.A)**

Membres titulaires : M. VALLEE
M. MARTINACHE
M. TAGLANG
Membres suppléants : Mme FAGIANI
M. PEREIRA
Mme JARY

**ASSOCIATION UNION DES COMMERÇANTS,
ENTREPRENEURS, ARTISANS ET
INDUSTRIELS + DE NEUILLY-PLAISANCE
(UCEAI+)**

Membres titulaires : Mme MAZDOUR
Mme REFATTI-PONZIO
M. LECHUGA
Mme PEREIRA

**CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA MAISON
D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE NEUILLY-
PLAISANCE**

Membre titulaire : Mme PONCHARD

**CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA RÉSIDENCE
DES PINS**

Membre titulaire : Mme LAMAURT

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE
MARNE-CONFLUENCE**

Membre titulaire : M. BUTIN

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN
POUR LE PROFIL D'ACHETEUR DES MARCHÉS
PUBLICS**

Membre titulaire : M. BUTIN
Membres suppléants : M. TOURE

CONSEIL DES AÎNÉS

Représentants : M. DEMUYNCK
Mme LAMAURT
Mme JARY

CONSEIL DES JEUNES

Représentants : M. DEMUYNCK
M. VALLEE
Mme PEREIRA
M. PEREIRA

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Représentant du Maire : M. TAGLANG

**COMMISSION ADMINISTRATIVE DE
RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

Membres titulaires : M. TOURE
M. PIAT
Mme FAGIANI
Mme REYNAUD
Mme SUCHOD
Membres suppléants : Mme CHOLET
M. BENAÏCHE
Mme PONCHARD
M. SAUNIER
M. FREMIN

CLSPD

Président : M. DEMUYNCK
Représentants de la Ville : Mme LAMAURT
M. VALLEE
Mme BOILEAU
M. ASSAS
M. TAGLANG
Mme ALI
M. BOURZIK
M. GIBERT

**COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES
HANDICAPÉES**

Président : M. DEMUYNCK
Représentants de la Ville : Mme PONCHARD
Mme REFATTI-PONZIO
M. ASSAS
M. BUTIN
M. BOURZIK
Mme PEREIRA

REPRÉSENTANTS DANS LES GROUPES SCOLAIRES

ÉCOLES :	Représentant du Conseil Municipal	ÉCOLES :	Représentant du Conseil Municipal
Maternelles		Élémentaires	
Paul Doumer	M. MARTINACHE	Centre	M. RIGALT
Victor Hugo	Mme ALI	Joffre	Mme GRIMAUD
Léon Frapié	Mme LAMAURT	Victor Hugo	M. BUTIN
Paul Letombe	M. BENAÏCHE	Cahouettes	M. ASSAS
Bel Air	Mme DIAS	Edouard Herriot	M. BENAÏCHE
Foch	M. BERTHIER	Bel Air	M. BOURZIK

**REPRÉSENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
COLLÈGE JEAN MOULIN**

Membre titulaire : Mme FAGIANI

DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

Pour toute information, prendre attache avec le Cabinet du Maire au **01 43 00 96 16**.

AUTRES PERMANENCES**MAISON DES ASSOCIATIONS**

13 avenue du Maréchal Foch
ATTENTION : aucune permanence n'est assurée au mois d'août.

- **Conseillers Juridiques**
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h 30 et le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 19 h 30 à 21 h 30.
- **Contrôleur des Impôts**
Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00 *sur rendez-vous en appelant à la mairie.*

MAIRIE

- **Inscriptions en structure d'accueil de la petite enfance**
01 43 00 34 92
Les lundis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous uniquement.
- **Conciliation**
Sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- **Écrivain public**
Le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00, sauf pendant les vacances scolaires.

NEUILLY - ACCUEIL



***Appelez "Neuilly-Accueil"
du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00***

Un service pour tous les Nocéens :

01 43 00 11 30

• Accueillir les nouveaux Nocéens

Apporter une aide concrète à toutes les nouvelles familles arrivant à Neuilly-Plaisance, en leur donnant des informations indispensables à leur installation : renseignements sur les écoles, les services municipaux, etc.

Si vous venez d'arriver à Neuilly-Plaisance, n'hésitez donc pas à vous faire connaître, nous sommes à votre écoute. Vous serez invités à une réception de bienvenue avec les élus.

• Être au service de tous

Neuilly-Accueil est là aussi pour aider tous les administrés, quel que soit leur problème ; ce service effectue un prétraitement des dossiers et aiguille les demandes vers les services compétents.

VOUS ARRIVEZ À NEUILLY-PLAISANCE AVEZ-VOUS PENSÉ À :

Effectuer votre changement d'adresse auprès :

• DE LA MAIRIE

En cas de déménagement, le changement de l'adresse portée sur la carte nationale d'identité, sur le passeport ou sur le permis de conduire est facultatif.

Carte Nationale d'Identité

Le changement d'adresse n'est opéré que sur demande expresse du titulaire de la carte.

Dans la mesure où la carte sécurisée ne comporte pas d'emplacement destiné à enregistrer les changements d'adresse, ceux-ci ne peuvent être pris en compte que par la délivrance d'une nouvelle carte gratuite, dont la durée de validité sera d'une nouvelle période de 15 ans pour les personnes majeures et de 10 ans pour les personnes mineures.

Passeport

Le renouvellement gratuit du passeport peut être demandé pour la durée de validité restant à courir sur le passeport, si le titulaire de ce dernier souhaite y voir figurer son changement d'adresse.

• DE LA GENDARMERIE

Le changement d'adresse est obligatoire pour les réservistes jusqu'à 45 ans. Présentez-vous avec votre livret militaire.

• DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Faites le nécessaire aussi vite que possible si vous ne voulez pas subir de décalage dans le règlement de vos allocations. Renseignez-vous également pour connaître vos droits à l'allocation logement et l'allocation déménagement.

• DES SERVICES FISCAUX

Au Centre des impôts et au Centre des impôts fonciers ou aux bureaux du cadastre de votre ancien domicile, ainsi qu'auprès de ceux dont dépendent les autres biens immobiliers.

• DE LA TRÉSORERIE

De votre ancien domicile, ainsi que celle où vous payez des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière).

• DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

• DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

N'oubliez pas de faire le nécessaire dans les jours qui suivent votre emménagement.

• DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Certificat d'immatriculation

Le changement d'adresse est obligatoire dans le mois suivant le déménagement, pour la carte grise. La démarche peut se faire par courrier ou sur le lien suivant : service-public.fr/particuliers vosdroits/R11193 ou immatriculation.ants.gouv.fr

Si vous changez de domicile (même provisoirement), vous devez faire modifier l'adresse sur le certificat d'immatriculation dans un délai d'1 mois.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, vous encourez une contravention de 4^{ème} classe. Par ailleurs, vous ne pourrez pas vendre votre véhicule si des amendes sont en attente de paiement et que le changement d'adresse n'a pas été réalisé.

La demande de changement d'adresse est à effectuer auprès de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

Si vous êtes en retard (délai de 30 jours dépassé), vous devez malgré tout procéder à ce changement d'adresse.

Permis de conduire

Le changement d'adresse sur le permis de conduire n'est pas obligatoire.

• DU SERVICE DES EAUX, DU FOURNISSEUR

D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ

• DE VOTRE OPÉRATEUR TÉLÉPHONIQUE

AVEZ-VOUS ÉGALEMENT PENSÉ À...

• FAIRE SUIVRE VOTRE COURRIER ?

Renseignez-vous auprès de La Poste et n'oubliez pas de le signaler à votre banque.

Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre **changement d'adresse postale** lié à un déménagement : <https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html>

• INSCRIRE VOS ENFANTS À L'ÉCOLE ?

• VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Faites votre inscription en ligne sur le site service-public.fr ou transmettez le formulaire que vous téléchargerez sur le site de la Mairie, Onglet Services, Démarches administratives, Vos démarches accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, gaz, électricité) par courrier ou dépôt direct à l'accueil de la Mairie.

LES SERVICES MUNICIPAUX

En Mairie

6 rue du Général de Gaulle

01 43 00 96 16

Permanence téléphonique 24 h/24, 7 j/7.

NEUILLY-PLAISANCE EN LIGNE

Accessible 24 h/24 et 7j/7, l'Espace Famille est conçu pour répondre à l'ensemble des questions sur le fonctionnement des services. Il vous permet de faire une demande de pré-inscription à l'une des activités proposées par ces services ou de régler vos factures via le «paiement en ligne». Cet espace est ouvert à tous avec une partie publique et une partie privée. Vous pouvez y accéder à partir du site de la Mairie.

• ACCUEIL ET STANDARD *

Pour vous renseigner, vous diriger dans vos démarches, une hôtesse est à votre disposition à la réception de la mairie ou par téléphone au 01 43 00 96 16.

ATTENTION !

Tout courrier pour les services municipaux doit être adressé à l'attention de Monsieur le Maire, par courrier, ou par courriel (contact@mairie-neuillyplaisance.com).

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE *

Courrier, élections (professionnelles et politiques), jury d'assises, enquêtes, recueil des actes administratifs, carte nationale d'identité, passeport, recensement de la population, taxis, achat et renouvellement des concessions funéraires. Renseignements divers à l'intention des familles.

• ÉTAT CIVIL - POPULATION *

Naissances, reconnaissances, mariages, changement de prénom, décès, délivrance des actes, légalisation de signature, certification de copies conformes (uniquement pour l'étranger), attestations diverses, débits de boissons, décorations civiles et militaires, recensement militaire, PACS, parrainages civils.

• CIMETIÈRE

23 chemin de Meaux

01 43 00 96 16

Ouvert tous les jours du 1^{er} au 31 janvier de 8 h 00 à 16 h 30, du 1^{er} février au 31 mars de 8 h 00 à 17 h 00, du 1^{er} avril au 31 octobre de 8 h 00 à 18 h 00 et du 1^{er} novembre au 31 décembre de 8 h 00 à 17 h 00.

L'achat et le renouvellement de concessions funéraires sont effectués en mairie, service des Affaires Générales.

• CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE (CMASC)

12 rue du Général de Gaulle

01 43 00 67 28

Un centre multi-loisirs pour les Nocéens de tous les âges. De nombreuses activités dispensées par des professeurs expérimentés, des représentations théâtrales, des spectacles de danse, des expositions, des sorties culturelles rythment la vie du Centre.

• CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE *

Neuilly-Plaisance propose pour les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés sur la ville, un accueil en dehors des horaires scolaires : le matin, le soir, les mercredis et vacances scolaires (fermé le samedi). Formule originale, cet accueil comprend de nombreuses activités proposées aux enfants : activités sportives, culturelles, éducatives et de loisirs. Le service administratif reste ouvert le samedi matin (sauf pendant les vacances scolaires).

• PROJET INSERTION EMPLOI (PIE)

30 rue des Cahouettes

Accompagnement des allocataires du RSA dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. Aide aux demandeurs d'emploi, en recherche d'un poste en adéquation avec leurs compétences.

• RESTAURATION SCOLAIRE

2-4 allée Roland Garros

Permanence assurée par le prestataire dans les locaux des Affaires scolaires, 6 rue du Général de Gaulle, de 8 h 30 à 12 h 00, les mardis et samedis (sauf pendant les vacances scolaires).

**Horaires d'ouverture :*

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15, le vendredi jusqu'à 17 h 00, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00. Réouverture le jeudi après la pause méridienne à 14 h 30.

• SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES *

Affaires scolaires (inscriptions, affectations, transports, frais de scolarité, carte scolaire), centres de vacances (colonies, classes de découverte des écoles), gestion de surveillances des entrées et des sorties d'écoles, gestion des études surveillées, gestion des autocars municipaux, suivi budgétaire des dépenses allouées aux écoles (mobilier, travaux, fournitures scolaires, matériel pédagogique...), gestion des activités sportives et culturelles des écoles. Le service administratif est ouvert le samedi matin (sauf pendant les vacances scolaires).

• SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

62 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 96 16 - 06 62 25 48 92

La police municipale participe activement au traitement préventif de la délinquance dans notre commune.

Elle délivre aux riverains les dérogations au stationnement en zone bleue.

Egalement : Opération «tranquillité vacances», surveillance des marchés, patrouilles de nuit, déplacements des personnes âgées (banque), secours urgents, déclaration des chiens dangereux, services d'ordre à l'occasion de diverses manifestations culturelles et sportives se déroulant à Neuilly-Plaisance, stationnement, contrôles routiers, surveillance des espaces verts (Voies Lamarque, bords de Marne, parc des coteaux d'Avron).

• SERVICE DES SPORTS

Stade municipal, 27 rue Marguerite
01 43 08 16 14

Gestion et entretien de l'ensemble des installations sportives municipales : tennis, piscine, stade et gymnases, relations avec les associations sportives.

• SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

2-4 allée Roland Garros

Réalisation de l'ensemble des travaux sur le domaine public en matière de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts. Gestion du bon fonctionnement des équipements publics et de la qualité de vie à Neuilly-Plaisance.

L'assainissement : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les services de la Ville interviennent dorénavant dans ce domaine pour le compte du Territoire Grand Paris - Grand Est (T9) que vous pouvez joindre au 01 41 70 30 06.

La voirie : Entretien des chaussées et trottoirs, entretien et gestion de l'éclairage public et des équipements de signalisation tricolore et autorisations de voirie (bennes, échafaudages, bateaux).

Les bâtiments : Conception, entretien et maintenance des bâtiments communaux et scolaires.

Les espaces verts : Réalisation et entretien des espaces verts de la ville.

La signalisation : Installation et entretien de la signalisation.

Le nettoyage : Balayage des voies publiques.

Le garage : Gestion et entretien mécanique du parc automobile communal.

Les services techniques participent également à la logistique de toutes les manifestations de la ville se déroulant sur la commune.

Enfin ces services gèrent les interventions d'urgence.

• SERVICE DE L'URBANISME

4 rue du Général de Gaulle

Plan local d'urbanisme (depuis le 1^{er} janvier 2016, les services de la ville interviennent dorénavant dans ce domaine pour le compte du Territoire Grand Paris-Grand Est T9), délivrance des permis de construire, cadastre, certificats d'urbanisme, environnement, insalubrité, écologie, parc des coteaux d'Avron, suivi de l'ensemble des collectes en lien avec le territoire Grand Paris-Grand Est (ménagères, extra-ménagères et sélectives).

Le service est fermé au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi et est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois, de 8 h 30 à 12 h 00 (sauf en août).

• SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

01 43 00 46 81

Le Service municipal de la Jeunesse s'adresse à l'ensemble des Nocéens âgés de 6 à 25 ans.

Il propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs tout au long de l'année.

Les 3 structures sont :

Maison de la Culture et de la Jeunesse «Maurice Dorinié» - 01 43 00 46 81

Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron
01 43 00 48 19

Point Accueil Jeunes (PAJ) - 01 43 09 50 28

• SERVICE LOGEMENT

Permanences physiques : Tous les jeudis des semaines paires de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Permanences téléphoniques : Tous les lundis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Pour toute demande, écrire à M. le Maire.

NOUVEAU : Vous pouvez dorénavant effectuer votre demande de logement directement sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

POUR TOUTES PIÈCES DEMANDÉES, FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	ÉLÉMENTS À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Acte de naissance	Mairie du lieu de naissance Pour les personnes françaises nées à l'étranger s'adresser au Service central d'État civil situé à Nantes : Ministère des Affaires Étrangères 44941 Nantes Téléphone : 0 826 08 06 04*	Indiquer date de naissance, noms, prénoms + noms, prénoms des parents Formulaire de demande d'acte de naissance disponible sur le site de la Ville	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse Demande en ligne possible sur Servicepublic.fr
Acte de mariage	Mairie du lieu de célébration du mariage. Pour les Français mariés à l'étranger, s'adresser au Ministère des Affaires Étrangères Service central d'État civil 44941 Nantes Cedex 09. Téléphone : 0 826 08 06 04*	Indiquer date du mariage, noms, prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse Demande en ligne possible sur Servicepublic.fr
Acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile au moment du décès (transcription)	Date du décès, nom de naissance, prénom(s)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse Demande en ligne possible sur Servicepublic.fr
Livret de famille	Mairie du lieu de célébration du mariage ou Mairie de naissance du premier enfant		Gratuit	
Attestation d'accueil	Mairie	S'adresser au Services des Affaires générales	30 €	Délai d'obtention : Délai maximum d'un mois Pour toute demande, une visite domiciliaire sera effectuée

POUR TOUTES PIÈCES DEMANDÉES, FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	ÉLÉMENTS À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte d'électeur	Mairie du domicile ou sur Servicepublic.fr	Pièce d'identité française (en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans) ou européenne (membre de l'UE) en cours de validité.	Gratuit	Avoir 18 ans, être de nationalité française ou membre de l'Union Européenne. La carte d'électeur est délivrée dans le cadre d'une nouvelle inscription. En cas de perte, une attestation d'inscription sur les listes électorales peut vous être délivrée.
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite devant un employé délégué avec une pièce d'identité	Gratuit	
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 Nantes Cedex 01 www.cjn.justice.gouv.fr	Photocopie recto/ verso de la CNI et un courrier de demande avec l'adresse du domicile	Gratuit	
Carte grise	Sous-Préfecture ou Préfecture immatriculation.ants.gouv.fr	Certificat de vente, carte grise datée, barrée et signée par le vendeur, CNI et justificatif de domicile	Par cheval 46,15 € exonéra- tion véhicule propre	Contrôle technique du véhicule de plus de 4 ans datant de moins de 6 mois.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR PERSONNE MINEURE

PRÉSENCE DE LA PERSONNE MINEURE OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER
DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : 10 ANS.

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÉ, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA À FIXER**

La Carte Nationale d'Identité (CNI) est gratuite sauf en cas de perte ou vol.

Elle se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la Ville, onglet Services, Démarches administratives puis Vos démarches.

Lieu de retrait de la nouvelle Carte Nationale d'Identité : en mairie. **Modalités du retrait :** le retrait de la nouvelle carte est fait par la personne exerçant l'autorité parentale accompagnée ou non de l'enfant mineur sur présentation d'une pièce d'identité et s'il y a lieu, de l'ancienne carte d'identité de l'enfant, aux créneaux horaires prévus à cet effet.

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- **La pré-demande** à remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- **1 photo d'identité de moins de 6 mois réglementaire :** en couleur, de face, sur fond clair, tête nue, oreilles visibles (éviter les boucles d'oreilles), expression neutre, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux, de format 35 mm x 45 mm.
- **Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom :** factures (électricité ou gaz), avis d'imposition de l'année en cours, quittance de loyer délivrée par un organisme agréé au nom de la personne (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom de la personne exerçant l'autorité parentale, joindre une attestation sur l'honneur stipulant depuis quand la personne exerçant l'autorité parentale et son enfant mineur sont hébergés, de la personne dont le nom est sur le justificatif de domicile fourni ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.

En cas de résidence alternée, fournir le justificatif de domicile des deux parents ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent.

- En cas de divorce ou de séparation, fournir le **jugement complet.**
- **Demande faite par la mère ou le père de la personne mineure :** fournir la pièce d'identité du parent accompagnant le mineur (photocopie et original).
- **Demande faite par le tuteur de la personne mineure :** • Fournir l'autorisation du conseil de famille ou le jugement stipulant la mise sous tutelle. • Fournir la pièce d'identité ou le passeport du tuteur (photocopie et original).

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois, ou **passport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans**).

Et, si vous êtes devenu français, **un justificatif de nationalité française**, (déclaration ou certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis moins de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité.

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis plus de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité accompagnée d'une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance) ou d'un passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

- **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).
- **Un passeport en cours de validité, ou expiré depuis moins de 5 ans,** à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois).
- **25 € de timbres fiscaux :** disponibles au trésor public ou chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr

Informations spécifiques concernant les noms d'usage :

- **Nom d'usage :** Pour tout demandeur, **possibilité de faire figurer en « nom d'usage » les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité :** fournir une autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait pas la demande), accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR PERSONNE MAJEURE

PRÉSENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER
DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : 15 ANS.

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLET, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA À FIXER**

La Carte Nationale d'Identité (CNI) est gratuite sauf en cas de perte ou vol.

Elle se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet Services, Démarches administratives puis Vos démarches.

Lieu de retrait de la nouvelle Carte Nationale d'Identité : En Mairie par son titulaire aux créneaux prévus à cet effet. En cas de renouvellement, **l'ancienne carte doit être restituée.**

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- **La pré-demande** à remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>. **Toute la filiation doit être renseignée :** nom et date de naissance des parents du demandeur et leur nationalité.
- **1 photo d'identité de moins de 6 mois réglementaire :** en couleur, de face, sur fond clair, tête nue, oreilles visibles (éviter les boucles d'oreilles), expression neutre, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux, de format 35 mm x 45 mm.
- **Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom :** factures (électricité, eau ou gaz), un échéancier ou un avis d'imposition de l'année en cours, une quittance de loyer délivrée par un organisme agréé (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).
- **Si le justificatif de domicile est au nom d'un seul des conjoints,** fournir un extrait de l'acte de mariage ou le livret de famille.
- **Si vous êtes hébergé,** joindre en plus du justificatif : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant stipulant depuis quand vous êtes hébergé ainsi que **la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.**

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois, ou **passport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans**).

Et, si vous êtes devenu français, **un justificatif de nationalité française**, (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis moins de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité.

Si la Carte Nationale d'Identité a expiré depuis plus de 5 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité accompagnée d'une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance) ou d'un passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

- **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).
- **Un passeport en cours de validité, ou expiré depuis moins de 5 ans,** à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois).
- **25 € de timbres fiscaux :** disponibles au trésor public ou chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr

Informations spécifiques concernant les noms d'usage que vous souhaitez voir figurer sur la carte d'identité :

- **Mention « veuf ou veuve » :** fournir le livret de famille tenu à jour (avec la mention du décès) ou la copie intégrale de l'acte de décès.

- **En cas de divorce :**

Pour **porter le nom de son ex-conjoint**, une autorisation doit être sollicitée : fournir le jugement mentionnant cette autorisation ou l'autorisation manuscrite de l'ex-conjoint et la copie de sa pièce d'identité.

- **Nom d'usage :**

Une personne mariée peut utiliser soit le **nom de l'époux** ou de **l'épouse**, soit un **double nom** (son propre nom et celui de son époux (se) dans l'ordre souhaité) : fournir pour cela la copie intégrale de l'acte de mariage ou le livret de famille.

Pour tous demandeurs, **possibilité de faire figurer en « nom d'usage » les noms des deux parents accolés dans l'ordre souhaité.**

DEMANDE DE PASSEPORT POUR PERSONNE MINEURE

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT AU DÉPÔT (QUEL QUE SOIT L'ÂGE) ET AU RETRAIT (À PARTIR DE 12 ANS)
DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 5 ANS

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÉ, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA À FIXER**

Le passeport se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet Services, Démarches administratives puis Vos démarches.

Modalités de retrait : Le retrait du passeport se fait aux créneaux prévus à cet effet, par la personne exerçant l'autorité parentale, accompagnée de l'enfant mineur s'il a plus de 12 ans. En cas de renouvellement, l'ancien passeport doit être restitué.

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE PASSEPORT

- **La prédemande** à remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.
 - **1 photo d'identité de moins de 6 mois réglementaire** : en couleur, de face, sur fond clair, tête nue, oreilles visibles (éviter les boucles d'oreilles), expression neutre, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux, de format 35 mm x 45 mm.
 - **Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom** : factures (électricité ou gaz), avis d'imposition de l'année en cours, quittance de loyer délivrée par un organisme agréé (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).
- Si le justificatif de domicile n'est pas au nom de la personne exerçant l'autorité parentale**, joindre une attestation sur l'honneur stipulant depuis quand la personne exerçant l'autorité parentale et son enfant mineur sont hébergés, de la personne dont le nom est sur le justificatif de domicile fourni ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité. En cas de résidence alternée, fournir le justificatif de domicile des deux parents ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent.
- **17 € de timbres fiscaux** pour les mineurs de moins de 15 ans, **42 € de timbres fiscaux** pour les mineurs de plus de 15 ans, disponibles au Trésor Public, chez un buraliste ou sur le site timbres.impots.gouv.fr.
 - **Demande faite par la mère ou le père de la personne mineure** : fournir la pièce d'identité du parent accompagnant le mineur et si vous êtes concernés le jugement de divorce.
 - **Demande faite par le tuteur de la personne mineure** : • Fournir l'autorisation du conseil de famille stipulant la mise sous tutelle • une pièce d'identité.

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois) ou une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

Et, si vous êtes devenu français, un justificatif de nationalité française, (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

- L'ancien passeport.
- Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 5 ans :**
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou, une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

- **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).
- **Votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans**, à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois).

Informations pratiques :

- **Cas de remplacement gratuit du passeport** : changement d'état civil, changement d'adresse, le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas, l'administration a commis une erreur lors de son établissement. Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement de passeport, hormis le timbre fiscal dont le demandeur n'a pas à s'acquitter. La durée de validité est identique à la durée restant à courir sur le passeport remplacé.
- **Nom d'usage** : pour tout demandeur, possibilité de faire figurer en « nom d'usage » les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité. Pour ce faire, fournir la copie intégrale de l'acte de naissance et une autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait pas la demande) accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité.

DEMANDE DE PASSEPORT POUR PERSONNE MAJEURE

PRÉSENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT ET DU RETRAIT DU DOSSIER
DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 10 ANS

**ORIGINAUX ET COPIES À FOURNIR POUR CHAQUE PIÈCE DEMANDÉE,
POUR TOUT DOSSIER INCOMPLET, UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS SERA À FIXER**

Le passeport se fait en mairie sur rendez-vous à prendre sur le site internet de la ville, onglet Services, Démarches administratives puis Vos démarches.

Modalités de retrait : Le retrait du passeport se fait aux créneaux prévus à cet effet, par la personne concernée. En cas de renouvellement, l'ancien passeport doit être restitué.

DOCUMENTS EXIGÉS POUR TOUTES DEMANDES DE PASSEPORT

- **La pré-demande** à remplir sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.
 - **1 photo d'identité de moins de 6 mois réglementaire :** en couleur, de face, sur fond clair, tête nue, oreilles visibles (éviter les boucles d'oreilles), expression neutre, sans lunettes, ni barrettes sur les cheveux, de format 35 mm x 45 mm.
 - **Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom :** factures (électricité ou gaz), avis d'imposition de l'année en cours, quittance de loyer délivrée par un organisme agréé (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées).
- Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom,** joindre une attestation sur l'honneur de la personne dont le nom est sur le justificatif de domicile fourni ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.
- **86 € de timbres fiscaux** disponibles au Trésor Public, chez un buraliste ou sur le site timbres.impots.gouv.fr.

LES PIÈCES SUIVANTES SONT ÉGALEMENT À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- **Un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois) ou une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

Et, si vous êtes devenu français, un justificatif de nationalité française, (déclaration, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation).

RENOUVELLEMENT

- L'ancien passeport.
- Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 5 ans :**
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou, une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

- **La déclaration de perte** à remplir en Mairie ou auprès des services de police / de gendarmerie ou sur : vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml ou **la déclaration de vol** (qui doit être obligatoirement faite auprès des services de police ou de gendarmerie).
- **Votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans,** à défaut **un justificatif d'état civil** (copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois).

Informations pratiques :

- **Cas de remplacement gratuit du passeport :** changement d'état civil, changement d'adresse, le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas, l'administration a commis une erreur lors de son établissement. Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement de passeport, hormis le timbre fiscal dont le demandeur n'a pas à s'acquitter. La durée de validité est identique à la durée restant à courir sur le passeport remplacé.
- **Mention « veuf X » ou « veuve X » :** fournir le livret de famille avec filiation complète ou la copie intégrale de l'acte de décès du conjoint.
- **En cas de divorce :** pour porter le nom de son ex-conjoint, une autorisation doit être sollicitée : fournir le jugement mentionnant cette autorisation ou l'autorisation manuscrite de l'ex-conjoint et la copie de sa pièce d'identité.
- **Nom d'usage :** une personne mariée peut utiliser soit le nom de son époux ou épouse, soit un double nom (son propre nom et celui de son époux (se)) dans l'ordre souhaité : fournir pour cela la copie intégrale de l'acte de mariage ou le livret de famille).

Pour tous demandeurs, possibilité de faire figurer les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité.

LES ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

• PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

1 esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny Cedex
01 41 60 60 60
www.seine-saint-denis.gouv.fr

• SOUS-PRÉFECTURE DU RAINCY

57 avenue Thiers
93340 Le Raincy
01 43 01 47 00

• ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

54 avenue du Président Salvador Allende
93000 Bobigny
01 43 93 97 00

• CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

191 avenue Paul Vaillant-Couturier
93000 Bobigny
0820 012 112

• CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA SEINE-SAINT-DENIS

91-129 rue Edouard Renard
93000 Bobigny
01 41 60 75 00

• CONSEIL DES PRUD'HOMMES

1-13 rue Michel de l'Hospital
93000 Bobigny
01 48 96 22 22

• AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE SEINE-SEINE-DENIS

ARS DD 93
Immeuble l'Européen
Service veille et sécurité sanitaire
1-7 promenade Jean Rostand
93005 Bobigny cedex
01 41 60 70 00

• DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE SEINE-SAINT-DENIS

Pôle administratif l'Européen
5-7 promenade Jean Rostand - Hall B
93000 Bobigny
01 75 34 34 34

• DIRECTION RÉGIONALE ET INTER- DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ILE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
01 40 61 80 80

• DIRECTION RÉGIONALE ET INTER- DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT D'ILE-DE-FRANCE

18 avenue Carnot
94234 Cachan Cedex
01 41 24 17 00

• DIRECTION TERRITORIALE DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

95-115 rue de la République
93000 Bobigny
01 77 74 78 00

• DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

1 avenue Youri Gagarine - Bât. 6
93016 Bobigny Cedex
• Standard : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
au **01 41 60 53 00**
• Service de la Main d'œuvre étrangère (MOE) : du
lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, au **01 41 60 53 70**,
• Service des renseignements en droit du travail :
du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, au : **0 806 000 126**
(service gratuit + prix appel)

• DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POSTE DE LA SEINE-ST-DENIS

200 avenue Paul Vaillant-Couturier
93000 Bobigny
01 48 95 17 71

• DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Immeuble l'Européen
Hall B - 6^{ème} étage
5-7 promenade Jean Rostand
93000 Bobigny
01 48 96 98 74

• **DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DE SEINE-SAINT-DENIS**

8 rue Claude Bernard
93000 Bobigny
01 43 93 70 50

• **SERVICE SOCIAL DE POLYVALENCE
DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS**

266 avenue du 8 mai 1945
93330 Neuilly-sur-Marne
01 71 29 52 75

• **TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY**

1-13 rue Michel de l'Hospital
93000 Bobigny
0891 01 11 11

• **TRIBUNAL POUR ENFANTS DE BOBIGNY**

173 avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 Bobigny Cedex
01 48 95 13 93

• **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY**

173 avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 Bobigny Cedex
01 48 95 13 93

• **TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DU RAINCY**

8 allée Baratin
93340 Le Raincy
01 43 01 36 70

• **TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTREUIL**

7 rue Catherine Puig
93100 Montreuil
01 49 20 20 00

• **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE**

Bâtiment Européen - Hall B
5-7 promenade Jean Rostand
93005 Bobigny Cedex
**01 74 73 36 00 (Jeunesse et Sports)
39 19 (Violences Femmes Info)**



CHARCUTERIE LAURENT VEYRAT
Charcuterie artisanale



À Neuilly-Plaisance :
Marché du Centre : Mardi - Jeudi - Dimanche

À Villemomble :
Marché de l'époque : Mercredi et Samedi

Tél : 06 11 04 34 84
veyratlaurent@orange.fr

VENT d'OUEST



Poissonnerie
Marché du centre :
Les jeudis et dimanches
Arrivage journalier
Tél. : 06 70 43 17 89

Coiffure Roselyne
un salon de coiffure aux petits soins

COLORISTE / PERMANENTISTE
Produits à base de plantes et
de produits naturels
+ 2 jours de FOLIE (à découvrir au salon)

Ouvert du mardi au samedi sur RDV
☑ 01 43 00 85 68

31, avenue Foch
93360 Neuilly-Plaisance




bosushi
Restaurant japonais

6 avenue Victor Hugo
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 08 14 50
www.bosushi93.fr



Restaurant asiatique

ROYAL PLAISANCE

Tél : 01 43 08 11 28
11 Boulevard Gallieni (RN34)
93360 Neuilly-Plaisance

Terrasse d'été

ouvert 6j/7 (fermé lundi)
12h - 14h30 et 19h - 22h30
Parking privé




iad
CA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Vos conseillères en immobilier
pour vous accompagner dans votre projet !

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

Contactez-nous !

Juliette LORÉE
06 24 58 52 85

Marie-Christine LE COQ
06 63 38 68 75



Marie-Christine LE COQ, agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Bobigny sous le n°818373789, sans détention de fonds. Juliette LORÉE agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Bobigny sous le n°840870448, sans détention de fonds. VISA IAD N°557



Vie pratique

Les services divers.....	P.32
Faites vos achats en toute tranquillité.....	P.33
Les services d'urgence.....	P.34
Les numéros utiles.....	P.36
Renseignements par téléphone.....	P.37
Les transports.....	P.38

LES SERVICES DIVERS

• BUREAUX DE POSTE

Poste principale

45 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

36 31

*Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 19 h 00 - le samedi de 8 h 30 à 12 h 30
Distributeur Automatique de Billets.*

*Service Distribution Courrier ouvert de 8 h 00
à 16 h 00 (uniquement pour les entreprises).*

Service Distribution Courrier

36 31

Bureau relais au bar restaurant «Le Madrigal»

64 avenue Daniel Perdrigé

01 43 00 39 38

*Du lundi au samedi, de 7 h 00 à 20 h 00 et le dimanche,
de 8 h 00 à 13 h 30.*



• IMPÔTS

Direction Générale des Finances Publiques Centre des Finances Publiques

5 rue des Martyrs de la Déportation
93330 Neuilly-sur-Marne

01 49 44 21 00

• SÉCURITÉ SOCIALE

Adresse postale de la Sécurité Sociale

Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis
BP 60300 - 93018 Bobigny Cedex

Centre de Sécurité Sociale

36 46

Permanence de la CRAMIF

33 rue du Général Leclerc - 93360 Neuilly-Plaisance
Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 sur rendez-vous

Secrétariat : **01 70 32 23 71** ou au **36 46** en demandant
le service social de Neuilly-Plaisance.

CPAM de Noisy-le-Grand

7 allée Louis Aragon
93160 Noisy-le-Grand

• OFFICE NOTARIAL DE NEUILLY-PLAISANCE

Maître Carole LEMAIRE-PECRIAUX, Notaire
19 rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance

01 49 44 28 70

Fax : 01 49 44 28 79

E-mail : neuillyplaisance@paris.notaires.fr

*Heures d'ouverture de l'étude : lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00. Fermeture
le vendredi à 16 h 00.*

FAITES VOS ACHATS EN TOUTE TRANQUILLITÉ

LE SERVICE NAVETTE

Réservation obligatoire au **01 43 00 96 16** :

- la veille pour le mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
- tout au long de la semaine pour le dimanche,
- le vendredi ou samedi matin pour le lundi.

Des navettes gratuites sont mises à disposition du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 20 et de 13 h 40* à 16 h 40 et le dimanche de 10 h 15 à 12 h 00, pour vous rendre chez vos commerçants et sur le marché.

Pour les personnes à mobilité réduite, une navette adaptée est mise à disposition le mercredi de 9 h 00 à 11 h 40 et de 13 h 40 à 16 h 40.

Les déplacements ne se font que sur Neuilly-Plaisance et au Pôle Santé de l'Orangerie.

* 14 h 40 le jeudi.

LE SERVICE VOITURIER SE MODERNISE

Retrouvez votre service d'exception sous un nouveau look les jeudis et dimanches de 9 h à 13 h, devant la Mairie.

Comment cela fonctionne t-il ?

1. A votre arrivée, restez dans votre véhicule, vous serez pris en charge par un voiturier.
2. Le voiturier vous escorte jusqu'à votre place de stationnement et vous indique la manœuvre à effectuer pour faciliter votre sortie.

Gratuit et sécurisé, ce dispositif vous permet de faire vos courses en toute tranquillité chez vos commerçants du marché et du centre-ville.

Cette initiative unique en Seine-Saint-Denis qui fait de Neuilly-Plaisance une ville innovante en matière de qualité de vie pour ses habitants, vous permet de ne plus perdre de temps pour trouver une place de parking.

ESPACE KIDS

Faites vos courses en toute sérénité, vos enfants sont accueillis **gratuitement à l'Espace KIDS** par des animateurs qualifiés. Jeux et ateliers créatifs sont au programme.



Rendez-vous sous la halle du marché tous les dimanches matin de 10 h 00 à 12 h 30.

NOUVEAUTÉ : LE DRIVE

Ce nouveau dispositif a été testé pendant le confinement et a rencontré un franc succès auprès des commerçants du marché et de leurs clients.

Attaché à proposer des services d'exception répondant aux attentes des Nocéens, il est apparu comme évident de pérenniser ce nouveau service. Faites vos commandes en amont auprès des vos commerçants et venez les récupérer chaque jeudi et dimanche entre 8 h 00 et 12 h 00 sur le Marché du Centre Ville.

Retrouvez la liste des commerçants participants sur le site internet de la ville.

2 MARCHÉS, 4 RENDEZ-VOUS

50 COMMERÇANTS À VOTRE SERVICE SUR LES MARCHÉS

MARCHÉ DU CENTRE :

Place de la République
les mardis et les jeudis de 8 h 00 à 12 h 00
les dimanches de 8 h 00 à 13 h 00

MARCHÉ DU PLATEAU :

Place Stalingrad
les vendredis de 8 h 00 à 13 h 00

SERVICES D'URGENCE

• CENTRE ANTI-POISON

HOPITAL FERNAND-WIDAL
200 rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris
01 40 05 48 48

• PÔLE SANTÉ DE L'ORANGERIE

8 rue de l'Orangerie - 94170 Le Perreux-sur-Marne
Accueil : **01 48 71 50 00**

• CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE

(dépendances multiples)

10 rue du Général Leclerc
93370 Montfermeil
01 41 70 80 00

• CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ANDRÉ GRÉGOIRE

56 bd de la Boissière 93100 Montreuil
01 49 20 30 40

• CHU HENRI MONDOR DE CRÉTEIL

51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94000 Créteil
01 49 81 21 11

• CLINIQUE LES JONCS MARINS

6 rue Jouleau
94170 Le Perreux-sur-Marne
01 48 71 61 40

• ENEDIS (ANCIENNEMENT ERDF)

09 726 750 93

• URGENCE SECURITÉ GAZ (GrDF)

0 800 47 33 33

• GROUPE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL LE RAINCY-MONTFERMEIL

10 rue du Général Leclerc - 93370 Montfermeil
01 41 70 80 00

• HÔPITAL PRIVÉ ARMAND BRILLARD

3/6 avenue Watteau
94130 Nogent-sur-Marne
Accueil aux urgences 24 h/24 et 7 jours/7
01 86 86 12 12

• HÔPITAL PRIVÉ DE MARNE-LA-VALLÉE

33 rue Léon Menu - 94360 Bry-sur-Marne
01 49 14 80 00

• HÔPITAL SAINT CAMILLE

2 rue des Pères Camilliens - 94360 Bry-sur-Marne
01 49 83 10 10

• NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

112

• POLICE NATIONALE

34 boulevard du Maréchal Foch - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 56 49 10 10 (24 h/24 - 7j/7)
*- Pour les dépôts de plainte : service tous les jours
24 h/24 (y compris les dimanches et les jours fériés).
- Composez le 17 en cas d'urgence*

• POLICE MUNICIPALE

62 avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance
01 43 00 96 16 - 06 62 25 48 92
*Ouverture du bureau de police (secrétariat) : du lundi
au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15
(17 h 00 le vendredi).*

• SAMU 93

125 rue de Stalingrad - 93000 Bobigny
15

• SAPEURS POMPIERS

9 rue Perche - 93330 Neuilly-sur-Marne
Urgences **01 43 08 09 41** ou le **18**

• SIDA INFO SERVICE

0 800 840 800 www.sida-info-service.org

• SOINS DENTAIRES

01 43 01 00 26

• SOS MÉDECIN

01 47 07 77 77

• URGENCES OPHTHALMOLOGIQUES

01 58 41 23 00





VOUS ÊTRE **UTILE**



Votre **entreprise** est locale. La nôtre aussi.

> 11 milliards d'euros de financement pour accompagner les professionnels et les entreprises*.

> Plus de 3 000 chargés d'affaires en région.

* Source interne BPCE, 2019.

BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris
Cedex 13 - RCS Paris N° 493 455 042 - ALTMANN + PACREAU - Crédit Photo : Gettyimages.



ENTREPRISE MOREL



ÉLECTRICITÉ - CLIMATISATION
VENTILATION - PLOMBERIE - CHAUFFERIE

2 avenue Bidance - 93360 Neuilly-Plaisance

Mail : morel93@orange.fr - Site : www.morel93.com

Tél : 01 43 00 07 07 - Fax : 01 49 44 07 66

NUMÉROS UTILES

• **MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE**
(PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
24 H/24 ET 7 J/7)

01 43 00 96 16

• **URGENCES VOIRIE**

01 43 00 55 00

(Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15)

• **ACCUEIL TOURISME / COMITÉ D'INITIATIVE**
(ATCI)

01 43 00 39 09

• **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

01 43 00 30 30

• **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
(CCAS)

01 43 00 96 16

• **CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE**
ET CULTURELLE (CMASC)

01 43 00 67 28

• **CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ**

01 43 00 12 74

• **CINÉMA MUNICIPAL «LA FAUVETTE»**

Informations : 01 43 00 11 38

Répondeur programme : 01 41 53 34 98

• **STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE**
ENFANCE

Crèche Multi-accueil Abbé Pierre : 01 43 08 65 05

Crèche Multi-accueil du Centre : 01 43 00 34 92

Crèche Multi-accueil Pirouettes-Cahouettes :

01 55 81 26 60

Halte-jeux des Renouillères : 01 43 00 77 78

• **ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

01 43 08 14 91

• **FOYER DE L'AMITIÉ «L'ESCAPADE»**

01 43 00 67 28

• **NEUILLY ACCUEIL**

01 43 00 11 30

• **PISCINE MUNICIPALE**

01 43 00 02 41

• **POINT ACCUEIL JEUNES**

01 43 09 50 28

• **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

01 71 29 23 65

• **PROJET INSERTION EMPLOI (PIE)**

01 43 00 68 68

• **SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE**

MCJ «Maurice Dorinié»

01 43 00 46 81

Centre Municipal d'Activités du Plateau d'Avron

01 43 00 48 19

• **STADE MUNICIPAL**

01 43 08 16 14

RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Réclamations ORANGE
39 00

Renseignements postaux / LA POSTE
36 31

DIVERS

Enlèvement de véhicules
Prendre contact avec la Police nationale pour avoir la fiche de restitution et l'adresse de la fourrière.

Horloge parlante
36 99

Informations Météo nationale
32 50

Informations routières en Ile-de France
www.bison-fute.gouv.fr

Informations touristiques région de Paris
www.visitparisregion.com

Perte Carte Bleue
Contacter le Service interbancaire d'opposition au
0 892 705 705

Prévisions Météo Seine-Saint-Denis 93
08 99 71 02 93

Renseignements administratifs - Allô Service Public
39 39

Renseignements Allocations Familiales (CAF)
08 10 25 93 10

Résogardes (Pharmacie de garde la plus proche de chez vous)
3237

SACPA de Chailly-en-Brie (77)
Centre animalier
Chenil le Parc
RN 34
77120 Chailly-en-Brie
01 64 75 49 74



TRANSPORTS



GARE RER DE NEUILLY-PLAISANCE



Boulevard Gallieni - 93360 Neuilly-Plaisance
RATP Infos Flash

Renseignements et réservations : **32 46**
www.ratp.fr

GARE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Desservie par la gare SNCF de l'Est et la ligne
EOLE Place des Martyrs de la Résistance et de la
Déportation

N° d'information SNCF Transilien : **36 58**
Renseignements et réservations grandes lignes :
36 35

RENSEIGNEMENTS AÉROPORTS

- Roissy (standard) : **39 50**
Renseignements aéroportuaires : **39 50**
- Orly (standard et horaires de vol) : **39 50**
Réservations Air France : **36 54**

SNCF - Infos

36 35 - 08 90 36 10 10

RATP (Autobus et Métro)

Renseignements : **32 46**

LIGNES D'AUTOBUS

desservant Neuilly-Plaisance

LIGNE 203 : Neuilly-Plaisance RER, Cité des Bouleaux
à Neuilly-sur-Marne, Ex ligne 113 A.

LIGNE 214 : Neuilly-Plaisance RER, Zone industrielle
des Chanoux à Neuilly-sur-Marne, Gagny Roger
Salengro, Ex ligne 113 C.

LIGNE 113 : Nogent-sur-Marne RER, Neuilly-Plaisance
RER, Chelles Place de la République.

LIGNE 114 : Château de Vincennes, Le Perreux-
sur-Marne, Neuilly-Plaisance (RER, Centre Ville, ZAC
Chemin de Meaux, Z.I. Renouillères, le Plateau d'Avron,
Direction Gare de Villemomble).

LIGNE 116 : RER Champigny-sur-Marne, Nogent-
sur-Marne, Le Perreux, Neuilly-Plaisance, Rosny-
sous-Bois, Gare de Rosny Bois-Perrier Rosny II.

LIGNE 127 : Montreuil-sous-Bois (Croix de Chavaux),
Fontenay-sous-Bois, Neuilly-Plaisance (Centre Ville,
vers Neuilly-sur-Marne).

TAXIS

Borne de Taxi gare du RER de Neuilly-Plaisance
01 43 08 19 47

Monsieur BILREIRO GONCALVES Rogerio
06 74 15 91 52

Monsieur CRESPO Victor **06 71 91 49 14**

Monsieur EL OMARI Nabil **06 80 37 07 81**

Madame GARCIA Sarah **06 24 10 51 87**

Monsieur MOUALEK Mohammed **06 63 17 30 41**

Monsieur PELMARD Mickaël **06 26 97 13 25**

Monsieur ROBIDEL Didier **06 08 76 07 51**



Service VOITURIER

VOTRE SERVICE D'EXCEPTION

Unique

Une exclusivité en Seine-Saint-Denis




Gratuit

Tous les jeudis et dimanches
de 9h à 13h devant votre mairie



Pratique

Vos achats en toute tranquillité



CO.DE.BATI
TOUS TRAVAUX DU BÂTIMENT
☎ 01 43 00 97 34

**PEINTURE DÉCORATIVE
INTÉRIEURE**
RENOUVELLEMENT DE SOLS
CLOISONNEMENT
MENUISERIE SUR-MESURE
PARQUET
CARRELAGE
PLOMBERIE

V 20 bis, rue Paul Vaillant Couturier - 93360 Neuilly-Plaisance • codebati@codebati.fr

O BONHEUR DES CHIENS
Toilettage canin
15 avenue du Maréchal Foch
☎ : 09 81 76 57 65
✉ : obonheurdeschiens@gmail.com






San Daniele
Restaurant - Pizzeria
Pizzas et plats à emporter
Ouvert du lundi au samedi
de 12h à 14h30 et de 18h30 à 23h
Fermé le dimanche

Terrasse d'été Soirée Jazz et Orientales (sur réservation)

☎ **01 49 44 13 29**

1 avenue Victor Hugo - 93360 Neuilly-Plaisance

BAR Cafe TABAC **le Madrigal**
"relais-poste" restauration



Du lundi au vendredi de 6h30 à 20h00,
le samedi de 7h00 à 20h00
et le dimanche de 8h00 à 13h30

01 43 00 39 38
lemadrigal93@free.fr

64 av. Daniel Perdrigé - 93360 Neuilly-Plaisance



Cadre de vie Environnement

Les espaces verts.....	P.42
Les bords de Marne.....	P.44
La propreté et l'entretien de la ville.....	P.46
La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.....	P.48
Le calendrier de la collecte du verre.....	P.50
L'urbanisme.....	P.54

LES ESPACES VERTS

NEUILLY-PLAISANCE, VILLE LABELISÉE VILLES ET VILLAGES FLEURIS



En 2013, Neuilly-Plaisance a obtenu sa « Première Fleur ». Cette distinction récompense, à la fois, le cadre végétal de la commune et les efforts effectués par la Ville pour améliorer le cadre de vie. Le succès continue, 3 ans plus tard, à l'issue de la délibération du jury, en **2016, Neuilly-Plaisance remporte la « Deuxième Fleur ».**

La Ville a reçu le jury en **2019** et a conforté la 2^{ème} Fleur !

Mais cette nouvelle reconnaissance obtenue par notre Ville ne constitue toujours pas un aboutissement. Depuis l'obtention de la « Deuxième Fleur » Neuilly-Plaisance a dans sa ligne de mire la « Troisième Fleur ». C'est pourquoi les équipes municipales ne cessent de valoriser et d'embellir l'environnement de la ville tout en poursuivant la transition des espaces verts vers une gestion plus respectueuse de l'environnement.

Ambitieuse et désireuse de relever ce nouveau challenge, la Ville de Neuilly-Plaisance concourt pour la « Troisième Fleur » en **2022** !

LA VOIE LAMARQUE

Ancien chemin ferré qui reliait les carrières du plateau d'Avron à la Marne.

- **En 1988** : aménagement paysagé de la 1^{ère} tranche, de la place Jean Mermoz à la rue Faidherbe.
- **En 1989** : prolongement de cet aménagement jusqu'à la Marne.

• **Depuis 1998**, la voie est totalement réhabilitée et permet de relier le centre-ville aux coteaux d'Avron. Désormais, les Nocéens disposent de près de 2 km de promenade, des bords de Marne jusqu'à l'entrée du parc des coteaux d'Avron.

• **En 2000**, la Ville a aménagé un sentier de randonnée pour non-voyants et mal-voyants, sur la partie de la voie Lamarque située entre la gare RER et la rue Faidherbe.



Règlementation :

Attention, les usagers sont responsables des dommages occasionnés sur la voie. Il est interdit de circuler avec tout véhicule de deux ou quatre roues, de nourrir les animaux errants, de provoquer des nuisances sonores, de détériorer les équipements, de saccager la flore. Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal, par leurs propres moyens. Toute infraction à ces dispositions est sanctionnée par procès verbal.

	VOIE LAMARQUE (de la place Jean Mermoz à la Marne)	VOIE LAMARQUE (de la place Jean Mermoz à la rue du Bois d'Avron) BOIS DE NEUILLY « LES CAHOUETTES », CHEMIN DE MONTGOMERY, PARC DES COTEAUX D'AVRON ET SQUARE DU CHÂTEAU D'EAU
Du 1 ^{er} janvier au 28 février	ouverte en permanence	de 9 h 00 à 17 h 00
Du 1 ^{er} mars au passage à l'heure d'été		de 9 h 00 à 18 h 30
Du passage à l'heure d'été au 30 avril		de 9 h 00 à 20 h 00
Du 1 ^{er} mai au 31 août		de 9 h 00 à 21 h 00
Du 1 ^{er} au 30 septembre		de 9 h 00 à 20 h 00
Du 1 ^{er} octobre au passage à l'heure d'hiver		de 9 h 00 à 18 h 30
Du passage à l'heure d'hiver au 31 décembre		de 9 h 00 à 17 h 00

L'accès est soumis à des horaires d'ouverture annuels que le public est invité à respecter. L'entrée n'est pas autorisée dans les 15 minutes qui précèdent sa fermeture.

À noter : En cas de fort vent et/ou intempérie, ces espaces seront fermés.

LE CHEMIN DE MONTGOMERY

Depuis le Bois de Neuilly Les Cahouettes, il est désormais possible de rejoindre directement le Parc des coteaux d'Avron ! Aménagé à flanc de colline et inauguré le 4 juillet 2015 en présence d'une délégation américaine de Montgomery, ce chemin est surtout accessible aux piétons et joggers. Il permet également de découvrir la Prairie des Petits Planteurs qui jouxte le Parc des coteaux d'Avron.



LA PRAIRIE DES PETITS PLANTEURS

Située à l'entrée du Chemin de Montgomery, la Prairie des Petits Planteurs est un espace naturel de 5 000 m². Inaugurée en 2015, aménagée tout spécialement par les jardiniers de la ville



de Neuilly-Plaisance, cette jolie prairie est le terrain de jeu des jardiniers en herbe. Une fois membres du Club, les Petits Planteurs participent à différentes animations liées au jardinage. Inscription au Club des Petits Planteurs sur le site internet de la ville.

LE PARC DES COTEAUX D'AVRON

(31,4 hectares)

À l'emplacement d'anciennes carrières de gypse comblées par des matières inertes au début des années 90, le parc des coteaux d'Avron, d'une surface de 31,4 hectares, a ouvert ses portes le **31 décembre 1999**. Cette première tranche de travaux a eu pour objectif de respecter les atouts naturels du site.

Elle a concerné la création de pistes piétonnes et cyclables (séparées par des lisses de bois), d'une prairie de 2 hectares, de clôtures, de mobilier (bancs, tables, poubelles), de signalétique (plans, panneaux, totems), d'aires de pique-nique, d'aires de jeux pour enfants, d'espaces de liberté pour chiens, d'une aire de pétanque, de sanitaires... La Ville a acquis 11 nouveaux hectares en **2013**.

Comme l'ensemble des espaces verts de notre commune, le parc des coteaux d'Avron fait l'objet d'un règlement intérieur, pour l'agrément des visiteurs. Des gardes-verts sont chargés de faire respecter ces consignes, qui sont affichées aux quatre entrées du parc.

NATURA 2000

C'est un réseau de sites écologiques ayant pour objectif de protéger des espèces et des habitats menacés. Quinze sites de la Seine-Saint-Denis dont celui du parc des coteaux d'Avron, ont été retenus parmi les secteurs en zone de protection spéciale, en application des directives européennes «Oiseaux et Habitats».

LES ZONES DE BIOTOPE

Au parc des coteaux d'Avron, se trouvent 2 zones de biotopes protégés par arrêtés préfectoraux **depuis 1988 et 1989** pour la richesse de leur faune et de leur flore.



La première : «**le biotope des Alisiers**» s'étend sur 3,7 hectares à l'est du parc. On y trouve frênes, érables, chênes, charmes et surtout une espèce protégée nationale : l'Alisier de Fontainebleau.

La seconde : «**le biotope des mares**» a une superficie de 2,1 hectares au nord du parc. On y découvre un réseau de mares abritant 5 amphibiens protégés : le Crapaud commun, l'Alyte accoucheur, le Triton palmé, le Triton ponctué, le Triton crêté. Un pâturage de moutons d'Ouessant est mis en place sur ce biotope permettant ainsi une gestion écologique du milieu.

Ces réserves naturelles sont fermées au public et ne peuvent être visitées qu'en présence de la chargée de mission environnement de la ville, sur rendez-vous, notamment lors des expéditions nature.

LES JARDINS FAMILIAUX

Dans une démarche environnementale de développement durable, la municipalité a inauguré, le **8 mai 2010**, 6 parcelles d'une centaine de m² chacune. Un septième lot a été mis en place en **2011**. Les familles nocéennes peuvent profiter de ces parcelles, moyennant un faible loyer, pour cultiver et semer à leur gré fruits et légumes.

En **mai 2012**, la municipalité a agrandi le périmètre en créant 5 nouvelles parcelles. Au **printemps 2013**, une nouvelle parcelle a été créée portant à 13 le nombre total de jardins familiaux.

LES JEUX POUR ENFANTS

Accès gratuit à tous les jeux

- **Square Eugène Ionesco au Village de Plaisance :**
Jeu pour les enfants de 3 à 12 ans.
- **Aux bords de Marne :**
Jeux pour les enfants de 2 à 6 ans et pour les 3 à 12 ans.
- **Parc des coteaux d'Avron :**
Aire des Chouettes (proche de la porte Kennedy) et aire des Grenouilles située sur le Cirque. Jeux pour les enfants de 6 mois à 12 ans.
- **Près de la place Jean Mermoz :**
Jeu pour les enfants de 2 à 8 ans.
- **Bois de Neuilly «Les Cahouettes» :**
Jeu écologiques pour les enfants à partir de 3 ans.
- **Espace Kennedy :**
Jeu pour les enfants de 2 à 8 ans.

N'hésitez pas à profiter de ces espaces paysagés et aménagés.

LE SQUARE «PASTEUR»

Espace convivial de 300 m² agrémenté d'une fresque symbolisant la ville et d'une petite cascade. Un lieu agréable qui vous permettra de vous détendre

en centre-ville (à l'intersection des rues Pasteur et Cossonneau).

LE SQUARE DU CHÂTEAU D'EAU

Inauguré en octobre 2019 et situé avenue Daniel Perdrigé au Plateau d'Avron de Neuilly-Plaisance, le Square du Château d'eau vous accueille dans un environnement végétalisé et chaleureux. Vous pourrez apprécier la diversité des arbres fruitiers ainsi que les différentes espèces de végétaux qui ont été plantés. De plus, pour profiter pleinement de ce nouvel espace vert de la ville, des bancs et des jeux pour enfants ont été installés.



LES BORDS DE MARNE

Avant les aménagements, les bords de Marne avaient un aspect plutôt triste et sale : usines désaffectées, bâtiments délabrés, amoncellement d'ordures et de gravats. On ne pouvait pas accéder aux berges et les Nocéens étaient ainsi privés de l'agrément que peut apporter une rivière au cœur de la ville.

Aujourd'hui, la totalité des berges a été réaménagée et la promenade André Devambeze offre aux Nocéens une piste cyclable et un chemin piéton séparés

et éclairés. Divers aménagements complètent ce dispositif propice à la détente : terrain d'évolution (handball, basket ball), terrain de pétanque, parc de jeux, aire de pique-nique.

De son côté, la place Montgomery constitue un bel espace public de plus de 3 000 m², agrémenté d'espaces verts et de pergolas qui mènent doucement le promeneur jusqu'au débarcadère au bord de la Marne.





LOUIS M

UNE PASSION QUI SE TRANSMET
DE PÈRE EN FILS

Couverture générale

DEVIS - ÉTUDES ET DÉPLACEMENTS GRATUITS

4 RUE D'ESTIENNE D'ORVES, 93360 NEUILLY-PLAISANCE

☎ 01 85 53 47 00

☎ 06 13 31 31 90

www.louis-m-couverture.fr



Diagnostics Techniques Immobiliers

Entrepreneur indépendant certifié à votre service depuis plus de 13 ans

aedrim

Pour un habitat meilleur



Diagnostic
Expertise
Conseil

30, rue du Maréchal Lyautey
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Téléphone : 01.41.93.72.38
Télécopie : 01.70.75.28.67
Courriel : contact@aedrim.fr
Site internet : www.aedrim.fr

LA PROPRETÉ ET L'ENTRETIEN DE LA VILLE

URGENCES VOIRIE

Si vous constatez une dégradation de la chaussée, un défaut d'entretien du trottoir, le mauvais fonctionnement d'un candélabre dans votre rue ou encore un feu de signalisation en panne, téléphonez au **01 43 00 55 00** du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Selon la gravité du cas, nous vous enverrons une équipe d'urgence ou bien nous ferons étudier la meilleure solution pour vous donner satisfaction dans les plus brefs délais. En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, appelez le standard de la Mairie au **01 43 00 96 16** (24 h/24 et 7 j/7).

LE BALAYAGE DES RUES

La ville est divisée en 6 secteurs (Maltournée, Centre ville, Chalet, Bel Air, Renouillères et Plateau d'Avron). Chaque quartier est doté d'un balayeur qui le nettoie manuellement du lundi au vendredi. Une laveuse et une balayeuse assurent un soutien logistique au personnel.

LE RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS

1998 a été l'année de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte à Neuilly-Plaisance.

Depuis, tous les foyers nocéens sont équipés graduellement de 4 bacs de collecte devant recevoir chacun des déchets spécifiques :

- bac gris à couvercle vert pour les ordures ménagères,
- modulobac ou bac vert pour le verre,
- bac bleu pour les emballages et les journaux-magazines,
- bac marron pour les déchets verts.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence communale «Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés» a été transférée à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.

Désormais toutes les correspondances sur la thématique collecte et traitement des déchets (questions, problèmes de collecte, échange de bacs...) s'effectuent auprès du Territoire, qui a mis en place une plateforme téléphonique avec un numéro unique 0800 50 49 36 ainsi qu'un formulaire en ligne de demande de bac sur le site internet du Territoire <http://www.grandparisgrandest.fr/fr/dechets/demandes-de-bacs>

Depuis le 1^{er} janvier 2019, trier vos emballages devient plus simple !

Vous pouvez désormais déposer tous vos emballages et papiers dans le bac tri sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films alimentaires, blisters et sacs plastiques ou encore barquettes en polystyrène.

Le nettoyage est bien sûr confié aux habitants, il faut désinfecter les bacs régulièrement.

En cas de non-respect de ces dispositions et/ou du règlement sanitaire départemental, tout contrevenant s'exposera à une amende de 1^{ère} classe (38 €), 2^{ème} classe (150 €) ou de 3^{ème} classe (450 €).

*Couvercle cassé, roulettes à changer, conteneur détruit ou volé... Téléphonez au **0 800 50 49 36** ou écrivez à gestiondechets@grandparisgrandest.fr*

• **Si vous quittez Neuilly-Plaisance, laissez vos conteneurs au locataire ou propriétaire qui vous succède. Les bacs appartiennent à la commune.**

CY-CLOPEUR : RECYCLER SON MÉGOT, C'EST ÉCOLO !

Aujourd'hui 70 milliards de mégots sont produits en France en une année. C'est un constat alarmant qui représente une véritable dégradation de l'environnement urbain.



C'est pourquoi, la Ville de Neuilly-Plaisance se mobilise pour maintenir la qualité de son cadre de vie tout en préservant la nature. En effet, **depuis le 23 octobre 2017**, Neuilly-Plaisance s'est dotée de cinq cendriers permettant le recyclage des mégots.

Ce nouveau système de collecte permet de réutiliser les filtres des mégots. L'acétate de cellulose présent dans les filtres est transformé en plaques de plastique, qui seront ensuite utilisées à fabriquer du mobilier d'extérieur.

Faites d'un geste banal, un acte citoyen pour une ville plus propre et plus agréable.

LES ORDURES EXTRA-MÉNAGÈRES

Les objets encombrants et les ordures extra-ménagères sont enlevés deux fois par mois dans toute la ville. **Cette collecte s'effectuera les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois sur l'ensemble de la ville :**

MOIS	Les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredis
Septembre 2020	11 et 25
Octobre 2020	9 et 23
Novembre 2020	13 et 27
Décembre 2020	11 et 25
Janvier 2021	8 et 22
Février 2021	12 et 26
Mars 2021	12 et 26
Avril 2021	9 et 23
Mai 2021	14 et 28
Juin 2021	11 et 25
Juillet 2021	9 et 23
Août 2021	13 et 27
Septembre 2021	10 et 24
Octobre 2021	8 et 22
Novembre 2021	12 et 26
Décembre 2021	10 et 24

Rendez-vous sur le site de la Mairie pour des mises à jour régulières concernant les collectes

On entend par objets encombrants et ordures extra-ménagères : les produits encombrants provenant de la consommation des ménages et devenus hors d'usage, tels que les vieux matelas, les meubles, métaux ferreux, grands cartons, les objets en plastique (jouet, corbeille, etc.), les vélos, les trottinettes... et dont le poids n'excède pas 50 kilos.

Afin d'obtenir des renseignements sur les modalités d'évacuation de tout objet non énoncé ci-dessus, veuillez prendre contact avec le Territoire Grand Paris Grand Est au **0800 50 49 36** ou écrivez à **gestiondechets@grandparisgrandest.fr**

Ces dépôts doivent être effectués en quantité raisonnable, en veillant à ne pas encombrer les trottoirs.

Ne sont pas pris en considération : les carrosseries de voitures (même présentées en éléments séparés), les déblais, gravats et matériaux, les fils de fer barbelés et grillages, les encombrants provenant de l'activité industrielle et artisanale ou d'un déménagement partiel ou complet des habitations, les déchets

toxiques (liquides ou non), l'huile de vidange, l'huile de friture, les cendres, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets anatomiques et infectieux, les pots de peinture, les batteries, entre autres.

Pour l'agrément de tous : respectez les dates de collectes énumérées, ne sortez pas vos «monstres» avant le jeudi (veille de ramassage) dans la soirée, ne les sortez pas non plus après le passage du camion (la collecte débute à 5 h 30 le matin).

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Depuis octobre 2008, ces déchets ne peuvent plus être collectés avec les ordures extra-ménagères, car refusés au centre de tri.

Deux solutions s'offrent à vous :

- la première, à privilégier, est de rapporter l'équipement usagé auprès du magasin chez qui vous en achetez un nouveau (règle du 1 pour 1).
- la seconde, en cas de nécessité, est d'apporter les déchets en point de collectes dans les déchetteries ouvertes par le Territoire Grand Paris Grand Est (GPGE) et accessibles aux Nocéens.

Retrouvez toutes les informations concernant les déchetteries du Territoire Grand Paris Grand Est sur leur site internet :

<https://www.grandparisgrandest.fr/fr/dechets/nos-decheteries>

Renseignements sur les modalités d'évacuation de tout objet : 0 800 50 49 36
gestiondechets@grandparisgrandest.fr
<https://www.grandparisgrandest.fr/fr/gerer-ses-dechets>



COLLECTE DES ORDURES ET COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

deux fois par semaine
(sauf certaines voies et certains collectifs).

COLLECTE ORDURES EXTRA-MÉNAGÈRES

les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois

COLLECTE SÉLECTIVE

(emballages papier, journaux / magazines) une fois par semaine, suivant le numéro du quartier.

COLLECTE DU VERRE

Attention : toutes les deux semaines.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

(tontes, déchets de jardin, tailles de haies, feuilles, branchages) tous les mardis d'avril à novembre et les 1^{er} et 3^{ème} mardis de décembre à mars.

SECTEUR 1 : PLATEAU D'AVRON	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Toutes les voies du Plateau d'Avron + avenue des Fauvettes, sentier des Pommiers, rue du Bel-Air, chemin du Bel-Air, rue des Deux Communes (de la rue du Bois d'Avron à la rue du Bel Air), rue Jean Bachelet, villa de l'Ermitage, allée des Sapins, rue du Coteau des Vignes, villa des Tilleuls, rue Louise Thuilliez, rue de la Pelouse (de la rue du Bel-Air à la rue du Bois d'Avron), avenue Carnot (de la rue du Coteau des Vignes à la rue du Bois d'Avron), rues Méderic, Etienne Dolet, avenue G. Clemenceau (de la rue du Bois d'Avron à la rue du Coteau des Vignes), avenue du Maréchal Joffre (de la rue du Bois d'Avron à la rue Jean Bachelet).	<p>LUNDI ET VENDREDI</p> <p>+ MERCREDI pour les habitations collectives de l'av. du Centre prolongée, de l'avenue du Nord, de la rue du Bel-Air (résidences les Acacias), le 51 avenue des Fauvettes, le 11 bis et le 13 avenue Daniel Perdrigé.</p>	JEUDI
SECTEUR 2 : JOFFRE / LES RENOUILLÈRES	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Rue du Bois d'Avron (de l'avenue G. Clemenceau à la rue des Deux Communes), avenue Carnot (de l'avenue du M. Foch à la rue du Bois d'Avron), rue des Deux Communes (de l'avenue du M. Foch à la rue du Bois d'Avron), avenue du M. Joffre (de la rue du Bois d'Avron à l'avenue du M. Foch), avenue G. Clemenceau (de la rue du Bois d'Avron à l'avenue du M. Foch), rue de la Pelouse (de la rue Pierre Brossolette à la rue du Bois d'Avron), rues Pierre Brossolette, Félix Faure, Gabriel Péri, avenue Paul Doumer, allée des Piverts, Rue du Bois d'Avron (de l'avenue G. Clemenceau à la rue des Cahouettes), rue des Cahouettes (sauf le 2, le 4 et le 6), rue des Champs, avenue du Président John Kennedy, rue Paul Letombe, chemin des Renouillères, rue des Renouillères, allées de Bruges, de Florence, des Nyvards, de Sienne, de Vlaminck, rue des Hersiers, Léon Frapié, des Loges d'Avron, des Morands, Paul Letombe, Pierre de Coubertin, Pierre de Craon, place Saint François.	<p>LUNDI ET VENDREDI</p> <p>+ MERCREDI pour la Résidence des Renouillères</p>	MARDI
SECTEUR 3 : VILLAGE DE PLAISANCE / CHALET	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Rue M. Dassault, allée Roland Garros, rue Alexander Fleming, chemin de Meaux, rue A. de St-Exupéry, avenue G. Pompidou, rues André Malraux, du 18 juin 1940, des Frères Lumière, impasse Maurice Genevoix, allées François Mauriac, Joseph Kessel, Winston Churchill, Louise Weiss, chemin Tortu, allée Etienne Dumont, passage Felix, rues des Coquelicots, Coli, Nungesser, cité du Verger, allées Marie, des Mimosas, Marcel, rue du 8 mai 1945, rue de Voize, allée des Passereaux, rue Paul Corlin et rue Watteau, Rue du Général de Gaulle, avenue du M. Foch (de la place Mermoz à la rue des Deux Communes), rue Paul Vaillant-Couturier, allée Charlotte, rues Eugène Sue, Simone Bigot, Gaston, du Docteur Roux, avenue Joffre (de la rue Poulet Langlet à l'avenue du M. Foch), avenue Carnot (de l'avenue du Chalet à l'avenue du M. Foch), avenue G. Clemenceau (du rond-point du Chalet à l'avenue du M. Foch), rue Émile Cossonneau, avenue Jean Jaurès, villa Gabrielle, rues du Général Leclerc, Poulet Langlet, de la Marne, Boureau Guérinière, avenue Victor Hugo (de la rue du Général Leclerc à l'avenue Jean Jaurès), avenue du Chalet, rond-point du Chalet, avenue Danielle Casanova, chemins de la Prairie, de Fontenay, rues Pasteur, des Fleurs, Henriette Savaète, Edmond Michelet, allée des Violettes, des Pivoines, Nicéphore Niepce, rues du Commandant Raynal, Parmentier, chemin du Bois, rues du Bocage, Florian.	<p>MARDI ET SAMEDI</p> <p>+ JEUDI pour les Collectifs du chemin de Meaux (côté pair du 2 au 26 et côté impair du 1 au 17), de la rue Watteau, de la rue P. Corlin, de la rue du 8 mai 1945 (n° 22, 23, 24, 28), rue Paul Vaillant-Couturier</p> <p>+ LUNDI, JEUDI ET VENDREDI pour les habitations avenue du M. Foch (de la place Mermoz à la rue des Deux Communes) et rue du Général de Gaulle (de la rue Gabriel Péri à la rue Paul Vaillant-Couturier)</p>	MERCREDI

SECTEUR 4 : LA MALTOURNÉE	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Avenue du M. Foch (de Neuilly-sur-Marne à la place Jean Mermoz), rue des Cahouettes (n°2, 4, 6), place Mermoz, impasse de la Mare au Nombry, avenue de Verdun, rue Alexandre 1 ^{er} , villa Duval, villa Blondeau, rue Edgar Quinet, passage de l'Église, place de l'Église, rues Coubré Mille, d'Estienne d'Orves, Berthelot, du Milieu, des Lilas, du Pré de l'Arche, villa Puteaux, villa des Roses, rue Désiré Magny, rue Raymond Louviot, allées des Boutons d'Or, des Jonquilles, des Iris, Louis Braille, rue des Bleuets, allées Christelle, Marcel Cerdan, Jacques Anquetil, Alain Mimoun, Jean Robic, rue Louison Bobet, cité Verdière, impasse Eugène Crépieux, rues Remondet Lacroix, Corentin Ollier, Raspail, allée des Bourvrouils, des Rossignols, des Rouges-Gorges, des Chardonnerets, rues Faidherbe, allée Olympio, Paul Cézanne, Vincent Van Gogh, du Bac, allée Claude Monet, rue du Canal, avenue Victor Hugo (de la rue Jean Jaurès au boulevard Gallieni), rues Christine, Léonie Blanche, de Chanzy, chemin des Promenades, rue Gambetta, boulevard Fichot, rue de l'Espérance, avenue du Président Roosevelt, rue Marguerite, boulevard Gallieni, place Maurice Schumann, rue Charles Cathala, rue Michel Debré, rue Alain Peyrefitte, rue René Cassin.	MARDI ET SAMEDI + JEUDI pour les habitations collectives de l'allée des Boutons d'Or, de l'allée des Jonquilles, de la rue des Bleuets, de la place Schumann, de la rue Louviot, de la rue Charles Cathala, de la rue Michel Debré, de la rue Peyrefitte, de la rue René Cassin, de la rue du Canal, de l'avenue Victor Hugo, de l'avenue du M. Foch (n° 73, 80, 82, 85, 105, 126, 130, 131), le 2 - 4 - 6 rue des Cahouettes et le 78 avenue du Président Roosevelt.	LUNDI

Rendez-vous sur le site de la mairie pour des mises à jour régulières concernant les collectes :
www.mairie-neuillyplaisance.com
ou en contactant Grand Paris Grand Est par téléphone au 0 800 50 49 36
ou par mail gestiondechets@grandparisgrandest.fr

LE RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (tontes, déchets de jardin, tailles de haies, feuilles) sont collectés en porte à porte dans des bacs marrons mis gracieusement à disposition de tous les foyers nocéens possédant un jardin. Les branchages sont présentés de préférence en **fatogs (1 m de long maximum)**. **Les branches ne devront pas avoir plus de 6 cm de diamètre, être fatogées en lien naturel (corde ou ficelle) et en quantité limitée.**

Jour de ramassage : **le mardi**

Fréquence :

- hebdomadaire du mois d'avril au mois de novembre
- deux fois par mois de décembre à mars (1^{er} et 3^{ème} mardis) :

MOIS	Mardi
Septembre à fin Novembre 2020	tous les mardis
Décembre 2020	1 et 15
Janvier 2021	5 et 19
Février 2021	2 et 16
Mars 2021	2 et 16
Début Avril 2021 à fin Novembre 2021	tous les mardis
Décembre 2021	7 et 21

CALENDRIER DE LA COLLECTE DU VERRE

SECTEUR 1 : Plateau d'Avron	LES JEUDIS
Septembre 2020	3 et 17
Octobre 2020	1, 15 et 29
Novembre 2020	12 et 26
Décembre 2020	10 et 24
Janvier 2021	7 et 21
Février 2021	4 et 18
Mars 2021	4 et 18
Avril 2021	1, 15 et 29
Mai 2021	13 et 27
Juin 2021	10 et 24
Juillet 2021	8 et 22
Août 2021	5 et 19
Septembre 2021	2, 16 et 30
Octobre 2021	14 et 28
Novembre 2021	11 et 25
Décembre 2021	9 et 23

SECTEUR 2 : Joffre / Les Renouillères	LES MARDIS
Septembre 2020	1, 15 et 29
Octobre 2020	13 et 27
Novembre 2020	10 et 24
Décembre 2020	8 et 22
Janvier 2021	5 et 19
Février 2021	2 et 16
Mars 2021	2, 16 et 30
Avril 2021	13 et 27
Mai 2021	11 et 25
Juin 2021	8 et 22
Juillet 2021	6 et 20
Août 2021	3, 17 et 31
Septembre 2021	14 et 28
Octobre 2021	12 et 26
Novembre 2021	9 et 23
Décembre 2021	7 et 21

Secteur 3 : Village de Plaisance / Chalet	LES MERCREDIS
Septembre 2020	2, 16 et 30
Octobre 2020	14 et 28
Novembre 2020	11 et 25
Décembre 2020	9 et 23
Janvier 2021	6 et 20
Février 2021	3 et 17
Mars 2021	3, 17 et 31
Avril 2021	14 et 28
Mai 2021	12 et 26
Juin 2021	9 et 23
Juillet 2021	7 et 21
Aout 2021	4 et 18
Septembre 2021	1, 15 et 29
Octobre 2021	13 et 27
Novembre 2021	10 et 24
Décembre 2021	8 et 22

Secteur 4 : La Maltournée	LES LUNDIS
Septembre 2020	7 et 21
Octobre 2020	5 et 19
Novembre 2020	2, 16 et 30
Décembre 2020	14 et 28
Janvier 2021	11 et 25
Février 2021	8 et 22
Mars 2021	8 et 22
Avril 2021	5 et 19
Mai 2021	3, 17 et 31
Juin 2021	14 et 28
Juillet 2021	12 et 26
Aout 2021	9 et 23
Septembre 2021	6 et 20
Octobre 2021	4 et 18
Novembre 2021	1, 15 et 29
Décembre 2021	13 et 27

Rendez-vous sur le site de la mairie pour des mises à jour régulières concernant la collecte des verres :

www.mairie-neullyplaisance.com

ou en contactant Grand Paris Grand Est : 0 800 50 49 36

gestiondechets@grandparisgrandest.fr

<https://www.grandparisgrandest.fr/fr/gerer-ses-dechets>

Plus d'informations sur www.mairie-neullyplaisance.com

LES COLLECTES SÉLECTIVES EN APPORT VOLONTAIRE

En complément de la collecte sélective du verre, des emballages/journaux/magazines et des déchets verts en porte à porte, des points de collecte en apport volontaire existent pour les bouchons en plastique, les huiles de vidange, les piles, les produits toxiques, les batteries, les lampes basse consommation et les tubes néon usagés, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Vous pouvez apporter vos déchets :

Les bouchons en plastique

Depuis 2007, notre Ville s'est associée à la célèbre association humanitaire créée et parrainée par l'humoriste Jean-Marie BIGARD, les «Bouchons d'amour». Ainsi, des conteneurs destinés à recueillir vos bouchons de boissons en plastique (uniquement) ont été installés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville, ainsi qu'à la piscine et à la mairie.



Les huiles, les lampes usagées et les batteries

Des conteneurs sont disponibles dans certaines déchetteries mises à disposition des Nocéens par le Territoire Grand Paris Grand Est (GPGE).

Les piles

- Square Salle des Fêtes (angle av. Foch/Joffre)
- Mairie
- Bibliothèque (11 rue du Général de Gaulle)
- Piscine (2 bis chemin Tortu), à l'extérieur près des grilles d'entrée
- Gare de Neuilly-Plaisance.



Les déchets toxiques

L'écobus stationne le 1^{er} dimanche de chaque mois, de 9 h 00 à 13 h 00, au 26 rue Paul Vaillant-Couturier et le 3^{ème} vendredi du mois, de 9 h 00 à 13 h 00, sur la place Stalingrad au Plateau d'Avron. Ce service gratuit s'adresse aux particuliers.

Vous pouvez y apporter :

accumulateur, acide, aérosol, antiparasite, antirouille, base, colle, cire, CFC, désherbant, détergent, détachant, diluant, engrais, eau de javel, fongicide, fixateur photo, insecticide, laque, lessive, lubrifiant, néon (tube), mercure, peinture, révélateur photo, nettoyeur sanitaire, solvant, soude caustique, vernis, anciennes radios, médicaments. Pour éviter de mettre en danger la vie de tous, et en particulier des enfants, pensez à "l'écobus" !

Dates de ramassage des déchets toxiques :

1 ^{er} dimanche de chaque mois au marché du centre ville :	3 ^{ème} vendredi du mois au marché du plateau
2020	
6/09	18/09
4/10	16/10
1/11	20/11
6/12	18/12
2021	
3/01	15/01
7/02	19/02
7/03	19/03
4/04	16/04
2/05	21/05
6/06	18/06
4/07	16/07
1/08	20/08
5/09	17/09
3/10	15/10
7/11	19/11
5/12	17/12



Les déchets médicaux

Conteneurs disponibles au dispensaire (Centre Municipal de Santé, 33 rue du Général Leclerc). Ce service est adressé aux Nocéens (prévoir un justificatif de domicile). Pour plus d'informations, contactez le Centre Municipal de Santé (CMS) au **01 43 00 12 74**.



Les gravats

Pour les gravats, des bennes sont disponibles dans les déchetteries mises à disposition des Nocéens par le Territoire Grand Paris Grand Est (GPGE).

Ces dépôts ne doivent comporter aucune matière dangereuse ou infectieuse. Les matériaux et déchets industriels sont bien sûr strictement interdits.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Grand Paris Grand Est par téléphone au **0 800 50 49 36** ou par mail gestiondechets@grandparisgrandest.fr

Liste des déchetteries et conditions d'accès disponibles sur le site internet de GPGE : <https://www.grandparisgrandest.fr/fr/dechets/nos-dechetteries>

Vous pouvez aussi faire appel à une entreprise privée de la région qui déposera une benne devant votre domicile. Dans ce cas-là :

Vous devez demander en Mairie, 15 jours à l'avance, l'autorisation de faire stationner cette benne sur la chaussée.

Une autorisation vous sera alors délivrée par les services municipaux et devra être affichée devant votre domicile*.

Attention : tout dépôt sauvage est interdit.

L'ÉLAGAGE

L'élagage des arbres et des haies sur domaine privé incombe aux riverains qui doivent veiller à ce que rien ne dépasse de la clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs devant chaque domicile, c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage, est à la charge des riverains. Il revient également à chacun de déneiger ou de saler le trottoir devant son domicile.

Merci donc de faire des efforts, les services municipaux feront le reste et en particulier les caniveaux...



* Un formulaire de demande d'autorisation est téléchargeable sur le site de la mairie : www.mairie-neullyplaisance.com

LE BRUIT EN VILLE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Quant aux **propriétaires ou gérants d'établissements ouverts au public** tels que cafés, bars, restaurants, salles de spectacles, aucun bruit provenant de l'établissement ne doit être audible de jour comme de nuit.

Concernant les bruits provoqués par des **activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs, organisés de manière habituelle** (chantier, lieu diffusant de la musique, concerts, expositions, compétitions sportives, commerces, ateliers, etc.) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 h 00 et 7 h 00 en semaine, et toute la journée les dimanches et jours fériés.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR LES BÂTEAUX, LES BENNES, LES ÉCHAFAUDAGES

Il est indispensable de demander une autorisation à la Mairie avant de :

- Déposer une benne devant votre domicile au cours de la quinzaine pendant laquelle le stationnement est autorisé,
- Construire un bateau devant votre maison,
- Monter un échafaudage pour ravaler votre façade.

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** adresser votre demande à l'attention de Monsieur le Maire, en indiquant de façon détaillée la nature et la durée des travaux que vous souhaitez effectuer. **Votre demande doit parvenir en Mairie 15 JOURS AVANT LA DATE CHOISIE POUR VOTRE INTERVENTION** (ces dispositions sont nécessaires pour veiller à la sécurité des piétons, ainsi qu'à la circulation des véhicules, véhicules de secours, autobus). Une autorisation officielle vous sera délivrée par les services municipaux et devra être apposée de façon claire et visible sur les lieux du chantier.

Tous travaux sur bâtiments ou trottoirs doivent faire l'objet d'une déclaration préalable*.



RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CHIENS

Il est rappelé à tout propriétaire et à toute personne ayant la garde d'un animal domestique, l'obligation de respecter les prescriptions mentionnées ci-après :

Les propriétaires et/ou possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

En application de l'arrêté municipal n° 430/747/99, tout chien errant, muni ou non d'un collier, trouvé sur la voie publique, sera saisi et mis en fourrière, aux frais du propriétaire ou du gardien. D'une manière générale les chiens doivent être tenus en laisse.

1) - Réglementation concernant les déjections canines

Les fonctions naturelles des animaux doivent être accomplies dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons et au droit des emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun.

Les déjections canines sont interdites dans les espaces verts et squares municipaux. Aussi,

il est obligatoire d'avoir en sa possession un sac de ramassage pour les déjections. Toute personne ayant la garde d'un animal doit en dehors des caniveaux, ramasser les déjections et jeter le sac fermé dans des poubelles. Ceux qui ne respecteront pas ces règles seront passibles d'une amende de 1^{ère} classe 38 € ou de 2^{ème} classe 150 €.



2) - Les chiens dits « dangereux »

Les chiens de 1^{ère} catégorie « chiens d'attaque » (chiens sans pedigree : Pit-bull, Tosa, Mastiff ou Boerbull), ceux de 2^{ème} catégorie « chiens de garde ou de défense » (American Staffordshire terrier, Rottweiler) définis par un arrêté ministériel du 27 avril 1999 doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique, dans les parcs et dans les parties communes des immeubles collectifs.

Par un arrêté municipal pris en janvier 2017, il est également spécifié que tout animal domestique circulant sur la voie publique, dans les lieux publics, dans les parcs, les promenades, les jardins communaux, les aires de jeux et les terrains d'évolution sportive, doit être identifiable (nom et domicile du propriétaire sur collier ou autre procédé agréé) et tenu en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

Pour plus d'informations concernant la législation en vigueur, vous pouvez vous reporter au site du gouvernement : www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Les-animaux-dangereux-ou-genants

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE

• Quand devez-vous demander un permis de construire ou une déclaration préalable (DP) ?

- Si vous édifiez une construction (habitation, garage, abri de jardin, chalet démontable) ayant ou n'ayant pas de fondations.
- Si vous modifiez l'aspect extérieur d'une construction existante : création ou agrandissement de fenêtre, transformation d'un toit, mise en place de panneaux solaires...
- Si vous agrandissez un bâtiment par extension, par surélévation, ou par création de niveaux supplémentaires.
- Si vous refaites votre clôture.
- Si vous procédez à des travaux de ravalement de votre immeuble.
- Si vous transformez un garage en pièce habitable.
- Si vous changez la destination d'un bâtiment existant.
- Si vous construisez une piscine non couverte dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m² ou une piscine couverte.
- Si vous divisez votre terrain en vue de créer au moins un lot à bâtir (en fonction du projet de division, un permis d'aménager pourra être réclamé).

• Comment formuler votre demande ?

Des imprimés sont à votre disposition au service de l'urbanisme ou peuvent être téléchargés sur le site www.service-public.fr. À cette occasion, tous renseignements complémentaires pourront vous être donnés pour mener à terme votre projet. Ainsi, les informations essentielles à l'élaboration de votre projet (hauteur, surface, etc.) pourront être obtenues auprès de ce service. Vous devez déposer, ou adresser en recommandé avec accusé de réception, votre projet mis en plan et signé avec l'imprimé, à la mairie, en quatre exemplaires pour les permis de construire et en trois exemplaires pour les déclarations préalables.

• Qui instruit votre demande ?

Les services municipaux instruiront votre demande. Le délai d'instruction de droit commun est d'un mois pour la déclaration préalable, de 2 mois pour un permis de construire une maison individuelle et de 3 mois pour les autres constructions. Si le délai d'instruction doit être majoré ou si des pièces complémentaires sont nécessaires, cela vous sera notifié dans le mois suivant le dépôt du dossier.

• Qui délivre le permis ?

À l'issue de l'instruction, le Maire, au nom de la commune, accordera ou refusera le permis de construire.

L'accord de la DP est tacite, passé un ou deux mois de délai d'instruction. Vous recevrez toutefois un courrier aussi bien en cas d'accord, qu'en cas de refus ou de prescription.

Il faut savoir que les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager ainsi que les déclarations préalables (DP) doivent être affichés sur le chantier dès l'accord, et durant toute la durée des travaux.



PERMIS DE DÉMOLIR

• Quand devez-vous le demander ?

À chaque fois que vous voudrez démolir un bâtiment, entièrement ou partiellement, que la démolition ait pour but d'aménager un jardin d'agrément ou de reconstruire un autre bâtiment. Dans ce dernier cas, la demande de démolir sera déposée en même temps que le permis de construire.

• Comment formuler votre demande ?

Comme pour le permis de construire, vous devez retirer les imprimés au service de l'urbanisme de la mairie, puis déposer ou adresser en recommandé avec accusé de réception votre demande à la mairie, en quatre exemplaires, seule ou avec la demande de permis de construire. Le délai d'instruction de droit commun est de 2 mois à compter de la réception de votre dossier.

• Qui délivre l'autorisation ?

Le Maire, au nom de la commune vous accordera ou vous refusera le permis de démolir. Attention, vous ne pourrez entreprendre les travaux de démolition que 15 jours après avoir reçu la notification de l'autorisation.

CERTIFICAT D'URBANISME

C'est un document à utiliser lorsque vous projetez une opération immobilière. Deux types de certificats peuvent vous être délivrés : soit il indiquera les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain, soit il précisera si un terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération, dès lors que la demande précise l'opération projetée.

Le maire, au nom de la commune, vous délivrera le certificat d'urbanisme, sous un délai d'un ou deux mois après le dépôt de votre demande, selon le type de certificat demandé.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Il s'agit d'un document délivré par le maire. Il vous informera des différentes servitudes administratives pouvant grever une propriété. Il indique la zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans laquelle se situe le terrain. Le PLU est consultable en ligne sur le site internet de la Ville, rubrique Services puis Urbanisme.

VALIDITÉ DES AUTORISATIONS

- Permis de construire, de démolir, d'aménager et déclaration préalable : trois ans.
- Certificat d'urbanisme : 18 mois.
- Renseignement d'urbanisme : il n'a qu'une valeur informative.

Des prorogations peuvent être sollicitées pour les permis et les décisions de non opposition à déclaration préalable (un an renouvelable deux fois) et le certificat d'urbanisme (par périodes d'une année).

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

En application de la loi sur l'Environnement du 13 juillet 1992, à l'occasion de chaque cession de propriété et après réception de la déclaration d'intention d'aliéner en mairie, un contrôle des branchements d'assainissement est effectué par «La Nantaise des Eaux» agissant pour le compte du territoire Grand Paris Grand Est, afin que soit vérifiée la régularité des rejets des installations intérieures dans les réseaux publics. Si, à l'issue de cette première visite, les installations sont reconnues conformes, un constat de conformité est délivré. Si les installations ne sont pas conformes, un délai est accordé pour réaliser les travaux nécessaires. La deuxième visite de contrôle par "La Nantaise des Eaux" sera facturée 49,10 €. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme.

Renseignements : Service de l'urbanisme
4 rue du Général de Gaulle - 01 43 00 96 16

Horaires d'ouverture :

8 h 30 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h 15

Le service est fermé au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi, mais il est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois (sauf en août) de 8 h 30 à 12 h 00.





**MA CABANE
DANS LES ÉTOILES**

 @MACABANEDANSLESETOILES
 #MACABANEDANSLESETOILES

06 78 58 98 47

37 AVENUE DU MARÉCHAL FOCH
93360 NEUILLY PLAISANCE

CONTACT@MACABANEDANSLESETOILES.FR

- JOUETS
- DÉCORATIONS
- ACCESSOIRES
- LINGES ET VÊTEMENTS

EB Coiffure

 Coupe Homme
 Barbe

49 av. du Maréchal Foch, 93360 Neuilly-Plaisance

01 72 98 93 49 - 06 17 87 36 64



Du Mardi au Dimanche
9h30 - 13h / 14h30 - 19h30

AMÉLIORER LA
QUALITÉ DE VIE
POUR FAVORISER
LA RÉUSSITE



sodexo
SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

RESTAURANT GRILL ANTALYA

Spécialités turques, kebab
sur place ou à emporter

« Au feu de bois »

du lundi au samedi
de 11h à 22h

42 bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 09 52 06 61 86

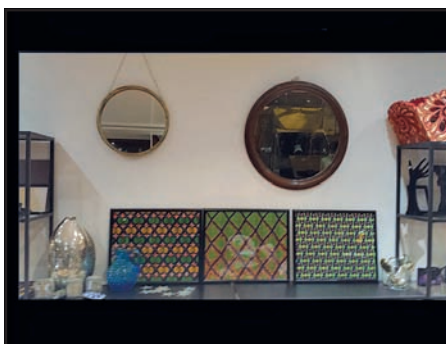


**AUTO-MOTO ÉCOLE
FOCH**

 PACK AAC
 PACK AUTO
 PACK BSR
 PACK MOTO

 | 01 43 00 16 06
 | 103 Avenue du Maréchal Foch
93360 NEUILLY PLAISANCE
 | fochautomotoecole@gmail.com

 | www.foch-auto-moto.fr
 | @fochautomoto
 | @fochauto
#jesuispassechezfoch



La Folie en Tête

Prêt-à-porter - Accessoires- Jouets
Espace créateurs

18 rue Paul Vaillant Couturier
93360 Neuilly Plaisance
contact@lafolieentete.com



Enfance
Jeunesse

Enfance
Jeunesse

Enfance
Jeunesse

Enfance
Jeunesse

Enfance Jeunesse

Les structures d'accueil de la Petite Enfance -
gardes d'enfants..... **P.59**

Enfance :
Le Centre Municipal de l'Enfance..... **P.60**

Jeunesse :
Le Service Jeunesse..... **P.61**

Enseignement..... **P.63**

Le calendrier des vacances scolaires..... **P.65**

Intermarché SUPER

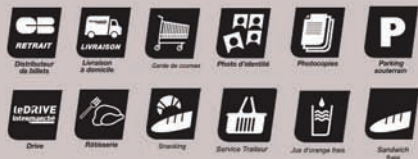
NEUILLY PLAISANCE



Toute une équipe
à votre disposition !

Du lundi au jeudi : de 9h00 à 19h30
Le vendredi : de 9h00 à 20h00
Le samedi : de 9h00 à 19h30
Le dimanche : de 9h00 à 13h00

Nos services :



Une démarche participative toute l'année

Pour vous permettre d'être au cœur des décisions, nous solliciterons votre avis tout au long de l'année sur vos avantages, vos produits préférés, vos centres d'intérêts...

Retrouvez-nous sur notre page [facebook](#)

24 rue Paul Vaillant Couturier
Tél : 01 43 00 11 44

RÉGIE PUBLICITÉ - REGION PARISIENNE - ETB AINEAU - RCS CHARTRES 301 161 171 - SAS au capital de 40000 euros - Sous réserve d'erreurs typographiques - C/Écôle Bollée - 2017

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE GARDES D'ENFANTS

La Ville met à la disposition des parents un certain nombre de services diversifiés selon l'âge des enfants et le mode d'accueil :



LES CRÈCHES-MULTI ACCUEIL

Mode d'accueil collectif, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00, proposé aux parents domiciliés dans la commune. Tarif en fonction des revenus et de la composition familiale.

Crèche-multi accueil Abbé Pierre

6 avenue Michel Debré
01 43 08 65 05

Crèche-multi accueil du Centre

2 bis rue du Général de Gaulle
01 43 00 34 92

Crèche-multi accueil Pirouettes-Cahouettes

30 rue des Cahouettes
01 55 81 26 60

Deux types d'accueil vous sont proposés au sein de ces structures :

Les démarches de préinscription en ligne sont accessibles sur le site de la ville à la rubrique Petite enfance, Enfance & Jeunesse.

• Accueil collectif régulier :

Concerne les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus, accueillis de 1 à 5 jours par semaine, sur des créneaux horaires et une durée fixée par un contrat en fonction des places disponibles dans l'établissement et des besoins identifiés lors du passage du dossier à la commission.

• Accueil collectif occasionnel :

Concerne les enfants de 12 mois à 3 ans révolus, accueillis quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variable en fonction des places disponibles dans l'établissement. Tout dossier non finalisé dans un délai de 2 mois après la préinscription sera annulé et archivé. Une nouvelle demande devra être effectuée.

Renseignements auprès du secrétariat : 01 43 00 34 92

LA HALTE-JEU DES RENOUILLÈRES

9/11 rue des Renouillères
01 43 00 77 78

Mode d'accueil collectif occasionnel, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture pendant la pause méridienne), proposé aux parents domiciliés dans la commune. Tarif en fonction des revenus et de la composition familiale. Accueille les enfants de 12 mois jusqu'à



l'entrée à l'école maternelle, sur rendez-vous, quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variable en fonction des besoins et des places disponibles.

Les démarches de préinscription en ligne sont accessibles sur le site de la ville à la rubrique Petite Enfance, Enfance & Jeunesse. Tout dossier non finalisé dans un délai de 2 mois après la préinscription sera annulé et archivé. Une nouvelle demande devra être effectuée. L'admission n'est définitive que lorsque l'ensemble du dossier de préinscription est complet. Rendez-vous de finalisation d'inscription à la Halte-Jeux pendant les permanences. Prendre rendez-vous en amont auprès de la structure une fois la réception de la notification de validation de votre dossier en ligne.

LE BABY SERVICE

Ce service est composé de baby-sitters qui se proposent de garder vos enfants le soir ou le week-end. Si vous souhaitez garder des enfants ou faire garder vos jeunes enfants, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la Ville. **Attention : la Ville de Neuilly-Plaisance ne joue qu'un rôle de relais.** Elle est de ce fait, exclue de la relation contractuelle entre les parents et la ou le baby-sitter.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

AGRÉÉES PAR LA PMI

3 place Jean Mermoz (1^{er} étage)
01 71 29 23 67

Si vous recherchez une assistante maternelle, c'est-à-dire une professionnelle de la petite enfance agréée par la Protection Maternelle et Infantile, qui accueille à son domicile vos enfants, n'hésitez pas à vous adresser à ce service.

MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Il existe sur la ville des Maisons d'assistantes maternelles où plusieurs assistantes maternelles se regroupent pour accueillir les enfants dans un même local. Renseignements auprès de Mme BLANCHET à partir de 17 h 00 au 07 77 06 33 54.

ENFANCE

LE CENTRE MUNICIPAL DE L'ENFANCE

(Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

6 rue du Général de Gaulle

01 43 00 96 16

Au CME, de nombreuses activités sont proposées aux enfants scolarisés, âgés de 3 à 12 ans, les matins, soirs, mercredis et vacances scolaires tout au long de l'année.

• Les activités :

- Activités proposées dans les centres maternels

- Culturelles : dessin-peinture, ateliers chansons, marionnettes, spectacles...
- Loisirs : travaux manuels, jardinage, jeux, rencontres inter-centres...
- Sorties : base de loisirs, parcs environnants, musées, châteaux...

- Activités proposées dans les centres élémentaires

- Culturelles : dessin-peinture, ateliers chansons, spectacles, théâtre, danse...
- Educatives : bibliothèque, musées, châteaux...
- Sportives : piscine, tennis de table, badminton, roller...
- Loisirs : travaux manuels, jardinage, jeux, rencontres inter-centres...

• Horaires d'ouverture accueil (hors vacances scolaires) :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15 (17 h 00 le vendredi).

Samedi matin de 8 h 30 à 12 h 00.

Les inscriptions se font sur l'*Espace citoyen* sur le site internet de la Ville.

Cotisation annuelle	
1 ^{er} enfant	18,65 €
2 ^{ème} enfant	17,10 €
3 ^{ème} enfant	14,75 €
Enfant hors commune	25,00 €

Documents à fournir avec la demande d'inscription :

- Photocopie du carnet de santé si rappel de vaccins en 2019-2020
- Photocopie des deux derniers bulletins de salaire ou attestation employeur pour un nouvel emploi
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

Aller sur le site internet de la Ville, rubrique Enfance & Jeunesse, Enfance 3-12 ans et choisir l'activité souhaitée. Une fois l'inscription acceptée par le Centre municipal de l'Enfance, vous devrez régler la cotisation annuelle afin de finaliser votre demande.

Pour l'accueil du soir, les mercredis matins et les mercredis à la journée, **une réservation est obligatoire** au moins 8 jours avant la date désirée (onglet *Réservations/Annulations*). Pour toute inscription en dehors de ce délai, contactez par mail sur enfance@mairie-neullyplaisance.com, le service administratif afin de voir s'il y a encore de la place disponible avec un tarif occasionnel.

Activités	Horaires	Lieux	Tarifs par enfant (en plus de la cotisation annuelle)
Garderie du matin (hors vacances)	Dès 7 h 30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Dans les écoles	1 à 5 présences : 1,60 € à l'unité 6 présences et plus : 9,10 €/mois
Accueil du soir (le goûter n'est pas fourni pour les élémentaires)	De 16 h 00 à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Tarif normal : 1,70 € Tarif hors commune : 2,20 €
Le mercredi	De 7 h 30 à 18 h 30	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Tarif de la journée avec repas : Tarif normal : 7,50 € Tarif hors commune : 9,70 €
Le mercredi matin avec repas	De 7 h 30 à 13 h 00 en maternelle De 7 h 30 à 13 h 15 en primaire	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Tarif à la 1/2 journée avec repas : Tarif normal : 6,00 € Tarif hors commune : 7,75 €
Vacances scolaires	De 7 h 30 à 18 h 30	<u>Pour les maternelles :</u> dans les écoles <u>Pour les élémentaires :</u> dans les centres des Renouillères ou Edouard Herriot	Pendant chaque vacance scolaire, paiement préalable de la totalité des frais de participation Tarif normal : 7,50 € Tarif hors commune : 9,70 €

Des tarifs réduits sont accordés par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) en fonction du quotient familial.

Centre des Renouillères - 2 chemin des Renouillères - 01 43 00 39 71 : Écoles Victor Hugo, du Centre et des Cahouettes.

Centre Edouard Herriot - 34 avenue Daniel Perdrigé - 01 43 00 49 22 : Écoles Joffre, du Bel Air et Edouard Herriot.

Centre municipal d'Activités (CMA) - 44 avenue des Fauvettes - 01 43 00 48 19 : Écoles Joffre, du Bel Air et Edouard Herriot.

Centre municipal de l'Enfance (CME) - 30 rue des Cahouettes - 01 43 02 54 50 : Écoles Victor Hugo, du Centre et des Cahouettes.

JEUNESSE

LE SERVICE JEUNESSE

MAISON DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE «MAURICE DORINIE» (MCJ)

Rue des Renouillères
Tél. : 01 43 00 46 81

Accueil du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.



L'espace convivial de la **Maison de la Culture et de la Jeunesse** (MCJ) propose à la fois des loisirs et des enseignements aux jeunes de 6 à 15 ans ainsi qu'aux adultes.

Les petits Nocéens âgés de 6 à 11 ans peuvent également compter sur le soutien de l'équipe du **Centre Municipal d'Activités** (CMA) du Plateau d'Avron.

CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS DU PLATEAU D'AVRON (CMA)

44, avenue des Fauvettes
Tél. : 01 43 00 48 19

Accueil du lundi au vendredi de 16 h 00 à 18 h 00.

Le ramassage scolaire se fait à pied, tous les jours (Ecole Edouard Herriot).

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants se fera à la Maison de la Culture et de la Jeunesse.

• Les 6-15 ans

PROGRAMME DES ACTIVITÉS	TARIFS
Accompagnement scolaire Du CP au CM2 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 17 h 30 (18 h 00 pour le CMA) De la 6^e à la Terminale Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 h 30 à 19 h 00	25 €/an
Accueil de loisirs <i>(ludothèque, sorties culturelles, sports, activités créatives...)</i> Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 (pour les primaires) puis 14 h 00 à 18 h 00 pour les primaires et collégiens et samedi de 14 h 00 à 18 h 00	(Accueil de loisirs sans l'accompagnement scolaire 18,85 €/an)
Activités de vacances scolaires <i>Sortie à la journée et mini-séjour (variable selon la grille tarifaire en vigueur)</i> Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00	6,25 €/semaine en supp.

• Les 15-25 ans

POINT ACCUEIL JEUNES (PAJ)

Le Point Accueil Jeunes est à destination des jeunes Nocéens de 15/25 ans.

Ce service soutient les jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle et d'orientation scolaire par un accompagnement personnalisé en leur proposant un support logistique (ordinateur, téléphone) et une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation.

Il les met également en relation avec les entreprises partenaires de la ville.

27-29 avenue du Président John Kennedy à Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 09 50 28 / 06 35 59 05 68

Tarif : GRATUIT

paj@mairie-neuillyplaisance.com

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi de 14 h 00 à 23 h 00. (pendant les périodes de vacances scolaires les horaires sont susceptibles d'être modifiés).

Fermeture annuelle au mois d'août.

• Pour les adultes

Vous venez d'arriver à Neuilly-Plaisance et vous avez besoin d'apprendre ou de renforcer vos connaissances en français ? Les ateliers socio linguistiques sont là pour vous !

- Mardi de 13 h 45 à 15 h 15 et de 19 h 30 à 20 h 45
- **Tarif** : 25 € /an

• Pour les familles

Le Service Jeunesse organise dans l'année différents temps forts à destination des familles adhérentes. Parents et enfants peuvent ainsi se retrouver ensemble le temps d'une sortie ou d'un week-end.

- **Tarif** : variable selon la grille tarifaire.

Pour l'ensemble des activités, des tarifs réduits peuvent être accordés par le CCAS.

Documents à fournir pour l'inscription :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de l'attestation d'assurance (maison ou scolaire)
- Carnet de santé (vaccins à jour)
- Le règlement (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public)
- 1 photo d'identité
- Pour les cours d'alphabétisation : une photocopie de la pièce d'identité



CONSEIL DES JEUNES

Le Conseil des Jeunes de Neuilly-Plaisance est un espace de dialogue et de concertation ouvert aux jeunes Nocéens désireux de s'investir dans la vie de leur commune. Au sein de cette instance, les jeunes sont consultés et doivent réfléchir à des propositions sur les sujets touchant à la vie de la jeunesse nocéenne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au **01 43 00 96 16**.



ENSEIGNEMENT

LES ÉTABLISSEMENTS

Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale : M. PINON-DAVID
3 rue d'Artois - 93330 Neuilly-sur-Marne - **01 43 08 19 82**

ÉCOLES MATERNELLES	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Paul Doumer - 30 avenue Paul Doumer Directrice : Mme DIDIER 01 43 00 17 46	Centre - 31 bis rue du Général Leclerc Directeur : M. ATLAN 01 43 00 14 52	Jean Moulin 26 rue des Cahouettes Principale : Mme ERRACHIDI 01 86 78 32 70
Victor Hugo - 36 avenue Victor Hugo Directrice : Mme GISOTTI 01 43 08 93 44	Joffre - 16 avenue Joffre Directeur : M. DEGUILLE 01 43 00 50 78	
Léon Frapié - Rue Léon Frapié Directrice : Mme LOUNICI 01 43 00 45 08	Victor Hugo - 36 bis avenue Victor Hugo Directrice : Mme VEUILLLOT 01 43 00 75 57	
Paul Letombe - 40 avenue des Fauvettes (Plateau d'Avron) Directrice : Mme MIGAN 01 43 00 39 21	Cahouettes - 4 à 8 rue Paul Letombe Directrice : Mme HOARAU 01 43 00 54 82	
Bel Air - 11 rue Jean Bachelet Directrice : Mme ALTCHOUKIAN 01 43 00 18 45	Edouard Herriot - 10 avenue A. Briand (Plateau d'Avron) Directrice : Mme MOREAU 01 43 00 37 12	
Foch - 93 avenue du Maréchal Foch Directrice : Mme HANOTIN 01 43 00 24 17	Bel Air - 28 rue du Bel Air Directeur : M. MARIANI 01 43 00 28 18	
<p>Les préinscriptions ont lieu en Mairie au Service des Affaires scolaires. L'enfant doit avoir ses 2 ans révolus au jour de l'inscription. Les pièces à fournir en photocopie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance. - le carnet de santé de l'enfant pour justifier des vaccinations qui devront être à jour. - un justificatif de domicile à Neuilly-Plaisance de moins de 3 mois. 		<p>L'inscription dans cet établissement se fait auprès de son secrétariat</p>

NAVETTES SCOLAIRES

Une navette scolaire gratuite par autocar pour le transport des enfants du groupe scolaire Victor Hugo, habitant le quartier des bords de Marne est mise en place par la Municipalité aux horaires du matin et du soir.

SURVEILLANCE AUX ENTRÉES ET SORTIES DES ÉCOLES

La Mairie fait appel à des agents «sécurité-écoles», formés par la Police municipale pour assurer la sécurité des enfants, aux entrées et sorties des écoles élémentaires.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Elles sont organisées dans chaque école élémentaire et permettent aux enfants de pouvoir faire leurs devoirs de 16 h 00 à 17 h 30, sous la surveillance d'enseignants ou d'agents communaux. Ce service fait l'objet d'une facturation mensuelle à la hauteur de 2,35 €/jour ou 20,60 €/mois (forfait au-delà de 8 présences).



RESTAURATION SCOLAIRE

Des repas variés sont proposés chaque jour aux écoliers de Neuilly-Plaisance de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Une commission est spécialement chargée de l'étude de la composition des menus et de leur équilibre nutritionnel.

Deux possibilités sont offertes aux parents :

1°) sur préinscription : sur l'Espace Famille à l'adresse <https://neuillyplaisance-sodexo.espace-famille.net> ou dans les locaux du Service scolaire le mardi et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

La priorité est accordée aux enfants dont les deux parents travaillent, puis pour les autres enfants selon les places disponibles. Une facture est adressée aux familles. En cas d'absence de l'enfant, le prestataire devra être informé la veille avant 9 h 30 afin que le repas ne soit pas facturé. Pour une absence le lundi, l'information devra être transmise le vendredi avant 9 h 30. Pour ce faire, trois possibilités :

- au **01 43 00 32 12**,
- sur le **site internet de la ville**, rubrique Enfance & Jeunesse / Vie scolaire / Les services scolaires / la restauration scolaire.
- ou par mail : **restaurationscolaire.neuillyplaisance.fr@sodexo.com**

2°) tickets occasionnels : proposés aux élèves déjeunant occasionnellement à la cantine, cette formule est proposée aux familles non prioritaires et dans la limite des places disponibles. Ils doivent être achetés lors de la permanence du prestataire et ne pourront être utilisés plus de deux fois dans la semaine. Les tickets sont identifiés au nom de la famille et aux dates des jours d'utilisation lors de l'achat. Ils doivent être remis à l'école le matin du repas.

La vente de tickets occasionnels a lieu le mardi et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00 au service des affaires scolaires. Il n'y a pas de permanence en période de vacances scolaires.

Les modalités d'inscription figurent dans le règlement.

Prix forfaitaire du repas **au 01/09/2020.**

- 3,14 € (élémentaire plein tarif)
- 2,75 € (maternelle plein tarif)
- 4,21 € (repas occasionnel)

Les enfants souffrant d'une allergie alimentaire peuvent être accueillis à la cantine. Pour cela, la famille doit avoir préalablement mis en place un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) auprès du médecin scolaire au **01 43 00 26 56** et contacté le service de la restauration au **01 43 00 76 76** pour la mise en place de ce plan dans l'établissement scolaire concerné. Ce PAI est à renouveler tous les ans, si l'allergie persiste.

CLASSES DE DÉCOUVERTE ET CENTRES DE VACANCES

• Les classes de découverte

La Ville organise chaque année des séjours en classes de découverte à Sixt en Haute-Savoie, pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Les classes dont les enseignants sont volontaires peuvent en bénéficier. Les séjours sont de 10 jours pour les classes élémentaires et de 8 jours pour les classes maternelles, avec pour programme la découverte de la région, la vie des habitants, l'activité déterminant le thème du séjour (escalade, ski, etc.) et l'enseignement habituel à raison d'un mi-temps scolaire.

• Les centres de vacances

Chaque année, la Mairie de Neuilly-Plaisance organise des vacances pour les jeunes Nocéens. Ces séjours se déroulent au printemps, en juillet et en août, à la montagne, à la mer, à la campagne. Au cours de ces vacances, une multitude d'activités éducatives et sportives sont offertes aux enfants : voile, équitation, canoë, accrobranche, pêche à pied, etc.



**Renseignements
et inscriptions :**
Lundi au jeudi :
8 h 30 à 12 h 00 -
13 h 30 à 17 h 15,
vendredi jusqu'à 17 h 00
samedi matin : 8 h 30 à 12 h 00
(pendant la période scolaire)

**MAIRIE DE
NEUILLY-PLAISANCE**
service des Affaires scolaires,
6 rue du Général de Gaulle
01 43 00 96 16

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021*

Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : mardi 1^{er} septembre 2020
Vacances de la Toussaint :	Fin des cours : vendredi 16 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël :	Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver :	Fin des cours : vendredi 12 février 2021 Jour de reprise : lundi 1^{er} mars 2021
Vacances de printemps :	Fin des cours : vendredi 16 avril 2021 Jour de reprise : lundi 3 mai 2021
Vacances d'été :	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

* Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.





VOUS ÊTRE UTILE



PHOTO: SHUTTERSTOCK.COM

Crédit immobilier : petit taux pour grand projet !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit immobilier pour l'acquisition d'immeubles à usage d'habitation par votre Caisse d'épargne locale, prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directeur et à Conseil d'Orientation et de Surveillance. Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Capital : 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200.



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

NOVA

CUISINES
SALLES DE BAIN
RANGEMENTS

Prise de mesures à domicile • Devis gratuit
Aménagement sur mesure

du mardi au samedi de 10h à 18h
7 av. de la République 93250 Villemomble

09 84 29 15 92 • 06 16 42 56 71
www.novacuisines-villemomble.com



Neuilly Couverture

Artisan du bâtiment depuis 1996

78, AVENUE CARNOT
93360 NEUILLY-PLAISANCE

TÉL/FAX : 01.43.00.26.62
MOBILE : 06.06.77.53.68
403 489 321 RM 93

Neuilly-couverture@hotmail.fr

Couverture
Zinguerie
Maçonnerie
Ravalement





Emploi Économie

Les zones industrielles et artisanales.....	P.68
Projet Insertion Emploi (PIE).....	P.69
La Mission Locale de la Marne aux Bois intercommunale Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance/ Neuilly-sur-Marne.....	P.69
La liste des annonceurs.....	P.70

LA DÉMARCHE QUALITÉ : DES SERVICES À VOTRE SERVICE



Notre ville s'est lancée dans une démarche qualité visant à favoriser le maintien et le développement des services de proximité, au cœur de notre vie quotidienne à Neuilly-Plaisance.

Symbolisée par la signature le 17 octobre 2003 d'une grande charte, cette démarche a été relancée le 5 décembre 2013 et accueille aujourd'hui environ 80 commerçants, artisans et chefs d'entreprises et 12 services municipaux. Tous les adhérents sont reconnaissables à ce logo, signe de dynamisme et de qualité.

Pour tout renseignement concernant les commerces de Neuilly-Plaisance, vous pouvez joindre notre Ambassadrice du Commerce au 06 62 21 01 63.

ÉCONOMIE

Plusieurs zones d'activités artisanales et industrielles contribuent au développement économique de la commune.

1) La Zone Industrielle des Renouillères :

Située à l'Est de Neuilly-Plaisance, d'une superficie de 6,5 hectares, cette zone réunit des entreprises nouvelles qui ne disposaient pas de locaux modernes au centre-ville, ainsi que des sociétés à la recherche d'un espace économique adapté à leur activité. Actuellement, une quarantaine d'entreprises y sont installées et plus de 500 emplois y ont été créés.

2) La Zone artisanale de la Fontaine du Vaisseau :

Située au Sud-Est de la ville, elle regroupe des activités de pointe et de haute technologie sur une superficie de 3,7 hectares. Une trentaine d'entreprises y sont installées. Cette zone a d'ores et déjà apporté 430 emplois à Neuilly-Plaisance.

3) La Zone des bords de Marne :

Elle constitue le maillon principal du développement économique de Neuilly-Plaisance (500 emplois supplémentaires).

Depuis 1990, deux ZAC ont été réalisées :

- l'une de 16 000 m² de bureaux et de 1 500 m² de commerces,
- l'autre, dans le prolongement de la première vers Neuilly-sur-Marne. Celle-ci a permis la création de 8 000 m² de commerces ainsi que l'implantation de bureaux et d'activités diverses.

De 1998 à 2008, 6 bâtiments accueillant 164 logements locatifs et 391 logements en accession (en 1998), auxquels s'ajoutent 45 logements en accession (32 logements en janvier 2004 et 13 en septembre 2006 ont été livrés). Un immeuble accueillant une crèche a également été livré en septembre 2006.

De même, deux résidences pour étudiants ont été livrées depuis 2006 :

- l'une en septembre 2006 contenant 150 logements,
- l'autre en septembre 2008 contenant 113 logements.

Ces réalisations ont été accompagnées d'un aménagement paysager des bords de Marne en continuité de la promenade André Devambe, avec voie piétonne et piste cyclable séparées.

Dans le cadre de la requalification urbaine de l'ex RN 34, une résidence sociale étudiante de 230 logements a été livrée en décembre 2013 à l'angle des rues Raspail, Remondet Lacroix et du boulevard Gallieni. Une seconde résidence sociale étudiante de 267 logements a également ouvert ses portes en octobre 2015 juste à côté de la première, au 33 boulevard Gallieni.

Une résidence d'affaires et de tourisme de 65 studios meublés sur les bords de Marne, rue du Canal, a ouvert ses portes en mars 2014, offrant ainsi une alternative à l'hôtellerie classique.

EMPLOI

PROJET INSERTION EMPLOI (PIE)

30 rue des Cahouettes

01 43 00 68 68

Fax : 01 43 00 91 10

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15 (sauf le vendredi à 17 h).

Service Emploi

Structure à destination des demandeurs d'emploi nocéens en recherche d'une activité professionnelle ou d'une formation.

Différents services :

- Informations relatives aux formations,
- Rédaction de CV, lettres de motivation,
- Préparation aux entretiens de recrutement,
- Consultation et recherche des offres d'emploi (possibilité de consultation des sites Internet).

Projet Insertion Emploi (PIE)

Cette structure de proximité est destinée aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) sur orientation du Conseil Départemental. Le Projet Insertion Emploi propose aux allocataires un accompagnement et un suivi dans le cadre de leur projet d'insertion socioprofessionnelle (sur rendez-vous).

Instruction des dossiers RSA :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 96 16

PÔLE EMPLOI

10 rue Jean Perrin - Centre "Baobab"
93330 Neuilly-sur-Marne

39 49

Site : www.pole-emploi.fr



EMPLOI - FORMATION

MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS

(Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance/ Neuilly-sur-Marne)

• Bâtiment R. Schuman - 3 rue de Rome
Parc de Nanteuil - 93110 Rosny-sous-Bois

01 56 63 02 00

contact@mlrosny.reseau-idf.org

• 20 rue Paul et Camille Thomoux
93330 Neuilly-sur-Marne

01 41 54 80 85

Accueil des Nocéens de 16 à 25 ans.

La Mission Locale accompagne les jeunes dans leur projet professionnel tout en tenant compte de leur situation.

Elle propose des actions et des ateliers sur différentes thématiques (formation, emploi, hébergement, santé...).

Parce que le soutien à la jeunesse est une des pierres angulaires de son action, la Municipalité a décidé de s'associer à la Mission Locale de la Marne aux Bois* afin de proposer un suivi personnalisé à tous les Nocéens âgés de 16 à 25 ans en recherche d'un emploi ou d'une formation.

Une permanence sera mise en place à Neuilly-Plaisance. Pour tous renseignements merci de contacter le Point Accueil Jeunes (PAJ) au **01 43 09 50 28** ou le Projet Insertion Emploi (PIE) au **01 43 00 91 10**.

Objectif : accueillir, conseiller, informer, orienter et accompagner les jeunes pour qu'ils puissent se former, accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Chaque jeune peut ainsi rencontrer un conseiller détaché de la Mission Locale et lui faire part de ses besoins ou de ses difficultés. Il bénéficie alors d'un suivi individuel en vue de définir un véritable projet professionnel et/ou de formation ainsi que les différentes étapes de sa réalisation. Une aide à l'écriture de CV et de lettre de motivation est notamment proposée.

Alors, quels que soient vos objectifs, venez rencontrer les équipes de la Mission Locale à Neuilly-Plaisance ! Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.marneauxbois-mlidf.org ou par téléphone au **01 56 63 02 00**.

* La Mission Locale de la Marne aux Bois a pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans résidant à Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne.

ANNONCES CLASSÉES PAR PROFESSIONS

ADMINISTRATEUR DE BIENS

CABINET CONUS

Administration de biens - Syndic /Gestion
39 avenue Carnot
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 12 19
Email : cabinetconus1@gmail.com

AGENCES IMMOBILIÈRES

AGENCE DU PLATEAU - AVRON GESTION

Location - Gérance - Syndic - Transaction
Spécialiste du Plateau d'Avron
51 bis avenue Daniel Perdrigé
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 09 49 89
Email : sasavrongestion@gmail.com
Email : immoplaisance@wanadoo.fr

AGENCE IMMOBILIÈRE NOCÉENNE

Ventes - Locations - Gestion locative
131 bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 88 16
Email : contact@ain93.com
Site : www.agenceimmobilierenoceenne.com

KOEHLER IMMOBILIER

Transactions immobilières
53 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 58 02 00 00
Email : neuilly.plaisance@koehlerimmobilier.fr
Site : www.koehlerimmobilier.fr

IAD FRANCE

Transaction immobilière - Vente - Location
Deux conseillères en immobilier pour vous accompagner dans votre projet !
Juliette LORÉE
Port. : 06 24 58 52 85
Email : juliette.loree@iadfrance.fr
Marie-Christine LE COQ
Port. : 06 63 38 68 75
Email : mariechristine.lecoq@iadfrance.fr

INFINIT-TRANSACTION

Conseil et accompagnement dans toutes transactions immobilières
A votre disposition par téléphone
Port. : 06 83 51 97 04
Email : elisabeth.coste@infinitt-transaction.fr
Site : www.infinitt-transaction.fr

LAFORÊT IMMOBILIER

Transaction immobilière - Vente - Location
Horaires d'ouverture : lundi : 14 h - 19 h,
mardi - vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 19 h
samedi : 9 h 30 - 18 h 30
19 boulevard Gallieni (RN 34 - proche RER)
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 56 49 19 90
Email : neuillyplaisance@laforet.com

MORENO 2000

Achat - Vente - Location - Gestion
Estimation offerte sous 24 h
Spécialiste sur Neuilly-Plaisance
89 avenue du Maréchal Foch (centre-ville)
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 64 24
18 boulevard Gallieni (face à la gare RER)
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 41 54 00 21
Site : www.moreno2000.com

ALIMENTATION

INTERMARCHÉ DE LA MAIRIE

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h 30
(le vendredi jusqu'à 20 h)
Le dimanche de 9 h à 13 h
Livraison à domicile - Drive - Retrait accueil - Carte de fidélité - DAB - Photos d'identité - Photocopie - Préparation de commandes pour toutes les occasions
Parking au sous-sol
24 rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 11 44

LA VIE BIO

Epicerie bio : fruits et légumes, fromages, charcuteries, viandes, surgelés

Cosmétiques : huiles essentielles, compléments alimentaires

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30 et le dimanche de 9 h à 13 h 30

33 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 98 36 - Port. : 07 88 13 47 52

ANTIQUITÉS – BROCANTE

FRANÇOIS CASES BARDINA

Achat / Vente

Antiquités - Brocante - Débarras - Restauration de meubles - Vernissage au tampon - Peinture et patine

6 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 41 54 08 60 - Port. : 06 15 20 66 31

Email : cases.bardina.francois@gmail.com

AUTO-ÉCOLE

AUTO-ÉCOLE FOCH (CERF)

Enseignement de la conduite auto et moto

103 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 16 06

Email : cerfautocole@yahoo.fr

Site : www.foch-auto-moto.fr

AUTOMOBILE

GRAND GARAGE MARTINELLI

Vente de véhicules neufs et d'occasion toutes marques

Révision et entretien véhicules toutes marques

Carrosserie et vitrage agréés assurances

4 allée des Promenades

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 12 16 - Fax : 01 43 00 93 43

Email : grandgaragemartinelli@orange.fr

BANQUE & ASSURANCE

CAISSE D'ÉPARGNE

27 avenue du Maréchal Foch

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 80 62 71 09 - Fax : 01 43 00 69 95

Email : agence.neuilly-plaisance@ceidf.caisse-epargne.fr

Site : www.caisse-epargne.fr

BOULANGERIE - PÂTISSERIE

AUX DÉLICES DE PLAISANCE / MAISON NOËL

Boulangerie - Pâtisserie

19 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 11 43

Facebook : Maison Noël

CAFÉS - TABACS - BRASSERIES

LE GRAND PARIS

Bar - Brasserie - Tabac

13 boulevard Gallieni

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 08 10 35

Email : lgp.plaisance@gmail.com

Site : www.brasserie-legrandparis.fr

LE MADRIGAL

Bar - Brasserie - Tabac - Relais-Poste - Restauration -

Presse - FDJ - PMU - Cigarettes électroniques

64 avenue Daniel Perdrigé

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 39 38

Email : lemadrigal93@free.fr

CAVISTE

CAVAVIN

Vins et spiritueux

Plus de 900 références de vin, whisky, rhum...

22 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Port. : 06 67 53 56 72

CHOCOLATS

LÉONIDAS

Chocolats Léonidas - Macarons - Thé
47 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 53 38

COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

EB COIFFURE

Coiffure homme
49 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 72 98 93 49 - Port. : 06 17 87 36 64

COIFFURE ROSELYNE

Salon de coiffure
Ouvert du mardi au samedi
Sur rendez-vous
31 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 85 68

FRANCK PROVOST

Coiffeur visagiste
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h
Jeudi nocturne jusqu'à 20 h
Samedi de 9 h à 19 h
29 ter avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 48 75

SEVEN COIFFURE

Coiffure et esthétique
Ouvert du lundi au samedi
De 10 h à 19 h sans interruption
Avec ou sans rendez-vous
29 avenue Georges Clemenceau
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 81 44 76

CORDONNERIES

CORDONNERIE DU CENTRE

Cordonnerie traditionnelle - clés minute
40 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 54 45
Email : ccyril72@yahoo.fr

STOPY CLÉS SERVICES

Cordonnerie
1 rue Remondet Lacroix
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 82 24 32 20 - Port. : 06 50 78 38 44
Email : stopycles@outlook.fr

CUISINISTE

NOVA CUISINES

7 avenue de la République
93250 Villemomble
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h
Tél. : 09 84 29 15 92 - Port: 06 16 42 56 71
Email : novacuisines@free.fr
Site : www.novacuisines-villemomble.com

DÉMÉNAGEMENTS

ALFA DEM

Déménagements
55 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 83 25 14 14 - Port. : 06 37 14 76 13
Email : alfademenagements@gmail.com
Site : www.alfa-demenagement.com

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

SARL AEDRIM

Diagnostics Techniques Immobiliers
30 rue du Maréchal Lyautey
94170 Le Perreux-sur-Marne
Tél. : 01 41 93 72 38 - Fax : 01 70 75 28 67
Email : contact@aedrim.fr
Site : www.aedrim.fr

ENCADREMENTS

MARTIN-ENCADREMENTS

Encadrement sur mesure de tableaux, aquarelles, photos, etc.

Sous-verres, biseaux, tendages de tapisseries, cadres tous styles

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h

59 avenue Victor Hugo
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 49 44 00 47

FLEURISTE

FLOR DÉCOS - DIFLORA CRÉATION

Fleuriste

18 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 14 70

Site: www.flor-decos.fr

JOUETS - CADEAUX - ENFANTS

MA CABANE DANS LES ÉTOILES

Univers pour enfants de 0 à 12 ans

37 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 06 78 58 98 47

Email : contact@macabanedanslesetoiles.fr

OPTICIEN

REV OPTIQUE

Opticiennes certifiées VERITAS

SPÉCIALITÉS : verres progressifs ESSILOR, visagiste, optométriste

TIERS PAYANT MUTUELLES et paiement jusqu'à 10 fois sans frais

44 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 09 82 82

Site : www.revoptique.fr

PRESSING

CENTRAL PRESSING

Pressing

25 bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 17 55

Email : marcguion@hotmail.fr

Site : www.centralpressing.com

PRÊT-À-PORTER & ACCESSOIRES

LA FOLIE EN TÊTE

Prêt-à-porter & accessoires, jouets et espace créateurs

18 rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 06 03 55 61 32

Email : contact@lafolieentete.com

PROMOTION IMMOBILIÈRE

CRD PROMOTION

Promotion immobilière

37 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 39 55

Site : www.crd-promotion.com

RESTAURANTS

GRILL ANTALYA

Spécialités turques - kebab

42 bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 09 52 06 61 86

BO SUSHI

Restaurant japonais

6 avenue Victor Hugo
93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 08 14 50

Site : www.bosushi93.fr

LE VICTOR HUGO

Cuisine traditionnelle
 Happy Hour du mardi au jeudi soir
 Formule Bistrot du midi à partir de 13 €
 Salle climatisée privatisable
 Accès handicapé
 3 quater avenue Victor Hugo
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 50 90 50 22
 Email : victorhugo.neuilly@free.fr

ROYAL PLAISANCE

Restaurant asiatique
 Ouvert 6j/7 (fermé le lundi) - Terrasse d'été
 De 12 h à 14 h 30 et de 19 h à 22 h 30
 11 boulevard Gallieni (RN 34)
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 08 11 28

SAN DANIELE

Restaurant italien
 1 avenue Victor Hugo
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 49 44 13 29

RETOUCHERIE**DE, FIL ET MODE**

Retoucheur
 Tout vêtement, travail soigné
 32 avenue du Maréchal Foch
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 58 45

SALLES DE SPORTS**LIKE YOU FITNESS**

Fitness - Sport
 25 avenue du Maréchal Foch
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 52 07 71 93
 Email : likeyoufitness@gmail.com
 Site : www.likeyoufitness.fr

L'ORANGE BLEUE

Club de forme
 Cardio, musculation, cours collectifs, small groupe
 training, sauna
 Ouvert 7J/7 6 h - 23 h
 «Brulez jusqu'à 1000 calories par heure»
 2 rue Vincent Van Gogh
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 09 23 12
 Email : ob.neuillyplaisance@gmail.com
 Site : www.ob-neuillyplaisance.fr

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS**SODEXO**

Restauration collective
 30 cours de l'Île Seguin
 92777 Boulogne-Billancourt Cedex
 Site : www.sodexo.com

TOILETTAGE**O BONHEUR DES CHIENS**

Toilettage canin
 15 avenue du Maréchal Foch
 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 09 81 76 57 65
 Email : obonheurdeschiens@gmail.com

TRAITEURS**CHARCUTERIE VEYRAT**

Charcuterie artisanale
 Au marché du Centre de Neuilly-Plaisance les mardis,
 jeudis et dimanches
 Au marché de Villemomble les mercredis et samedis.
Port. : 06 11 04 34 84
 Email : veyratlaurent@orange.fr

POISSONNERIE VENT D'OUEST

Au marché du Centre les jeudis et dimanches
 Arrivage journalier
Tél. : 06 70 43 17 89

TRANSPORT DE PERSONNES

TAXI DIDIER ROBIDEL

Toutes distances
RER Neuilly-Plaisance
Conventionné CPAM
Port. : 06 08 76 07 51

TRAVAUX / BÂTIMENT

ADM CHARPENTE COUVERTURE

Charpente et couverture
15 bis rue de la Marne
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 08 07 - Fax : 01 43 00 62 13
Email : adm.fd@orange.fr
Site : www.adm-charpente-bois.fr

A.M PLOMBERIE

Dépannage - dégorgement - installation sanitaire -
remplacement de ballons d'eau chaude
14 rue Marguerite
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 71 84 05 26 - Port. : 06 38 17 69 78
Email : a.mplomberie@hotmail.com

BBA-ELEC

Electricité générale
22 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 85 10 05 42 - Port. : 07 68 32 01 33
Email : contact@bba-elec.fr

CO.DE.BATI

Tous travaux du bâtiment : intérieur-extérieur
20 bis rue Paul Vaillant-Couturier
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 97 34
Email : codebati@codebati.fr

DEMAY & FILS

Plomberie, salle de bain, chauffage, contrats d'entretien
Gaz, fioul, assainissement
15 bis rue de la Marne
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 08 07 - Fax : 01 43 00 62 13
Email : etsdemay.fils@wanadoo.fr
Site : www.plombier-chauffage-neuillyplaisance.fr

DIDIER BEURY PLOMBERIE

Installation - sanitaire - dépannage - rénovation
cuisine/salle de bains.
Artisan de père en fils depuis 1967
8 impasse Watteau
93360 Neuilly-Plaisance
Port. : 06 22 62 77 92 - Fax : 01 43 00 51 31
Email : d.beury@wanadoo.fr

LOUIS M COUVERTURE

Couverture générale - charpente - isolation - maçonnerie
Artisan professionnel depuis 5 générations
Ouvert 7j/7 24 h/24
4 rue d'Estienne d'Orves
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 85 53 47 00 - Port. : 06 13 31 31 90
Email : artisanmaolet7@gmail.com
Site : www.louis-m-couverture.fr

ENTREPRISE MOREL

Climatisation - Electricité - Ventilation - Plomberie -
Chaufferie
2 avenue Bidance
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 07 07
Email : morel93@orange.fr
Site : www.morel93.com

NEUILLY COUVERTURE

Couverture, zinguerie, maçonnerie, ravalement
78 avenue Carnot
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. / Fax : 01 43 00 26 62 - Port. : 06 06 77 53 68
Email : neuilly-couverture@hotmail.fr

SI TU ES NOCÉEN, QUE TU AS
ENTRE 12 MOIS ET 3 ANS
ET QUE TU VEUX DECOUVRIR UN LIEU
RICHE D'ÉCHANGES ET DE
RENCONTRES, REJOINS-MOI !



LA
HALTE-JEUX
DES
RENOUILLÈRES
RECRUTE !

Rejoins l'équipe de choc des petits nocéens, accompagnée de professionnels de la Petite Enfance, qui t'accueilleront du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 de la demi-heure et jusqu'à la demi journée.**

Tu pourras bénéficier d'un **accueil de qualité** dans un environnement adapté ayant pour objectifs de veiller à ton **bien-être** et de favoriser ton **épanouissement** tout en offrant à tes parents **un temps pour eux !**

Pour postuler, remplis ta candidature en ligne sur :
www.mairie-neuillyplaisance.com



- TÉL : 01 43 09 49 89 -

Agence du Plateau
TRANSACTIONS & LOCATIONS
IMMOPLAISANCE2@WANADOO.FR

Avron Gestion
GESTION DE BIENS
SASAVRONGESTION@GMAIL.COM

CENTRAL PRESSING
MAÎTRE TEINTURIER

Nettoyage tous vêtements - Teinturier d'ameublement
spécialisé sur les rideaux et voilages de très grandes tailles
Service aux particuliers et aux entreprises



25bis avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 17 55
www.centralpressing.com
Courriel : contact@centralpressing.com



CABINET CONUS

**GERANCE
SYNDIC**

39 avenue Carnot
Neuilly-Plaisance
01 43 00 12 19
cabinetconus1@gmail.com



Didier BEURY / PLOMBERIE
8 impasse Watteau - Neuilly-Plaisance 93360

Tél. **06 22 62 77 92**
Fax **01 43 00 51 31**
d.beury@wanadoo.fr





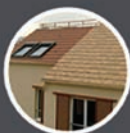
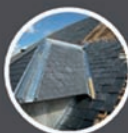
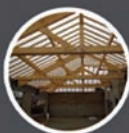
01.43.00.08.07
adm-charpente-bois.fr

CHARPENTE

Traditionnelle, Industrielle,
Lamellé-collé

COUVERTURE

Zinc, Ardoise, Tuile



Demay & fils

Artisans de père en fils
depuis 1966

Meilleur Ouvrier
de France

**Plomberie - Salle de bains
Chauffage - Contrats d'entretien
Gaz - Fioul - Assainissements**



Etudes - Projets - Devis



15 bis rue de la Marne - 93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 08 07 - Fax : 01 43 00 62 13
www.plombier-chauffage-neuillyplaisance.fr
Email : etsdemay.fils@wanadoo.fr



Seniors Solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale.....	P.80
Les aides et soins à domicile et les repas à domicile.....	P.80
Les personnes retraitées : Les services Sécurité - Banques, téléassistance.....	P.81
Les navettes.....	P.81
Le Foyer de l'Amitié «l'Escapade».....	P.82
Les allocations familiales, les aides légales à la gestion du patrimoine et à la protection de la personne.....	P.83
Le Logement.....	P.84

ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 96 16

Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15 (17 h 00 le vendredi).
- 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 8 h 30 à 12 h 00.

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches.

Il vous permet d'obtenir certaines formes d'aides : allocation départementale personnalisée d'autonomie, cartes d'invalidité, cartes de priorité, forfaits améthyste, instruction des demandes d'allocation spéciale et fonds national de solidarité, tarif réduit de cantine et de centre de loisirs, bourses pour les colonies de vacances et classes transplantées, téléassistance, repas à domicile, aides à domicile, service de soins à domicile, RSA, Fonds Solidarité Energie, bons de chauffage (retraités uniquement).



Plan canicule et Plan grand froid : inscription des personnes les plus isolées au CCAS pour figurer sur un registre permettant de les contacter plus facilement.

Pour les personnes retraitées de plus de 65 ans, le centre propose des moments conviviaux (banquets et galette des rois).

LE SERVICE DES AIDES À DOMICILE

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 27 89

Les aides à domicile de Neuilly-Plaisance apportent aux personnes âgées une aide efficace et un réconfort (accompagnement des personnes, préparation des repas, achats extérieurs, etc.). Le service est composé d'une responsable de secteur et d'une vingtaine d'aides à domicile qui interviennent du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

LE SERVICE DES SOINS À DOMICILE

01 56 49 02 66

Sur prescription médicale, une infirmière et 5 aide-soignantes assurent les soins d'hygiène, au domicile des personnes âgées pour leur éviter une hospitalisation. Elles interviennent 7 jours sur 7.

LES REPAS À DOMICILE

CCAS - 01 43 00 96 16

Ils sont servis le midi en liaison froide aux personnes dont l'état de santé ne permet pas d'effectuer les commissions ou de confectionner les repas elles-mêmes (ou qui n'ont pas la possibilité de faire effectuer ces tâches par un tiers) sur prescription médicale uniquement. Les personnes les plus handicapées peuvent également bénéficier des repas à domicile samedi, dimanche et pendant les jours fériés.

PERSONNES RETRAITÉES

La Mairie met à la disposition des seniors les services suivants :

LE SERVICE SÉCURITÉ-BANQUES

Ce service est mis gratuitement à la disposition des personnes âgées afin de faciliter leur protection. Prendre rendez-vous 24 h à l'avance au **01 43 00 96 16**.

Une voiture de la police municipale vient chercher la personne pour la conduire à la banque et la raccompagner à son domicile.

LE SERVICE TÉLÉASSISTANCE

Centre Communal d'Action Sociale - 01 43 00 96 16

La Mairie a mis en place un système de sécurité exceptionnel : la téléassistance, reliée en permanence 24 h/24, 365 jours par an, à une centrale d'urgence. En cas d'appel, les secours interviennent très rapidement au domicile de l'abonné. Ces appareils entraînent une redevance trimestrielle variable selon les revenus des personnes âgées à risque, isolées ou des personnes handicapées, mais leur installation est gratuite.

CONSEIL DES AÎNÉS

01 43 00 96 16

Élue : Mme Edwige JARY

Pour tout renseignement, contacter le Foyer de l'Amitié «l'Escapade».

LE SERVICE NAVETTE

Réservation obligatoire au **01 43 00 96 16** :

- la veille pour le lendemain pour le mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
- tout au long de la semaine pour le dimanche
- le vendredi ou samedi matin pour le lundi.

Des navettes gratuites sont mises à disposition du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 20 et de 13 h 40* à 16 h 40 et le dimanche de 10 h 15 à 12 h, pour vous rendre chez vos commerçants et sur le marché. Pour les personnes à mobilité réduite, une navette adaptée est mise à disposition le mercredi de 9 h à 11 h 40 et de 13 h 40 à 16 h 40.

Les déplacements ne se font que sur Neuilly-Plaisance et au Pôle Santé de l'Orangerie.

** 14 h 40 le jeudi*

PAM 93

0 810 081 093

PAM 93 est un service public de transport à la demande pour les personnes handicapées, exploité pour le compte du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une délégation de service public. Il constitue une aide à la mobilité des personnes résidant en Seine-Saint-Denis et titulaires d'une carte d'invalidité.

www.pam93.info

LE FOYER DE L'AMITIÉ «L'ESCAPADE»

12 rue du Général de Gaulle

Tél. : 01 43 00 67 28

Lieu permanent d'expositions, le Foyer de l'Amitié «L'Escapade» propose des activités culturelles et gymniques aux retraités en semaine du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30. L'équipe organise également des sorties, des spectacles, des expositions, des voyages et aussi des animations conviviales comme les fêtes d'anniversaire et les ateliers créatifs. Un programme varié, composé en prenant en considération les souhaits des adhérents, est édité chaque trimestre. Il précise notamment les participations financières demandées pour les visites et les voyages.

Le Foyer de l'Amitié «L'Escapade» dispose d'une annexe au Plateau d'Avron située au Centre Municipal d'Activités (44 avenue des Fauvettes) ouvert le lundi de 14 h 00 à 18 h 00.



Tarif annuel	
Nocéen	18 €
Résident hors commune	27 €

Cette adhésion annuelle donne accès à la natation et au tennis de table, aux loisirs créatifs, aux fêtes d'anniversaire, aux concours de belote, de tarot, au scrabble et aux jeux quotidiens.

Documents à fournir pour l'inscription :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Document complémentaire pour les activités sportives : un certificat médical de non contre-indication à l'activité de moins de 2 mois.

• Programmes des activités

Activités	Jours	Horaires	Lieu
Natation (incluse dans l'adhésion)	Mardi	De 15 h 30 à 16 h 30	Piscine Municipale
Tennis de table (inclus dans l'adhésion)	Mardi et jeudi	De 16 h 00 à 17 h 45	Gymnase Edouard Herriot
Gymnastique	Mardi	De 9 h 30 à 10 h 30 ou 10 h 30 à 11 h 30	Stade Municipal (Dojo)
	Jeudi*	De 9 h 30 à 10 h 30	MCJ «Maurice Dorinié»
Aquagym	Jeudi	De 15 h 30 à 16 h 30	Piscine Municipale
Danse Thérapie	Lundi	De 10 h 30 à 11 h 30	Foyer de l'Amitié «l'Escapade»
Danses de Salon	Mardi	De 17 h 00 à 18 h 00	Salle de danse (1000 Club) Stade Municipal
Arts créatifs (inclus dans l'adhésion)	Mercredi	De 14 h 30 à 17 h 30	Foyer de l'Amitié «l'Escapade»

* Uniquement dans le forfait 3h

En option	Nocéen	Résident hors commune
Forfait annuel 1 h à 2 h / semaine : 1 h de gymnastique le mardi et/ou 1 h d'aquagym	46 €	63 €
Forfait annuel 2 h à 3 h / semaine : 1 h de gymnastique le jeudi matin et le mardi matin et / ou 1 h d'aquagym	69 €	94 €
Tarif annuel 1 h semaine : Danse thérapie	23 €	32 €
Tarif annuel 1 h / semaine Danses de Salon	23 €	32 €

ALMA FRANCE

ALIô **MA**ltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées.

39 77

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caisse d'Allocations Familiales

www.93.caf.fr

Immeuble le Descartes,

29 promenade M. Simon - 93160 Noisy-le-Grand

0 810 25 93 10

AIDES LÉGALES À LA GESTION DU PATRIMOINE ET À LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Le mandat de protection future :

Il permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Le mandat peut être établi : pour soi-même, par la personne à protéger, pour autrui, par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant.

La sauvegarde de justice :

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis. Le majeur placé en sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux pour lesquels un mandataire spécial a été désigné dans la décision du juge.

La curatelle et la tutelle :

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile.

La curatelle est prononcée s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice est une protection insuffisante pour la personne. Il existe différents degrés de curatelle : la curatelle simple, la curatelle renforcée et la curatelle aménagée.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. La tutelle est la plus contraignante des mesures de protection. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

*Pour plus d'informations,
vous pouvez téléphoner au CCAS
au **01 43 00 96 16** ou
consulter le site
www.service-public.fr,
vous pouvez également télécharger ce
guide en rubrique
Famille - vos droits et démarches.
01 43 00 96 16*

LOGEMENT

FAIRE FACE À SA PERTE D'AUTONOMIE

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Les dossiers sont à monter avec le CCAS notamment concernant :

La carte mobilité inclusion (CMI) regroupe 3 démarches spécifiques :

- Invalidité égale ou supérieure à 80%
- Priorité inférieure à 80%
- Stationnement pour les personnes dont le handicap a un rapport avec des problèmes de mobilité.

Deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) existent sur le territoire de Neuilly-Plaisance : la Résidence d'Églantine et les Lauriers de Plaisance.

LA RÉSIDENCE D'ÉGLANTINE

61 avenue Danielle Casanova
01 43 00 79 82 / Fax : 01 43 00 21 34
 contact@lage-dor.fr
 www.lage-dor.fr

Cette résidence médicalisée de 48 chambres vous accueille dans un cadre chaleureux et confortable, à proximité du centre-ville.

LES LAURIERS DE PLAISANCE

104 avenue du Maréchal Foch
01 43 01 58 00

Cette résidence du groupe MEDICA, composée de 113 lits, fait partie du Pôle Santé qui compte également une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS). Les chambres individuelles, lumineuses et spacieuses peuvent être décorées et aménagées selon les goûts de chacun.

RÉSIDENCE AUTONOMIE APARVIE LES PINS

64 avenue du Maréchal Foch
01 41 54 10 30

Dans un cadre agréable et verdoyant en plein centre-ville, 76 appartements, studios et 2 pièces sont réservés aux personnes retraitées. La Résidence offre confort, sécurité et services (restaurant, bibliothèque, animations et jeux de société). Renseignements à la Résidence auprès du chef d'établissement ou au CCAS.

AMÉNAGER SON LOGEMENT

Les travaux d'aménagement peuvent donner lieu, sous conditions de ressources, à des aides possibles de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de votre caisse de retraite et du Conseil Général. La demande est centralisée par le PACT ARIM à Montreuil.

Renseignements :
CCAS de Neuilly-Plaisance
33 rue du Général Leclerc

CLUB

des bénévoles

Des avantages
exclusifs pour remercier
celles et ceux
qui s'investissent
pour les autres.

- Espace bénévoles (rafraichissement gratuit lors des manifestations au cours desquelles le bar est géré par les services municipaux).

- Ouverture des billetteries 48 heures avant la date grand public (ventes privées).

Et bien d'autres encore.

- Coupe-files pour accéder rapidement aux événements organisés par la ville.
- Mise à disposition d'une ligne téléphonique spécialement dédiée qui permet de transmettre au Maire, en temps réel, une information ou une demande d'intervention.
- Accès prioritaire aux démarches administratives.

LES CONDITIONS :

Etre membre
d'une association
dont le siège ou l'antenne
est à Neuilly-Plaisance et/ou
donner du temps au service
des autres Nocéens,
quelle que soit
la mission.

POUR VOS ENCADREMENTS
sous-verres avec ou sans biseau
tendage de tapisserie
encadrements divers

MARTIN-ENCADREMENTS
59 avenue Victor Hugo
93360 NEUILLY-PLAISANCE
Tél. 01 49 44 00 47
martin-encadrements@orange.fr

*François
Cases
Bardina*



ACHETEUR dans
«Affaires Conclues»

Antiquités - Brocante - Débaras
Restauration de Meubles - Vernissage
au tampon - Peinture - Patine

60 av. du Mar. Foch - Neuilly-Plaisance
cases.bardina.francois@gmail.com
Tél. : 01 41 54 08 60 • 06 15 20 66 31

**FRANCK
PROVOST**
PARIS

Ouvert
du Lundi au Vendredi
de 9h30 à 19h
Jeudi nocturne jusqu'à 20h
Samedi de 9h à 19h



VOS DEUX SALONS FRANCK PROVOST

29, AV. DU MARECHAL FOCH
93360 NEUILLY PLAISANCE
Tél : 01 43 00 48 75

38 AVENUE OUTREBON
93250 VILLEMOMBLE
Tél : 01 48 54 29 00

ALFA DEM
LE PRO DU DÉMÉNAGEMENT

09 83 25 14 14



06 37 14 76 13

LUMINITA TUDOR

55 avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

contact@alfa-demenagement.com
www.alfa-demenagement.com

RETOUCHERIE

32, Avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance
Ouvert du Mardi au Samedi et Dimanche matin

Retouches tous vêtements
Hommes & Femmes
Confections
Prêt-à-porter

Travail soigné et de qualité



Culture Loisirs

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle.....	P.88
L'École Municipale de Musique	P.91
Les équipements culturels :	P.92
- la Salle des Fêtes	P.92
- le studio musique	P.92
- Trop Plein de Sons	P.92
- le Cinéma Municipal «La Fauvette»	P.93
- la Bibliothèque municipale «Guy de Maupassant»	P.94
Le jumelage de la ville avec Montgomery (USA)	P.96
L'Hôtel de Neuilly-Plaisance «Le Choucas»	P.97

VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE
contact@mairie-neuillyplaisance.com

CULTURE - LOISIRS

LE CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE (CMASC)

12 rue du Général de Gaulle

Tél. : 01 43 00 67 28

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 00
à 12 h 00 et 13 h 45 à 17 h 30

Une multitude d'activités : un seul forfait permettant de participer aux ateliers dans la mesure des places disponibles (2 réinscriptions et 3 inscriptions maximum).

Documents à fournir pour l'inscription ou la réinscription :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat médical de moins de 2 mois de non contre-indication à l'activité pratiquée (pour les activités corporelles, sportives et de danses)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus ou de non imposition (pour tarif - de 18 ans)

À savoir :

- *Les activités sont réservées aux Nocéens*
- *Toute année commencée est due*
- *Les cours s'interrompent durant les vacances scolaires et les jours fériés.*
- *Nous nous réservons le droit de supprimer une activité si le nombre d'inscrits demeure insuffisant.*

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (C.M.A.S.C) propose de multiples ateliers culturels, ludiques et sportifs accessibles à tous les âges (à partir de 4 ans).

Tarifs :

Jeunes enfants (4-5 ans) : 83 € pour 1 activité
136 € Pack Eveil (avec l'activité «Eveil à la Musique»)

Enfants / adolescents (6-17 ans) : de 136 € à 224 €
Forfait déterminé suivant l'avis d'imposition et le nombre d'enfants inscrits par famille

Adultes : 224 €

Seniors (65 ans et plus) : 35 €



Activités	Publics	Jours	Horaires	Lieux des cours
Anglais	Intermédiaire 1 Inter 2 / Avancés Adultes	Lundi Mardi Lundi	19 h 15 - 20 h 45 19 h 15 - 20 h 45 18 h 00 - 19 h 00	Maison des Associations 13, ave du Mal Foch
Danses de Salon (Rock, Salsa, Tango, Paso Doble, Valse, Cha-cha-cha, Autres)	Adultes/Ados Débutants	Jeudi	18 h 45 - 20 h 30	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
	Adultes/Ados Avancés	Jeudi	20 h 30 - 22 h 30	
Danse à Claquettes	Avancés	Jeudi	20 h 15 - 21 h 30	CMA - Plateau d'Avron 44 avenue des Fauvettes
Soft Shoes	Débutants	Samedi	11 h 45 - 13 h 00	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Danse Classique	Enfants Débutants (après initiation)	Mercredi	13 h 30 - 15 h 00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
	Enfants Intermédiaire (après débutants)	Mercredi	15 h 00 - 17 h 00	
	Adolescents Confirmés (après avancés)	Mercredi	17 h 00 - 19 h 00	
	Ados/Adultes	Samedi	11 h 30 - 13 h 30	
	Initiation à partir de 6 ans	Samedi	13 h 30 - 14 h 30	
Avancés (après intermédiaire)	Samedi	14 h 30 - 16 h 30		
Danse Contemporaine	8/10 ans 11/14 ans Ados/Adultes	Lundi	18 h 00 - 19 h 00 19 h 00 - 20 h 30 20 h 30 - 22 h 00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Danse Country	Ados / Adultes (15 ans et +) novices	Lundi	19 h 00 - 20 h 30	École Maternelle Paul Letombe - Préau 40 avenue des Fauvettes
	Intermédiaire/ Avancés	Lundi	20 h 30 - 21 h 30	
Danse Jazz	Enfants (8 ans et +) Ados Adultes	Jeudi	18 h 00 - 19 h 00 19 h 00 - 20 h 30 20 h 30 - 22 h 00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Danse Orientale	Ados / Adultes (15 ans et +)	Mardi	19 h 00 - 21 h 00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Dessin-Peinture	Ados / Adultes	Lundi	14 h 00 - 16 h 00 16 h 00 - 18 h 00 18 h 00 - 20 h 00	Maison de la Création 24 bis, rue G. De Gaulle

Activités	Publics	Jours	Horaires	Lieux des cours
Eveil à la Danse	Eveil 1 (4-5 ans)	Samedi	9 h 00 - 9 h 45	Salle de Danse (Mille-Club) Stade - 27, rue Marguerite
	Eveil 2 (5-6 ans)		9 h 45 - 10 h 30	
Danses	Initiation (+6 ans)	Samedi	10 h 30 - 11 h 30	Salle de Danse (Mille-Club) Stade - 27, rue Marguerite
Gym Douce	Adultes	Lundi	9 h 30 - 10 h 30	Salle de Danse (Mille-Club) Stade - 27, rue Marguerite
		Jeudi	10 h 45 - 11 h 45	
Histoire de l'Art	Adultes	Mercredi	19 h 30 - 21 h 00	Maison de la Création 24 bis, rue G. De Gaulle
Sophrologie Relaxation	Adultes	Mercredi	19 h 30 - 21 h 00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite
Cours simultanés Eveil à la Gym Stretching/gym	Enfants (4 - 6 ans)	Samedi	9 h 30 - 10 h 30	Dojo
	Adultes	Samedi	9 h 30 - 10 h 30	Salle de Danse MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Stretching/gym	Adultes	Samedi	10 h 45 - 11 h 45	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Pilate	Adultes	Samedi	8 h 30 - 9 h 30	MCJ M. Dorinié Rue des Renouillères
Théâtre	Enfants (6 - 8 ans)	Samedi	13 h 00 - 14 h 30	Salle de Théâtre Ecole E. HERRIOT 36, ave D. Perdrigé
	Pré - Adolescents (9 - 12 ans)	Samedi	14 h 30 - 16 h 30	
	Adolescents (13 - 17 ans)	Samedi	16 h 30 - 18 h 30	
	Adultes	Mercredi	20 h 00 - 22 h 30	
Yoga	Adultes	Jeudi	19 h 00 - 20 h 15	CMA - Plateau d'Avron 44 avenue des Fauvettes
	Adultes Ados/Adultes	Jeudi Vendredi	9 h 15 - 10 h 30 19 h 30 - 20 h 45 20 h 45 - 22 h 00	Salle de Danse (Mille-Club) 27, rue Marguerite

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

12 rue du Général de Gaulle
01 43 08 14 91

L'École municipale de Musique propose aux enfants de moyenne et grande sections de maternelle de l'éveil musical, aux enfants de CP de l'initiation musicale et du solfège à partir du CE1, ainsi qu'aux adultes.

Dans la limite des places disponibles, vous accéderez à la classe d'instrument de votre choix après une année de formation musicale (solfège).

Disciplines individuelles : batterie, chant, clarinette, cor d'harmonie, flûte traversière, guitare classique, électrique et basse, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle.



Disciplines collectives : classe d'orchestre, ensemble à cordes, chorale enfants et chant.

Gratuites pour les enfants ou adultes inscrits dans une autre discipline.

Formation musicale (solfège)

Documents à fournir pour l'inscription :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

ACTIVITÉS ET TARIFS À L'ANNÉE

Les tarifs des cours de solfège incluent les droits d'inscription.

Activités	Publics	Jours/Horaires	Lieux	Tarifs
Eveil musical (45 mn /semaine)	Moyenne section de maternelle	Lundi 17 h 15	Ecole des Cahouettes (4 rue Paul Letombe)	83 € l'activité
	Grande section de maternelle	Lundi 18 h 00 Mardi 17 h 45		136 € «Pack Eveil» (avec 1 activité supplémentaire du CMASC)
Initiation musicale (1 h /semaine)	Enfant en CP	Mercredi 9 h 15	Ecole du Centre (31 bis rue du Général Leclerc)	169,70 €
Solfège (1 h 15/semaine)	Enfant (à partir du CE1)	Lundi, mercredi ou jeudi (selon le niveau)	Ecole du Centre (31 bis rue du Général Leclerc)	169,70 €
Solfège (1 h 15/semaine)	Adulte	Mardi à 20 h 00 (niveau 1)	Ecole du Centre (31 bis rue du Général Leclerc)	200,50 €
		Lundi à 20 h 00 (niveau 2)		
Solfège + instrument 20 minutes : discipline individuelle (initiation, débutant 1 et débutant 2)	Enfant	Lieu et horaires en fonction de l'activité et du niveau		274,70 €
Solfège + instrument 30 à 45 minutes : (à partir de préparatoire 1)	Enfant			280,30 €
Solfège + instrument 20 minutes : (initiation, débutant 1 et débutant 2)	Adulte			414,10 €
Solfège + instrument 30 à 45 minutes : (à partir de préparatoire 1)	Adulte			422,20 €
Instrument supplémentaire	Enfant			150,50 €
	Adulte			204,50 €
Disciplines collectives				59,60 € (ou inclus dans les droits d'inscriptions)

TOUS LES TARIFS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CHANGÉS POUR LA RENTRÉE 2020/2021

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

SALLE DES FÊTES

11 avenue du Maréchal Foch

Les spectacles les plus variés peuvent s'y dérouler dans d'excellentes conditions. La scène est pourvue d'un plafond technique. La régie construite sur la mezzanine est dotée d'un matériel de sonorisation performant. Les spectateurs nocéens sont assis sur des fauteuils en gradins télescopiques ou surélevés sur un balcon. La partie orchestre est équipée aussi par des fauteuils, et la salle compte 500 places.



STUDIO DE MUSIQUE

Place Montgomery

Tél. : 01 43 00 96 16

Accessible par le RER A, Gare de Neuilly-Plaisance et par les bus 114, 113, 203 et 214.



• Studio de musique

Exclusivement ouvert aux groupes nocéens sous réserve de place disponible.

Ce local permet d'accueillir différentes formations musicales et de participer à des projets artistiques collectifs.

Ce dernier est doté d'un matériel professionnel en fixe (ampli, console, enceintes, micros...) et d'un studio d'enregistrement.

Ouvert du lundi au samedi sur réservation uniquement.

Informations et réservations au 01 43 00 96 16

• Trop Plein de Sons

Vous avez créé votre groupe de musique ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour répéter/enregistrer et vous faire connaître ?

Depuis 2005, la Ville de Neuilly-Plaisance a mis en place le tremplin musical «Trop Plein de Sons». Ce dernier permet de mettre à disposition des artistes un studio de musique situé aux bords de Marne, un espace de concert (100 places) et une salle (500 places). Ainsi les groupes/artistes ont à leurs côtés une équipe de professionnels toujours disponible pour les accompagner et les conseiller dans leurs démarches musicales.



LE CINÉMA MUNICIPAL LA FAUVETTE

21 avenue Daniel Perdrigé

Tél. : 01 43 00 11 38

Programmation : 01 41 53 34 98

Facebook : www.facebook.com/Fauvette

Accès par le bus 114, arrêt «Place Stalingrad».



Dans un cadre agréable et confortable, un lieu de détente et de rencontres pour découvrir les nouveaux films et des classiques à des prix abordables.

SALLE CLIMATISÉE DE 123 FAUTEUILS, ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET OUVERTE 7/7. ÉQUIPÉE EN 35 MM, NUMÉRIQUE ET NUMÉRIQUE 3D, SON DOLBY DIGITAL 5.1.

«La Fauvette» fait partie de «Cinémas 93», réseau des salles publiques du département. Votre carte d'abonnement à «La Fauvette» vous fait bénéficier du tarif abonnement dans les autres salles du réseau.

L'établissement est classé Art & Essai, label «Jeune Public» et label «Patrimoine et Répertoire». Il est également adhérent à l'Agence du court-métrage.

En plus d'une programmation variée de films, «La Fauvette» c'est aussi une fois par mois :

- **Ciné-ma différence** : des séances accessibles aux personnes en situation de handicap. Les séances proposent un son contrôlé pour préserver les oreilles sensibles, une diminution progressive de la lumière, un sous-titrage et la présence de bénévoles pour assurer l'accueil des spectateurs. Plus d'informations sur l'association Ciné-ma différence : www.cinemadifference.com

- **Ciné-goûter** (1 fois par mois) : un film, un goûter, suivis d'une animation ou d'une activité pour les enfants.
- **Séances de légende** : un ciné-club proposant des films de patrimoine en présence d'invités.

Tarifs et abonnements

Plein : 5,50 €

Réduit : 4,50 € (moins de 18 ans, les étudiants, les plus de 65 ans, le lundi, les séances entre 18 h 00 et 19 h 00)

Ciné-Goûter (un samedi ou un dimanche par mois) : 4,50 €

Ciné-Mômes (mercredi à 14 h 00) : 3,20 €

Séance Ciné-ma différence (un samedi par mois) : 3€

Abonnement "Classique" : 19,50 € (carte rechargeable de 5 entrées, valable 90 jours, 1 à 2 places par séance)

Abonnement "Passion" : 17,40 € (carte nominative et rechargeable de 6 entrées, valable 30 jours, 1 place par séance)

Majoration séances en 3D : +1 €

Paiement par carte bancaire à partir de 1 €

En 2019, « La Fauvette » proposait plus de 270 films différents et a accueilli 26 193 spectateurs sur plus de 1 130 séances.

Le cinéma est équipé de 10 casques de système audio accessibilité FIDELIO qui offre une narration descriptive pour les personnes malvoyantes et un son amplifié pour les personnes malentendantes.



Retrouvez
tous les mois le programme
du cinéma La Fauvette
sur le site internet de
la Ville et sur
www.facebook.com/Fauvette

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

“GUY DE MAUPASSANT”

11 rue du Général de Gaulle
Tél. : 01 43 00 30 30

La culture pour tous ! Les espaces adultes et jeunesse de la Bibliothèque municipale mettent à votre disposition 40 000 documents, périodiques et quotidiens à consulter ou à emprunter ainsi que des services (accès à internet, impression de documents...).



En section Jeunesse, vous trouverez un espace spécialement dédié aux «0-3 ans», des livres audio, des documentaires, des BD, des mangas et de nombreux albums et romans.

En section Adulte, en plus de l'espace presse, vous pouvez emprunter ou lire sur place : des livres policiers, des romans, des essais, des BD, des mangas, des guides, des livres pratiques, etc.

Les services :

La bibliothèque offre divers services à ses adhérents :

- Une photocopieuse couleur et N/B (15 cts/page) et un scanner
- Un espace multimédia avec un accès WiFi
- Des cours d'informatique (informatique, Word, Internet, Excel, téléphonie)
 - mardi : 13 h 30 - 15 h 00 (informatique, tablettes et téléphonie)
 - mercredi : 18 h 30 - 20 h 00 (Word)
 - jeudi : 10 h 00 - 11 h 30 (Internet)
 - vendredi : 18 h 30 - 20 h 00 (Excel)

3 sessions de 2 mois :

- octobre/novembre
- janvier/février
- avril/mai

Nouveau :

Consultation sur place de la presse numérique

Animations et événements :

- Comité de lecture Adulte «Goûters littéraires» (1 samedi/mois)
- Atelier d'écriture : séance créative autour des mots pour les 8-12 ans (1 samedi/mois)
- Club des 4-6 ans : contes et ateliers créatifs pour les 4-6 ans (1 mercredi/mois)
- Club des bébés lecteurs : contes pour les 0-3 ans (1 samedi/mois), sur réservation.
- Écrivain public : aide/conseils pour écrire (chaque mercredi de 10 h 00 à 12 h 00)
- L'heure du conte : récit par un conteur (1 samedi/mois)
- Concours de Nouvelles
- Concours de Dictées
- Festival Hors-Limites
- Lecture Académie

L'espace Plaisance de la Bibliothèque «Guy de Maupassant» accueille régulièrement des manifestations : expositions, conférences, réunions, concerts, formations, ateliers, etc.

TARIFS ADHÉSION ANNUELLE

NOCÉENS

Enfants.....	Gratuit
Collégiens.....	Gratuit
Lycéens	Gratuit
Etudiants.....	Gratuit
Adultes.....	12,00 €/an
Famille.....	18,20 €/an

HORS COMMUNE

Adultes.....	21,00 €/an
Mineurs	12,00 €/an
Famille.....	37,00 €/an

Tarif des cours d'informatique :

- Forfait pour 1 cours de 1 h 30 par semaine pendant 2 mois : 30 €
- Forfait pour 2 cours de 1 h 30 par semaine pendant 2 mois : 50 €
- Forfait pour 3 ou 4 cours de 1 h 30 par semaine pendant 2 mois : 70 €

Les modalités d'inscription :

L'accès à la Bibliothèque est libre et gratuit. Cependant, pour bénéficier de certains services, il est nécessaire de s'inscrire en apportant :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité
- Le montant de l'inscription (les tarifs précités)

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

	Section Adulte	Section Jeunesse
Mardi	15 h 00 à 18 h 30	16 h 00 à 18 h 30
Mercredi	10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30	
Vendredi	16 h 00 à 18 h 30	
Samedi	10 h 00 à 18 h 30	

Le lundi, le jeudi et le dimanche la Bibliothèque municipale est fermée.



LE JUMELAGE

NEUILLY-PLAISANCE

EST JUMELÉE

AVEC MONTGOMERY (USA)

En juin 1989, Neuilly-Plaisance se jumelait officiellement avec Montgomery, ville de 12 000 habitants située dans l'Ohio près des Cincinnati.

Depuis 1989, les deux villes ont mis en place une succession d'échanges culturels et linguistiques.

En 1990, une délégation composée d'anciens de Neuilly-Plaisance et de M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France) s'est rendue à Montgomery.

Pendant les deux années scolaires 1991-1992 et 1994-1995 deux groupes d'élèves du collège Jean Moulin ont participé à un séjour linguistique.

En avril 1998, une vingtaine de jeunes de la section football de Neuilly-Plaisance Sports est partie à Montgomery, et a ensuite accueilli ses correspondants lors de la coupe du monde de football.

En 1999, Neuilly-Plaisance et Montgomery ont fêté leurs 10 ans de jumelage. Une délégation nocéenne est partie dans l'Ohio pour participer à cet anniversaire. Les élus et responsables municipaux ont été accueillis dans les services de la mairie pour étudier le fonctionnement d'une ville américaine. En retour, plusieurs stagiaires de notre ville-sœur ont séjourné en octobre 1999 à Neuilly-Plaisance, avec une délégation officielle pour comparer le mode d'organisation des deux villes.

En 2002, des professeurs américains ont été accueillis à Neuilly-Plaisance pour découvrir le fonctionnement de l'Éducation Nationale (visite d'écoles, collèges, lycées, universités et monuments de Paris).

L'échange retour a pu s'opérer au printemps 2005 où quelques enseignants et élus de Neuilly-Plaisance ont découvert à leur tour par le biais de visites d'établissements, la diversité du système scolaire américain.

En 2010, Neuilly-Plaisance et Montgomery



ont fêté leurs 21 ans de jumelage. Une délégation de 16 résidents de Montgomery a été accueillie à Neuilly-Plaisance.

Le 8 mai 2014, à l'occasion du 69^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945, Gary BLOMBERG, ancien Maire de Montgomery accompagné de son épouse Ann, a présidé les cérémonies commémoratives.

Du 12 au 18 octobre 2014, une délégation de 19 agents municipaux, élus, représentants du corps enseignant et membres de l'association Neuilly-Plaisance Villes Sœurs, s'est rendue à Montgomery dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du jumelage pour travailler sur une intensification des échanges autour de 3 axes :

- Les échanges scolaires et universitaires
- L'entreprise, le commerce et l'artisanat
- Les seniors et l'intergénérationnel.

En 2015, à l'occasion du 26^{ème} anniversaire du jumelage, notre commune accueillait Todd STEINBRINK ancien Maire de Montgomery et une délégation américaine. Afin d'honorer comme il se doit leur venue, un Week-end de l'Amitié mêlant partage, fête et solennité a été organisé les 3 et 4 juillet.

Le 13 juillet 2019, Chris DOBROZSI, Maire de Montgomery a accueilli Elise GRAVELEINE, jeune Nocéenne à l'occasion de « Bastille Day » grande fête organisée en l'honneur de Neuilly-Plaisance.

Si vous souhaitez avoir un correspondant américain, pour vous ou vos enfants, vous pouvez en faire la demande par courrier détaillé au Cabinet du Maire 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance.

Pour plus de renseignements, contacter le Cabinet du Maire au 01 43 00 96 16.

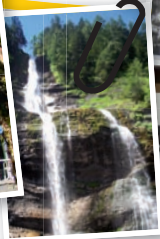


LE CHOUCAS **NN

Classement 2 étoiles 2016

N°IM093100020

Classement 2016 : H74-000409-004



L'HÔTEL DE NEUILLY-PLAISANCE

EN HAUTE SAVOIE

Des vacances au naturel !

C'est dans le magnifique village savoyard de Sixt Fer à Cheval, classé «GRAND SITE NATIONAL», que se trouve l'Hôtel** familial LE CHOUCAS. En plein cœur du prestigieux cirque du Fer à Cheval, il vous offre été comme hiver un cadre naturel somptueux.

L'hiver, c'est le royaume du ski au soleil, dans un domaine skiable exceptionnel avec un faisceau de 250 km de pistes, situé dans le Grand Massif (Flaine, Les Carroz, Morillon, Sixt et Samoëns).

C'est aussi une piste de ski de Flaine à Sixt de plus de 14 km en pleine nature. Quant aux amateurs de ski de fond, ils ne sont pas oubliés avec 70 km de pistes et de sentiers balisés, dans lesquels on peut également pratiquer la raquette.

L'été, vous pourrez profiter de toutes les activités de la nature : promenades, randonnées, escalades. Vous êtes dans l'une des plus belles réserves naturelles de France, et 9 200 hectares parsemés de lacs, de cascades, de forêts, vous entourent. Vous pourrez pratiquer dans la région de Sixt tous les sports de plein air : tennis, équitation, pêche, tir à l'arc, rafting, parapente, spéléologie, vélo tout terrain.

• **Le Choucas est un agréable chalet savoyard réalisé dans le plus pur style du pays et situé en pleine nature, tout en étant proche du village de Nambride. Il s'agit d'un Hôtel** de grand confort (deux étoiles nouvelles normes) d'une capacité de 27 chambres spacieuses et claires.**

Les chambres sont suffisamment grandes pour loger les enfants avec leurs parents. Toutes équipées de WC, salle de bains et téléphone, les chambres de l'hôtel offrent donc un cadre douillet et confortable. De même, ce complexe possède une salle à manger avec une belle cheminée, un bar, un salon de lecture et de télévision-vidéo, des salles de jeux pour pra-

tiquer le billard, le ping-pong, des terrasses et des aires de jeux en extérieur et un ascenseur.

• Vous pouvez choisir entre **trois formules** : hôtellerie seule sans repas, formule demi-pension (chambre, petit déjeuner, un repas), formule pension complète, à des tarifs très raisonnables. Dans le prix annoncé pour votre séjour, vous bénéficierez des prestations suivantes et sans supplément : cuisine traditionnelle familiale, conférences et diaporamas, soirée savoyarde, soirée casino, cabaret et animations jeux.

• Pour occuper vos petits, «Le Choucas» vous propose le **mini-club** (4 à 7 ans) et le **junior-club** (8 à 12 ans). Au programme : construction de cabanes, randonnées, baignades... et pour les plus grands : escalade, tennis et VTT.

• Pour occuper vos petits, «Le Choucas» vous propose le **mini-club** (4 à 7 ans) et le **junior-club** (8 à 12 ans). Au programme : construction de cabanes, randonnées, baignades... et pour les plus grands : escalade, tennis et VTT.

Le Choucas, avec une équipe compétente et dynamique, vous réserve dès votre arrivée un accueil personnalisé et chaleureux et pendant toute la durée de votre séjour une écoute permanente de vos souhaits et besoins.

Par ailleurs, l'Hôtel** a un agrément «OPÉRATEURS DE VOYAGES» qui permet de proposer «des séjours tout compris» avec des activités d'été ou d'hiver très variées, moyennant un prix forfaitaire s'adressant plus particulièrement aux comités d'entreprise et aux associations.



Renseignements
et réservations :
04 50 34 47 60
Fax : 04 50 34 90 74
choucas.hotel@wanadoo.fr
www.choucashotel.fr

À VOTRE DISPOSITION :





L'Orange bleue
Clubs de forme

L'orange bleue NEUILLY-PLAISANCE

2 rue Vincent Van Gogh - 93360 NEUILLY-PLAISANCE
Tél : 01 43 09 23 12 - www.ob-neuillyplaisance.fr

LE LEADER DE LA FORME À PRIX DISCOUNT

A.M PLOMBERIE

DÉPANNAGE - DÉGORGEMENT - INSTALLATION SANITAIRE
REPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE

 | **06 38 17 69 78**

 | 01 71 84 05 26

 | **a.mplomberie@hotmail.com**

 | 14 rue Marguerite - 93360 Neuilly-Plaisance




Le Victor Hugo

*Cuisine traditionnelle * Vins sélectionnés*

LE MIDI
du lundi au vendredi
LE SOIR
du mardi au samedi

**HAPPY HOUR DU MARDI
AU JEUDI SOIR**

email : victorhugo.neuilly@free.fr
climatisé, accès handicapé, privatisable

3 QUATER, AVENUE VICTOR HUGO, 93360 NEUILLY-PLAISANCE - RÉSERVATIONS : 09 50 90 50 22



laforêt

Transaction immobilière
Ventes - Location

19 Boulevard Gallieni
RN34 - proche RER
Tél : 01 56 49 19 90
neuillyplaisance@laforet.com



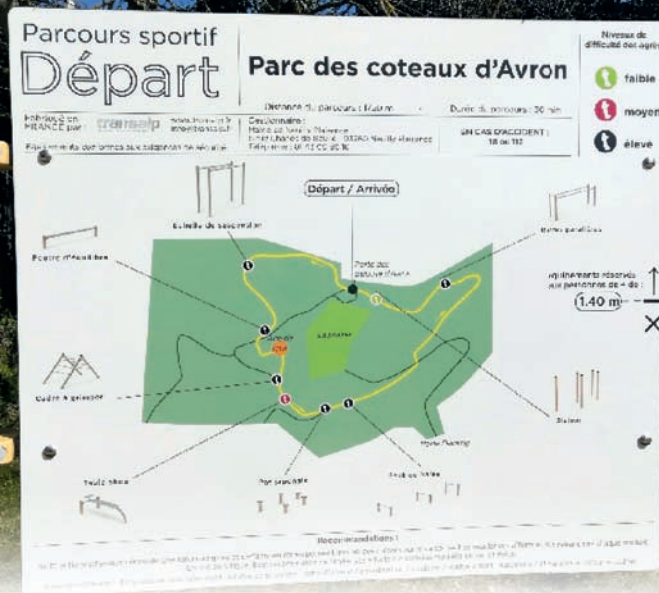
SEVEN COIFFURE

PARIS

EXIGEZ L'EXCELLENCE !

Ouvert du LUNDI au SAMEDI
de 10h00 à 19h00 SANS INTERRUPTION
Avec ou sans rendez-vous

29, avenue Georges Clémenceau
93360 NEUILLY PLAISANCE Tél. : 01 43 81 44 76



Sports

Les équipements sportifs :	P.100
- le stade municipal	P.100
- l'Aire de Street Workout	P.100
- le Parcours sportif	P.100
- le Skate park	P.101
- les gymnases	P.101
- les courts de tennis	P.101
- la piscine municipale	P.102

Sports

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

STADE MUNICIPAL

27 rue Marguerite

01 43 08 16 14

Horaires d'ouverture du stade :

Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 22 h 30

Vendredi de 8 h 00 à 22 h 45

Samedi de 8 h 00 à 21 h 00

Dimanche de 8 h 00 à 20 h 00

Stade fermé les jours fériés, à l'exception de l'Aire de Street Workout et le terrain multisports.



Le Mille-Club (salle de danse), 3 courts de tennis extérieurs, 2 courts de tennis couverts, 1 bulle de tennis, 3 terrains de football dont 1 en synthétique, 1 piste d'athlétisme, 1 salle de musculation, 1 dojo

rebaptisé le 28 janvier 2017 "Espace Gévrise Emame", 1 terrain multisports (hand-ball et de basket en accès libre).

Venez gratuitement pratiquer votre jogging sur piste ou dans la grande enceinte du stade.

Attention, la piste est réservée à NPS Athlétisme :

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis à partir de 18 h 45
- Les mercredis de 14 h 00 à 21 h 15
- Les samedis de 14 h 00 à 16 h 00.

AIRE DE STREET WORKOUT

Stade municipal - 27 rue Marguerite

01 43 08 16 14

Inaugurée en juin 2015 dans l'enceinte du stade municipal, des installations permettent de pratiquer en toute sécurité du Street Workout, un tout nouveau sport pour tout âge qui mélange figures de force, de souplesse et d'équilibre.

Horaires d'ouverture du Street Workout

Du lundi au jeudi : 8 h 00 - 22 h 30

Vendredi : 8 h 00 - 22 h 45

Samedi : 8 h 00 - 21 h 00

Dimanche et jours fériés : 8 h 00 - 20 h 00



PARCOURS SPORTIF

Porte des Pelouses d'Avron - Parc des Coteaux d'Avron

01 43 08 16 14

Ce parcours sportif s'étend sur un circuit de 1,7 kilomètre à travers le Parc et débute à la Porte des Pelouses d'Avron.



Il comporte 8 agrès :

des pas japonais, un pont de singe, un banc d'abdominaux, des sauts de haies, des slaloms, des barres parallèles, un cadre à grimper, une poutre d'équilibre.

Le parcours est accessible à tous mais avec différents niveaux de difficulté mentionnés sur chaque agrès et sur le plan de départ.

Les horaires d'ouverture du parcours sportif sont ceux du Parc des coteaux d'Avron.

SKATE PARK

8 rue Paul Cézanne

01 43 08 16 14

Salle avec modules de glisse accueillant roller, skateboard...

Accès réservé aux associations et à leurs adhérents (voir rubrique associations).

GYMNASES

01 43 08 16 14

- Gymnase Claude Saluden - 10 rue Paul Letombe
- Gymnase du Bel Air - 28 rue du Bel-Air
- Gymnase Edouard Herriot - 10 avenue Aristide Briand

COURTS DE TENNIS

Stade municipal - 27 rue Marguerite

3 courts extérieurs de tennis, 2 courts de tennis couverts et 1 bulle de tennis sont à votre disposition.

Ils sont ouverts à tous, à partir de 8 h 00 du matin et sont loués par tranches horaires.

Horaires d'ouverture des courts

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 22 h 00

Samedi de 8 h 00 à 21 h 00

Dimanche de 8 h 00 à 20 h 00

Fermés les jours fériés

Vous pouvez réserver une heure volante à l'avance **en fonction des disponibilités** directement auprès du gardien du stade au 06 14 91 21 71 ou sur le site internet de la Ville.



TARIF DES TENNIS COUVERTS SAISON 2020-2021

RÉSERVATION ANNUELLE : du 1^{er} octobre au 30 septembre

Tarifs annuels de la location d'un court de tennis couvert : 1h / jour (quel que soit le nombre de joueurs 2 à 4).

Horaires	Extérieurs	Nocéens
8 h 00 - 9 h 00	232,00 €	200,00 €
9 h 00 - 17 h 00	360,00 €	321,00 €
17 h 00 - 22 h 00	565,00 €	501,00 €

RÉSERVATION EN COURS D'ANNÉE

Tarif dégressif par rapport au nombre de semaines restantes (de la date de prise du forfait jusqu'au 30 septembre).

• L'HEURE VOLANTE :

- Courts de tennis couverts : 16,90 €
- Courts de tennis extérieurs : 10,25 €

PISCINE MUNICIPALE

2 bis chemin Tortu
01 43 00 02 41

Activités	Publics	Jours	Horaires	Tarifs	Autres informations
<i>Envie d'apprendre à nager ou de se perfectionner, profitez des cours de natation enseignés par un professeur. Des cours de remise en forme sont également au programme.</i>					
Cours de natation (30 min)	Tous publics (à partir de 6 ans)			Forfait 10 leçons (Nocéens) : 121 €/an	Sur simple réservation téléphonique
Cours collectif				Forfait 10 leçons (hors commune) : 136 €/an	
<i>Le jardin aquatique permet à l'enfant de se familiariser avec l'eau, d'évoluer en autonomie et de se préparer à l'apprentissage des différentes nages.</i>					
Jardin aquatique (30 min)	De 3 à 5 ans	Samedi	17 h 15 et 17 h 45	Forfait trimestriel* (Nocéens) : 30 €	Présence d'un parent par enfant obligatoire
Cours collectif				Forfait trimestriel* (hors commune) : 60 €	
<i>L'aquagym est un excellent moyen d'allier le sport et le plaisir aux bénéfices de la santé et de l'esthétisme. Immérgé dans l'eau, les mouvements sont facilités et déculpés.</i>					
Aquagym (45 min)	Tous publics (à partir de 16 ans)	Lundi et mercredi	19 h 00	Tarif à l'unité : 6,50 € Forfait 1 mois (Nocéens) : 50 €	Ouvert uniquement pendant les vacances d'été
		Samedi	11 h 15	Forfait 1 mois (hors commune) : 60 €	

Autres activités et équipements	Jours	Horaires Période scolaire	Horaires Petites vacances	Horaires Vacances d'été	Tarifs	Autres informations
<i>L'aquapalm permet de travailler toutes les parties du corps, de façon à agir sur la silhouette, améliorer la circulation sanguine tout en préservant les articulations.</i>						
Aquapalm (45 min)	Lundi	12 h 15	13 h 00	12 h 15	La séance (Nocéens) : 10 € Forfait 10 leçons (Nocéens) : 80 €	Tous publics (à partir de 16 ans)
	Vendredi	19 h 00	19 h 00	19 h 00	La séance (Hors commune) : 12 € Forfait 10 leçons (Hors commune) : 100 €	Palmes et gants non fournis

*Attention, en raison des cours du jardin aquatique, la piscine fermera à 17 h 00 du 19 septembre au 19 décembre 2020 et du 6 mars au 5 juin 2021 (hors vacances scolaires).

Autres activités et équipements	Jours	Horaires Période scolaire	Horaires Petites vacances	Horaires Vacances d'été	Tarifs	Autres informations
<p><i>L'Aquabiking est une activité sportive aquatique à mi-chemin entre l'aquagym et le vélo. Elle se pratique sur un vélo immergé dans une piscine avec de l'eau jusqu'à la poitrine. Ce sport s'adapte à tous les niveaux, que ce soit pour de la remise en forme ou de l'intensif.</i></p>						
Aquabiking (30 min)	Lundi	-	-	-	La séance : Nocéens : 15 €	Ouvert à tous dès 16 ans
	Mardi	18 h 00	17 h 30 18 h 00	19 h 30	Hors commune : 20 €	
	Mercredi	12 h 15 16 h 30 17 h 30	17 h 30 18 h 00	-	Forfait 10 séances nominatifs : Nocéens 120 €	Un certificat médical spécifiant l'aptitude à l'Aquabiking sera demandé.
	Jeudi	12 h 15	13 h 45 18 h 00	12 h 15 19 h 30	Hors commune : 170 €	
	Samedi	15 h 00	-	-		
	Dimanche	12 h 30	12 h 30	10 h 30		
Sauna municipal	Lundi	14 h 00 - 17 h 00 (mixte)	-	14 h 00 - 19 h 30 (mixte)	Entrée individuelle : 8,25 €	Réservation du sauna 30 minutes avant son utilisation (pour une mise en service).
	Mardi	10 h 00 - 13 h 00 (mixte)	11 h 00 - 14 h 30 (mixte)	14 h 30 - 17 h 30 (dames)	Abonnement 10 entrées : 57 €	
		13 h 00 - 16 h 00 (dames)	14 h 30 - 17 h 30 (dames)	17 h 30 - 19 h 30 (hommes)		
		16 h 00 - 19 h 00 (hommes)	17 h 30 - 19 h 00 (hommes)			
	Mercredi	-	-	-		Le sauna est évacué 30 minutes avant la fermeture.
	Jeudi (exclusivement pour les dames)	9 h 30 - 11 h 30	11 h 00 - 19 h 00	11 h 00 - 19 h 30		
		13 h 30 - 17 h 30				
	Vendredi	10 h 00 - 13 h 00 (dames)	11 h 00 - 15 h 00 (dames)	11 h 00 - 19 h 30 (mixte)		
		13 h 00 - 17 h 30 (hommes)	15 h 00 - 20 h 00 (mixte)			
		17 h 30 - 20 h 00 (mixte)				
Samedi (mixte)	14 h 00 - 18 h 30	14 h 00 - 18 h 30	-			
Dimanche (mixte)	Sept-mai : 9 h 00 - 13 h 00	9 h 00 - 13 h 00	11 h 00 - 19 h 00 juin également			
	Juin : 11 h 00 - 19 h 00					

Offres groupées Aquabiking + Aquapalm	Nocéen	Extérieur
Forfait 10 leçons d'aquabiking+ 10 séances d'aquapalm	160 €	220 €
Forfait 20 leçons d'aquabiking+ 20 séances d'aquapalm	290 €	350 €
Forfait 30 leçons d'aquabiking+ 30 séances d'aquapalm	390 €	450 €

Autres activités et équipements	Jours	Horaires Période scolaire	Horaires Petites vacances	Horaires Vacances d'été	Tarifs
Douches municipales	Mercredi	14 h 00 - 18 h 00	13 h 30 - 18 h 00	13 h 30 - 18 h 00	Entrée individuelle : 1,35 €
	Samedi	8 h 30 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 18 h 00	

Tarifs de la piscine municipale	
Entrée individuelle enfant (moins de 16 ans)	1,95 €
Entrée individuelle adulte	2,35 €
Abonnement 10 tickets enfant (moins de 16 ans)	11,90 €
Abonnement 10 tickets adulte	16,00 €

L'accès à la piscine est exclusivement réservé aux personnes en tenue de bain.
Avant l'entrée dans l'eau, le passage sous la douche avec savonnage est OBLIGATOIRE.
SHORTS ET BERMUDAS INTERDITS. PORT DU BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE.
Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Horaires d'ouverture de la piscine municipale			
Jours	Hors vacances scolaires	Petites vacances scolaires	Juillet/Août
Lundi	Fermée	14 h 00 - 19 h 00	14 h 00 - 19 h 30
Mardi	11 h 30 - 13 h 00 16 h 30 - 19 h 00	11 h 30 - 19 h 00	11 h 00 - 19 h 30
Mercredi	15 h 00 - 18 h 30	14 h 00 - 19 h 00	11 h 00 - 19 h 30
Jedi	Fermée	14 h 00 - 19 h 00	11 h 00 - 19 h 30
Vendredi	11 h 30 - 13 h 00 16 h 00 - 20 h 00	11 h 30 - 20 h 00	11 h 00 - 19 h 30
Samedi*	15 h 30 - 18 h 30	15 h 30 - 18 h 30	12 h 00 - 19 h 00
Dimanche	Septembre - mai : 9 h 00 - 13 h 00 Juin : 11 h 00 - 19 h 00	9 h 00 - 13 h 00	11 h 00 - 19 h 00 <i>juin également</i>

***Attention, en raison des cours du jardin aquatique, la piscine fermera à 17 h 00 du 19 septembre au 19 décembre 2020 et du 6 mars au 5 juin 2021 (hors vacances scolaires).**

En dehors de ces horaires, la piscine est réservée gratuitement aux écoles et aux entraînements des associations sportives.

Le bassin est évacué 30 minutes avant la fermeture.

Piscine fermée les jours fériés.

Attention, la piscine municipale sera fermée :
 - du lundi 31 août 2020 au dimanche 6 septembre 2020 inclus.

Consulter le site internet de la Ville pour connaître les autres dates de fermeture de la piscine.

NEWSLETTER

**POUR CONNAÎTRE
LES DERNIÈRES ACTUS
DE NEUILLY-PLAISANCE
INSCRIVEZ-VOUS !**

MAIRIE-NEUILLYPLAISANCE.COM



Agence Immobilière Nocéenne

131 bis avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 88 16

contact@ain93.com

www.agenceimmobilierenocenne.com



"Notre agence basée sur Neuilly-Plaisance depuis 2008 est spécialisée dans la gestion locative et de patrimoine immobilier sur Neuilly-Plaisance et ses communes voisines. Alors n'hésitez pas à nous contacter si vous allez recevoir la livraison d'un bien immobilier en LOI PINEL dans les prochains mois"



Vie associative

La Maison des Associations.....	P.108
Les Associations.....	P.108
- les Anciens Combattants.....	P.108
- Cultuel.....	P.108
- Culture - Loisirs.....	P.109
- Économie - Environnement.....	P.112
- Scolaire.....	P.113
- Social.....	P.113
- Sports.....	P.114

À VOTRE SERVICE

Les Associations de Neuilly-Plaisance

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

13 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 96 16
 Accès pour personnes
 à mobilité réduite
 Renseignements en Mairie,
 service Communication



HORAIRES DES PERMANENCES :

- **AMAP** Le jeudi de 20 h 00 à 22 h 00**
- **APF France Handicap** Le jeudi de 14 h 00 à 18 h 00*
- **Cercle Discophile de Musique de Divertissement** Le 2^{ème} samedi du mois de 13 h 00 à 18 h 00**
- **Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)**
 Le 1^{er} mardi du mois de 17 h 00 à 19 h 00**
- **Horizon Cancer** Le 4^{ème} lundi du mois de 14 h 00 à 16 h 00*
- **La Nocéenne de Philatélie et Cartophilie** Le vendredi de 17 h 00 à 19 h 00**

* hors vacances scolaires et jours fériés

** vacances scolaires incluses, hors jours fériés

LES ASSOCIATIONS

ANCIENS COMBATTANTS

- **Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)**

M. STEFANI
 6 allée des Mésanges - 93360 Neuilly-Plaisance
06 07 27 13 78

- **Union Nationale des Combattants (toutes les générations de feu)**

M. HERY
 Section Neuilly-Plaisance
 10 rue Pierre Brossolette - 93360 Neuilly-Plaisance
06 08 22 25 54
 paul.hery@orange.fr

CULTUEL

- **ACIP**
 (Association Consistoriale Israélite de Paris)
 62/64 rue Lavoisier - 93110 Rosny-sous-Bois
01 48 54 04 11

- **Association socio-culturelle et sportive des Musulmans de Neuilly-Plaisance AL-Amel (l'Espoir)**

M. BEN HADJ
 1 allée des Nyvards - 93360 Neuilly-Plaisance
06 52 86 98 10

- **Eglise protestante unie de France - paroisse Saint Etienne**

M. CRAMPONT
 4 rue Chanzy - 94170 Le Perreux-sur-Marne
 president@protestantsperreux.fr
01 43 24 29 15

- **Judaïsme-Culture Neuilly-Plaisance / Rosny-sous-Bois**

M. KAKOU
 35 avenue Danielle Casanova - 93360 Neuilly-Plaisance
06 98 82 11 81

- **Notre Dame d'Avron, Patrimoine et Culture**

M. GILBERT
 47 rue Jules Lamant et Fils - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 09 03 61

CULTURE - LOISIRS

• Amicale de locataires et d'initiatives solidaires

Mme DIAS
3 allée de Sienne - 93360 Neuilly-Plaisance
06 28 60 70 04 - 06 26 64 68 82

• Arc-en-ciel



L'association propose des cours de créativité artistique. Chacun s'exprime librement dans le respect des autres. Les séances ont lieu à la Maison de la Création, vendredi et samedi pour les enfants de 5 à 18 ans et aux adultes.

Présidente : Marie RIDAO-ROBILLOT
06 69 10 50 26
atelierarcenciel93@gmail.com
24 bis avenue du Général de Gaulle

• APACLES

(Association pour la Promotion des Arts, de la Culture, des Loisirs Éducatifs et Sportifs à Neuilly-Plaisance)
6 rue du Général de Gaulle - 93360 Neuilly-Plaisance
01 43 00 96 16

• Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP On se prend pas l'chou)



Plus qu'acheter un panier, la famille AMAPienne va partager les récoltes du maraîcher, mais aussi les aléas de production, elle paie d'avance la part de la récolte qu'elle va recevoir au cours de la saison. *Distribution le jeudi de 20 h 30 à 21 h 45.*

Responsable : Mme VIRIOT
amap.neuillyplaisance@gmail.com
Maison des Associations
11 avenue du Maréchal Foch
amapneuillyplaisance.org

• Association ED-REF93

M. FORTIN
5 bis rue Henriette Savaete - 93360 Neuilly-Plaisance
06 07 27 45 73

• Association Ruslan



But : Promouvoir la culture et la langue russes en France. INITIATION AU RUSSE, groupes de 4/5 pers., niveaux débutants, moyens et avancés, VIDÉOTHÈQUE : un choix de CD, films, documentaires en français et en v.o. BULLETIN D'INFORMATIONS culturelles trimestriel.

Présidente : Mme PERTSOV
06 07 83 72 37
fpertsov@hotmail.fr
6 rue du Général de Gaulle
www.associationruslan.fr

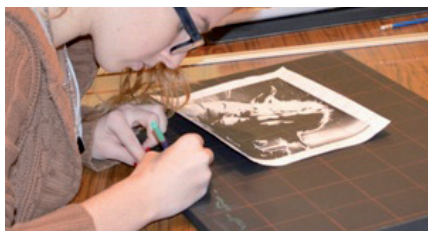
• ATCI - Accueil Tourisme - Comité d'Initiative



Vous propose des sorties accompagnées au théâtre, concerts, etc., des visites guidées de châteaux, abbayes, régions de France, soit à la demi-journée, soit à la journée, ou week-end de 2/3 jours et plus. Des voyages à l'étranger vous sont également proposés.

Président : M. DEVEAUX
01 43 00 39 09 - 06 11 77 69 73
dvx@orange.fr
Bibliothèque Municipale «Guy de Maupassant»
11 rue du Général de Gaulle
www.atci-np.com

• Atelier 44



Le but de cette association est de promouvoir et de soutenir les nouveaux créateurs en leur permettant d'avoir un espace de travail et de s'essayer à d'autres disciplines telles que la sérigraphie, la gravure, etc. *Du lundi au dimanche de 10h à 20h.*

Présidente : Mme MAKHLOUF-VISSÉ

01 43 00 10 19 - 06 10 31 67 42

Maison de la Création (1^{er} étage)

24 bis rue du Général de Gaulle

• Atelier de Plaisance - Sculpture



L'Association, réservée aux plus de 18 ans, organise le mercredi soir, le vendredi après-midi et le samedi matin des cours de SCULPTURE avec des professeurs et des MODELES VIVANTS.

Un atelier avec MODELE mais sans professeur a lieu le mercredi après-midi et des ateliers libres où chacun peut exprimer sa créativité sont organisés les mardi, jeudi et samedi après-midi ainsi que le vendredi soir.

Président : M. GARRIGUES

06 61 17 04 65

aps93360@sfr.fr

- **Pour les cours** : au CMA 44 avenue des Fauvettes (plateau d'Avron)

- **Légale** : 25 avenue du 18 juin 1940

<http://www.atelier-plaisance-sculpture.com/>

www.atelier-plaisance-sculpture.com

• Cercle des Bergamasques de Paris Ile-de-France

Mme MASSERINI

21 avenue Jean Jaurès - 93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 14 86

• Cercle Discophile de Musique de Divertissement

M. VERNIZEAU

5 rue de Tannebourg - 93170 Le Perreux-sur-Marne

09 84 03 71 45

cdmd.musique@free.fr - <http://cdmd.musique.free.fr>

• Club Nocéen de Scrabble

M. DIRINGER

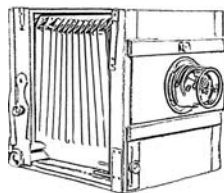
Maison de la création

24 bis rue du Général de Gaulle - 93360 Neuilly-Plaisance

01 72 41 07 46

diringer.philippe@neuf.fr

• Club Photo de Neuilly-Plaisance



Le Club Photo de Neuilly-Plaisance propose une pratique de la photographie mêlant argentique, numérique et procédés alternatifs et anciens, dans une optique d'échange, d'aide et de partage.

Présidente : Mme CLERMONTTEL

01 43 00 27 20

info.cpn@gmail.com

29 avenue Daniel Perdrigé

<https://www.facebook.com/clubphotoneuillyplaisance/>

• Enfants des îles du Cap-Vert (Les)

Mme DIAS

5 allée de Florence - 93360 Neuilly-Plaisance

06 28 60 70 04

mariadias93360@hotmail.fr

• Force-T



Organisation d'évènements au profit de l'AFM Téléthon. Pour devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Mme LARRAGUETA
06 73 20 32 15
 telethonneuillyplaisance@gmail.com
<https://forceTnp.wordpress.com>
 facebook : Téléthon Neuilly-Plaisance

• Foyer Socio-Éducatif du Collège Jean Moulin

26 rue des Cahouettes - 93360 Neuilly-Plaisance
01 86 78 32 70

• Herdeiros Do Alto Minho



L'association Herdeiros do Alto Minho propose des cours hebdomadaires de danses, de chants et d'instruments folkloriques portugais représentant les us et coutumes de la région de Ponte da Barca. Rejoignez-nous.

Président : M. RIBEIRO
06 28 91 08 15
 herdeirosdoaltominho@gmail.com
 Facebook : Herdeiros do alto minho

• La Belle Equipe (théâtre amateur)

Mme MASLIAH
 latelierdelaparis@gmail.com
06 07 27 45 73

• Lions Club Neuilly-Dhuys



Le Lions Club lutte contre le diabète, la cécité, Alzheimer etc. C'est aussi le don à la MAS d'une voiture pour personnes en fauteuil roulant, de panneaux places d'handicapés, de chiens d'aveugle grâce aux salons des Arts Créatifs et du livre policier.

Président : M. POWLES
06 23 06 44 52
 consult@powles.org

• Mémoire Vivante du plateau d'Avron



Organise des rencontres, des sorties, des réunions et des expositions ayant pour thème le passé et le quotidien des avronnais et nocéens. Recherche, sauvegarde et compilation de toute matière ayant trait à l'histoire de nos quartiers. Entretien et développe le lien social autour de ces thèmes. Publications régulières de gazettes, livres et recueils.

M. DE ROCHEFORT
07 82 37 41 68
 memoirevivante.avron@gmail.com
 51 avenue du Nord
www.plateaudavron-memoirevivante.fr
 Facebook : www.facebook.com/groups/AssMVA

• Nocéenne de Philatélie et Cartophilie (La)



Collectionneurs de timbres, de cartes postales, vous ne connaissez pas leur provenance, comment procéder à leur classement, souhaitez rencontrer d'autres collectionneurs ? Venez nous rencontrer et participer à nos activités. Amateurs ou collectionneurs avertis, vous y serez toujours les bienvenus !

Mme BLONDIN
06 83 38 54 13

• Nocéennes Unies (Les)

Mme LAHLOU
1 allée des Nyvards - 93360 Neuilly-Plaisance
06 16 35 29 00

• Paroles en Scène

*Paroles
en Scène*



Paroles en scène accompagne tous les publics à la découverte du spectacle vivant. La compagnie propose, au fil de la saison : ateliers théâtre (enfants, jeunes, adultes), stages, soirées spectacle...

Relations publiques : Mme LE CRAS
07 82 34 13 02
contact@parolesenscene.fr
34 avenue Georges Clemenceau
www.parolesenscene.fr

• Troupe infernale (la)



La Troupe Infernale est constituée de membres issus de l'Atelier Théâtre du collège Jean Moulin. Réunis par leur amour du théâtre, ils ont fondé, en 2008, une compagnie associative afin de poursuivre leur passion au-delà du cadre du collège.

Président : M. MORDRET
associationtroupeinfernale@gmail.com
latroupeinfernale.com

• Vivaldi a Dit

Vivaldi a dit... rendre la musique accessible à tous

VIVALDI A DIT dispense l'enseignement du violon, de l'alto, du violoncelle, du piano, de la flûte traversière, de la chorale, du solfège avec une pédagogie adaptée dès l'âge de 3 ans et sans limite d'âge.

Présidente : Mme DEDIEU
01 43 09 82 13
vivaldi-a-dit.np@orange.fr
BP 29 - 93360 Neuilly-Plaisance
www.vivaldiadit.org

ÉCONOMIE - ENVIRONNEMENT

• Association pour l'Amélioration de la Sécurité et de l'Environnement (APASE)

M. PACINI
60-62 rue de l'Étang à l'Eau - 93110 Rosny-sous-Bois
01 48 94 78 09
apase.association@laposte.net

- **Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC - ADVC 93)**

Mme JEANNEY
73 allée Danton - 93190 Livry-Gargan
01 43 88 22 78
advc.93@orange.fr

- **Association de sensibilisation à la dépendance des personnes en perte d'autonomie (ASDPA)**

M. BRACO
76 avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance
06 82 91 42 02
asdpagbraco@gmail.com

- **Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)**

Mme HOVETTE
3 place Saint François - 93360 Neuilly-Plaisance
09 52 45 70 35
cricrihovette@hotmail.fr

- **Communauté Emmaüs**

M. ARCHER
3 rue Edmond Michelet
93360 Neuilly-Plaisance
01 43 81 45 26
standard.dons@neuillyemmausavenir.fr

- **Croix Rouge Française**

M. LAMBERT
3 bis place Jean Mermoz - 93360 Neuilly-Plaisance
06 43 68 50 13

- **Horizon Cancer**

Mme GARCIA
36 ter rue du Général de Gaulle - 93370 Montfermeil
01 43 32 79 77
horizon-cancer@wanadoo.fr

- **Hôtel Social 93 - ÉTINCELLE**

Centre de stabilisation
Mme KERFALLAH
3 rue du Canal - 93360 Neuilly-Plaisance
01 41 83 11 45

- **Les Restos du Cœur**

Centre Neuilly-Plaisance
22 boulevard Gallieni (sous le RER, près de la place Montgomery) - 93360 Neuilly-Plaisance
09 82 48 01 60
ad93.neuillyplaisance@restosducoeur.org

- **Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux (REVAV)**

Mme LEDRUX
6 rue du Général de Gaulle - 93360 Neuilly Plaisance
06 45 45 63 26

- **Secours Catholique**

Permanence le jeudi de 9 h à 11 h 30
28 rue Paul et Camille Thomoux
93330 Neuilly-sur-Marne
01 56 49 09 55
seinesaintdenis@secours-catholique.org

- **UNAFAM**

M. LE BRONNEC
202 avenue Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne
01 48 43 83 23 ou 06 07 38 04 04
jeanfranleb@yahoo.fr - www.unafam93.org

SPORTS

- **1^{ère} compagnie d'Arc de Nogent-sur-Marne**



Sollicitant à la fois la maîtrise de la posture, l'équilibre, l'enchaînement des mouvements, la respiration et la concentration, le tir à l'arc incite à la maîtrise de soi et au respect des règles et des personnes. *A partir de 12 ans.*

Président : M. GOUJIL
01 48 77 85 81
1ciarcnogent@free.fr
11 rue Jean Monnet
94130 Nogent-sur-Marne
1ciarcnogent.free.fr

• Amicale des Pongistes du Perreux-sur-Marne



Facile à pratiquer, sans réel risque pour la santé et accessible au plus grand nombre, le tennis de table se présente comme un sport-plaisir, auquel on aurait tort de ne pas goûter. Alors tout le monde à table ! Venez rejoindre l'AP Perreux !

Président : M. TURCAN - **06 08 28 65 62**
 apperoux2@free.fr
 113 boulevard Alsace Lorraine
 94170 Le Perreux-sur-Marne
<http://apperoux.com>

• Arabesques



Association Arabesques créée en 2009 qui allie la passion artistique (danse modern jazz) à celle de l'humanitaire avec création d'événement.

Présidente : Mme MONOY - **06 77 71 20 47**
 magaligrospeaud29@gmail.com

• Body Art - athlètes de rue 93

M. ASSAS
 28 rue du 8 mai 1945 - 93360 Neuilly-Plaisance
06 11 35 01 80
 assasmehrez@gmail.com
www.facebook.com/BodyArt93

• Association des Familles sportives de Neuilly-Plaisance



L'ADFS propose des cours :

- de Danse Classique et Moderne Jazz
- de Yoga
- de Fitness, Zumba®, GV Chorégraphie et Pilates
- de Souples' Danse et de Postural Ball®

Pour toute demande, prendre contact avec l'association car certains cours sont limités en places.

Présidente : Mme BOULE-SY - **07 68 81 65 38**
 contact@associationdesfamilles.fr
 44 avenue des Fauvettes
www.associationdesfamilles.fr

• Bulles d'O Club de plongée sous-marine



Bulles d'O, club de plongée agréé FFESSM, vous accueille les mardis de 21h15 à 23h00. Baptêmes, passages de niveaux, entraînements en piscine et en fosse, sorties conviviales en milieu naturel... Venez nous rencontrer !

Président : M. SOLIGNY - **06 72 35 48 72**
 bullesdo@gmail.com

Adresse du siège social :
 6 rue du général de Gaulle
 93360 Neuilly-Plaisance

Adresse de correspondance :
 Bulles d'O - Chez Marcel SOLIGNY
 5 bis villa de la Fraternité
 93230 Romainville

• B2M Futsal



B2M Futsal allie plaisir et performance, c'est à la fois un club familial aux valeurs éducatives et une structure d'excellence sportive. L'association compte 400 adhérents (filles et garçons) à partir de 4 ans. Elle est un acteur de premier plan dans la promotion et le développement du futsal au niveau local et régional.

Président : M. FERNANDES

06 52 34 61 80

contact@b2mfutsal.fr

b2mfutsal.fr

facebook.com/b2mfutsal

twitter.com/b2mfutsal

instagram.com/b2mfutsal

• Canoë Kayak Neuilly-sur-Marne



Basé au port de Neuilly-sur-Marne, le CKNM est une association de bénévoles dont l'objet est la pratique sportive du canoë et du kayak sur rivière, en eau vive, en piscine d'entraînement et en mer.

Secrétaire Général : M. GUAIGNIER

06 76 21 33 52

contact@cknm.fr

44 rue André Malraux

www.cknm.fr

• Club Karaté Shotokan Traditionnel

M. JAKUBOWICZ

36 bis avenue du Chalet

06 51 88 25 53

club.karate.shotokan.traditionnel@gmail.com

• Compagnie Garbo



Compagnie Garbo

Danse Théâtre Chant

Troupe d'enfants et d'adolescents créant des spectacles entre danse et théâtre, abolissant les frontières entre les disciplines artistiques, la Compagnie Garbo, c'est l'apprentissage d'une discipline exigeante, la danse ; mais aussi la découverte des arts et le plaisir de créer ensemble.

Présidente : Mme BERTIN

Directrice artistique : Véronique GARGIULO

06 79 35 92 79

v.gargiulo@free.fr

45 avenue du Maréchal Joffre

• EntenteCy cliste de Neuilly-Plaisance

Mme HAEGEL

21 allée de la Solidarité - 93190 Livry-Gargan

01 43 32 67 30 ou 06 19 01 55 77

• Esprit Badminton à Neuilly-Plaisance



Discipline olympique, ce jeu de raquettes se pratique en simple ou en double, à son rythme de 9 à 75 ans. Sport où le plaisir est immédiat, sans apprentissage, très tonique, le badminton c'est 5 grammes de plumes et des tonnes d'émotions.

Président : M. HURUNGHEE

01 43 00 65 12

ebnpbad@aol.com

Gymnase du Bel Air

28 rue du Bel Air

www.ebnpbad.jimdo.com

• Eveil de la Tortue (L')



Créée en 2016, l'association «L'Eveil de la Tortue» propose des cours et des stages de Tai Chi Chuan pour adultes. Les gestes lents et précis dont la pratique régulière favorise le calme, la détente, l'équilibre et la santé.

Président : M. SALLON

06 83 82 56 76

leveildelatortue@gmail.com

1 allée des boutons d'or

www.leveildelatortue.fr

• HEMAN Centre de danses urbaines



Centre de transmission et d'apprentissage des danses urbaines (Hip-Hop et Jazz-Rock) pour tous niveaux, à partir de 4 ans.

Cours de Modern-Jazz et Cardio-training pour ado et adultes.

Inscription en ligne via le site internet.

Présidente : Mme LUAMBO

06 13 36 83 48 - 06 84 58 40 38 - 01 43 00 17 73

contact@heman.fr

3 rue Marcel Dassault

www.heman.fr

• Mille-Pattes de Neuilly-Plaisance (Le)

Mille-pattes
Randonneurs de Neuilly-Plaisance



Le Mille-Pattes vous propose toute l'année des Randonnées variées. Sportifs ou non, il y aura toujours une randonnée à votre niveau : à la journée le dimanche et à la demi-journée en semaine ainsi que des séjours et des week-ends.

Président : M. LAMAURT

01 43 00 32 33

millepattes.neuillyplaisance@gmail.com

www.mille-pattes-np.com

• Moto Club "Les Copains d'abord"

Mme DELATTRE

12 rue Christine - 93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 10 83 - 06 81 52 73 14

• Nação capoeira, arte e cultura



Activité : danses brésiliennes adultes mardi 19h30
et cours de capoeira samedi matin pour baby à 9h30, enfants et parents à 10h45.

Présidente : Mme LARRAGUETA

06 73 20 32 15

nacao.artecultura@gmail.com

Maison de la Culture et de la Jeunesse

Rue des Renouillères

• Neuilly-Plaisance Football Club



Créé en 2016 par des amoureux du ballon rond, le Neuilly-Plaisance Football Club vous propose des matchs et des séances d'entraînements ludiques et adaptés à chaque catégorie, réalisés par des éducateurs motivés et qualifiés.

Responsable technique : M. BOIME

07 69 46 67 76

neuillyplaisancefc@hotmail.com

27 Rue Marguerite

facebook.com/neuillyplaisancefc

• Neuilly-Plaisance Karaté Club



À partir de 4 ans (moyenne section): s'épanouir, découvrir le karaté, canaliser son énergie, être le futur champion de demain ou simplement pratiquer un sport ludique. Venez essayer un cours de karaté, seul, entres amis ou en famille ! Allier fitness, karaté et self-défense ? Venez essayer un cours de Karaté FITNESS !

Présidente : Mme NUNEZ

06 95 85 12 66

contact.npkc@gmail.com

Stade Municipal - 27 rue Marguerite

Gymnase Herriot - 10 avenue Aristide Briand

Gymnase du Bel-Air - 28 rue du Bel-Air

<https://neuillyplaisancekarateclub.sportsregions.fr/>

Facebook: Neuilly-Plaisance Karaté Club

• Neuilly-Plaisance Judo



Neuilly-Plaisance Judo est une association affiliée à la Fédération Française de Judo (FFJDA). Les cours sont dispensés par des enseignants diplômés d'état. Décontraction et bonne ambiance caractérisent la vie dans notre club.

Mme REYES

06 82 54 68 82

neuillyplaisancejudo@gmail.com

20 sente de la Cure

93220 Gagny

www.npjudo.com

• Neuilly-Plaisance Sports



NPS se consacre à la pratique du sport loisir, éducation, compétitions et bien-être depuis 1945. En 2020, elle compte 11 activités sportives : 6 sports individuels, 3 sports collectifs et 2 sports de combat. **«Venez nombreux nous rejoindre»**, M. GLOMERON.

01 43 08 44 39

nps.antenne@gmail.com

Stade municipal

27 rue Marguerite

www.npsports.free.fr

www.facebook.com/nps93

• NPS / Section ATHLÉTISME



Permet d'initier dès 6 ans, aux différentes disciplines : courses de vitesse, de haies, de demi-fond, différents lancers ainsi que les sauts de longueur, triple-saut et hauteur. Le soir, adolescents et adultes se perfectionnent dans les disciplines de leur choix et pratiquent la compétition.

Président : M. VALLEE

Mme DUCATEL - 06 99 37 05 34 (jeunes)

ducatel.patricia@wanadoo.fr

Entraîneur : M. HEGESIPPE - 06 11 57 15 87 (adultes)

Stade Municipal

Tribune piste

27 rue Marguerite

• NPS / Section FOOTBALL



Créée en 1940, la section compte 330 adhérents comprenant une école de football labellisée FFF, de 5 à 12 ans, des équipes U14 et U16, des équipes seniors et vétérans. Nous proposons à partir de cette année, une section BABY FOOT pour les enfants de 3 à 5 ans. Entraînements, matchs suivant le calendrier départemental, stage Toussaint, Hiver et Printemps, tournoi de fin de saison, déplacements en province et étranger. Inscriptions au stade, Mobil-home près des vestiaires.

Présidente : Mme DURAND

Directeur Sportif : Mme SYLLA - 07 60 27 54 92

npsfootball93360@gmail.com

Stade Municipal (3 terrains)

27 rue Marguerite

www.nps-football.footeo.com

Facebook : fb.me/npsfootball

• NPS / Section BASKET BALL



Ouverte aux garçons et filles dès 6 ans, la section propose la pratique du basket avec des objectifs de formation et de perfectionnement.

Président : M. DEFOI

06 87 86 78 79

nps.basket@gmail.com

Gymnase du Bel-Air

28 rue du Bel-Air

www.nps-basket.fr

• NPS / Section GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET MUSCULATION



Venez nombreux nous retrouver dans une ambiance conviviale, la salle de MUSCULATION est très bien équipée et s'adapte à tous les profils. *BABY-GYM de 4 ans à 8 ans avec un professeur diplômé.*

La GYMNASTIQUE est pratiquée au Dojo avec 2 professeurs diplômés.

Président (Musculation) :

M. ALVAREZ - 06 51 02 50 07

Benjamincorzo@hotmail.fr

Président adjoint Gymnastique :

M. NICOLAS - 06 84 26 72 90

mich.mico@orange.fr

Stade municipal (complexe et Dojo)

27 rue Marguerite

• NPS / Section HAND BALL



Très active et formatrice depuis 1970, labellisée médaille d'or par la FFHB, elle accueille toute l'année les sportifs dès l'âge de 6 ans. Entraînements le samedi pour l'école de hand et en semaine pour les autres collectifs. Compétitions selon les calendriers régionaux.

Président : M. POIX-BOISSIER
5893024@ffhandball.net

Gymnase Saluden

10 rue Paul Letombre

Facebook : *npshandball*

Instagram : *nps_handball*

<https://sites.google.com/view/nps-handball>

• NPS / Section NATATION



Club d'activités sportives et aquatiques. La section existe depuis plus de 20 ans et compte 500 adhérents. Destiné à tous pour apprendre, se perfectionner en natation sportive ou compétition. Pour d'autres se consacrer à la remise en forme (aquagym).

Présidente : Mme PERRIN

06 13 70 67 71

npsnatation@gmail.com

Piscine Municipale

2 bis chemin Tortu

www.npsnat.free.fr

• NPS / Section LUTTE



La section Lutte propose aux enfants à partir de 4 ans (mixte) de découvrir ce sport de façon ludique. Les entraînements sont organisés autour de jeux, d'exercices et de combat de lutte.

Présidente : Mme DUCEUX

06 43 03 32 57

Stade Municipal DOJO - 27 rue Marguerite

Gymnase Herriot - 10 avenue Aristide Briand

• NPS / Section PÉTANQUE AVRONNAISE



La section permet de pratiquer la pétanque en famille (loisirs) ou en compétition selon les catégories. Sport au grand air...

Président : M. LEBEAU

06 64 50 57 08 - 01 43 00 12 84

monique.dubosq@gmail.com

Boulodrome

15 chemin de Meaux

• Raincy Neuilly-Plaisance Paintball Club (RNPPC)

M. BAZERQUE
38 avenue des ramiers - 93360 Neuilly-Plaisance
06 51 58 42 82
thierry@rnppc.fr
www.rnppc.fr
Facebook : Raincy Neuilly-Plaisance Paintball Club

• Rugby Club Neuilly-sur-Marne



Cette association évolue en promotion d'honneur après son sacre de champion d'Île-de-France en 2015/2016 pour ses équipes seniors et son école de Rugby labélisée. Ouvre une nouvelle section Baby Rugby dès 3 ans et ainsi recrute des joueurs de 3 à 60 ans. Venez nous rejoindre

Vice-Présidente : Mme WEHBEH - **06 17 49 09 01**
rnd1@free.fr
rcnm93330@free.fr
Stade Guy de Boniface
2 rue du Port
93330 Neuilly-sur-Marne
Rugbyclubneuillysurmarne.wordpress.com

• Société Nautique du Perreux (Aviron)



Sections Compétition et loisirs. Simulateur d'aviron, salle de préparation physique, de musculation et d'ergomètres.

Jours de pratiques/horaires : selon niveau, voir site Internet. Fermé le lundi, ouvert durant les vacances scolaires et jours fériés.

Chef de site : M. TURLIN
01 48 71 39 08 - 07 81 61 82 37
snp.aviron@gmail.com
7-10 Quai d'Argonne
94170 Le Perreux-sur-Marne
www.aviron-snp.org

• Union Sportive Fontenaysienne Ecole de patinage sur glace



L'école de patinage sur glace, section de l'USF Club Omnisports, permet de s'initier aux bases du patinage. Pour les petits et les grands.

Présidente : Mme BOISSEL
06 81 80 99 96
dboissel@yahoo.fr
www.us-fontenay.com

• Union Sportive Fontenaysienne Hockey sur glace «Les Pumas»



Les PUMAS accueillent filles et garçons dès 4 ans à l'École de Hockey ainsi que les 13/18 ans à la patinoire S. Allende à la découverte du Hockey sur Glace. 3 essais gratuits avec gants, jogging et protection, coudes et genoux.

Président : M. TURLURE

01 48 85 77 74 - 06 15 33 26 47

president@lespumas.fr

Section Hockey s/G : Parking supérieur Auchan

Rue Charles Garcia

94120 Fontenay-sous-Bois

www.lespumas.fr

www.facebook.com/lespumas.hockeyglace

• Villemomble Sports Escrime



Notre association est heureuse d'accueillir les sportifs à partir de 4 ans. Nous pratiquons l'escrime loisir, en compétition et en handisport (notamment en fauteuil) pour enfants, jeunes et adultes. Entraînements du lundi au samedi.

Président : M. BRULIARD - 06 07 09 91 66

contact@vsescrime.net

106-126 rue de Neuilly

93250 Villemomble

www.vsescrime.net





GRAND GARAGE MARTINELLI



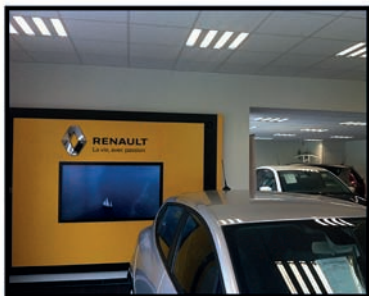
4, allée des Promenades
93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél : 01.43.00.12.16

Fax : 01.43.00.93.43

E-mail : grandgaragemartinelli@orange.fr

*Vente de véhicules neufs et d'occasion toutes marques
Révision et entretien véhicules toutes marques
Carrosserie et vitrage agréés assurances*



Elisabeth Coste,
conseillère immobilier

**Vous accompagne dans
tous vos projets**

06 83 51 97 04

elisabeth.coste@infinit-transaction.fr



BBA-ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

22 Avenue du Maréchal Foch
93360 Neuilly-Plaisance

WWW.BBA-ELEC.FR

- Courant fort
- Courant faible
- Dépannage
- Interphone
- Automatismes
- Alarme
- Télésurveillance
- Mise en conformité



☎ 01 85 10 05 42
☎ 07 68 32 01 33
✉ contact@bba-elec.fr

Des professionnels qualifiés à votre écoute.



Santé

Le Centre Municipal de Santé, le Centre de PMI, le Centre Psychopathologique et le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, le Centre Médico-Scolaire, la Maison d'Accueil spécialisée, les ambulances, les établissements les plus proches..... **P.126**

L'Etablissement Français du Sang, les hôpitaux, les laboratoires, l'urgence médicale, l'audioprothésiste, les chirurgiens-dentistes..... **P.127**

La diététicienne, l'ergothérapeute, les infirmiers, les kinésithérapeutes, les médecins généralistes..... **P.128**

Les médecins spécialistes, l'orthodontiste, les ostéopathes..... **P.129**

Les pédicures-podologues, les pharmaciens, les psychologues, la psychomotricienne, les sages-femmes, les sophrologues et le vétérinaire..... **P.130**

SANTÉ

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

33 rue du Général Leclerc
01 43 00 12 74



Lundi 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 à 17 h 15
De mardi à jeudi 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 à 18 h 15
Vendredi 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 à 17 h
Samedi 8 h 30 à 12 h

Soins infirmiers

Sur rendez-vous

Consultations de Médecine générale

Sur rendez-vous du lundi au samedi

Cardiologie et phlébologie

Jeudi de 9 h à 10 h 30. Sur rendez-vous.

Vaccinations gratuites

Un mercredi sur deux l'après-midi, nous contacter pour plus de précisions.

Permanences de «La Cordée», équipe mobile de l'hôpital Ville-Evrard

Le 1^{er} lundi de chaque mois en période scolaire de 14 h à 16 h sur rendez-vous au Centre municipal de Santé.

Permanences de l'association Horizon Cancer

Le 4^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 16 h à la Maison des associations.

CENTRE DE PMI

(Protection Maternelle et Infantile et Planification)

3 place Jean Mermoz (au rez-de-chaussée)

01 71 29 23 65

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE**ENFANTS ET CENTRE D'ACCUEIL****THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL**

6 rue Paul Cézanne

01 43 08 16 90

cmp.neullyplaisance.93105@epsvc.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET DE CRISE EPS**VILLE-EVRARD**

Pavillon «Cèdres»

202 avenue Jean Jaurès

93330 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 35 30

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE ADULTES

81 avenue Jean Jaurès

93110 Rosny-sous-Bois

01 48 94 55 82

CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

31 bis rue du Général Leclerc

01 43 00 26 56 - 01 43 08 40 83

Pour prendre rendez-vous avec le médecin scolaire, téléphonez au 01 43 00 26 56

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

104 avenue du Maréchal Foch

01 41 54 10 01

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Neuilly-Plaisance a une capacité d'accueil de 52 places, dont 40 en internat, 10 en externat et 2 en accueil temporaire. Elle offre aux personnes handicapées accueillies, un domicile au sein d'un lieu de vie, structuré en 4 «appartements» comprenant 10 à 11 chambres.

AMBULANCES**Ambulances Neuilly-Plaisance**

76 avenue du Président Roosevelt

01 43 00 71 00

Ambulances Trans'Médical

13 avenue du Maréchal Foch

01 48 69 39 22

ÉTABLISSEMENTS LES PLUS PROCHEs**Clinique Korian Joncs Marins**

6 rue Jouleau

94170 Le Perreux-sur-Marne

01 48 71 61 40

Accueille le patient dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins continus suite à une hospitalisation dans un établissement de moyen séjour.

Services de kinésithérapie, d'ergothérapie.

Etablissement public de santé mentale de Ville-Evrard

202 Avenue Jean Jaurès

93300 Neuilly-sur-Marne

01 43 09 30 30

<http://www.eps-ville-evrard.fr>

Hôpital privé Armand Brillard

3 avenue Watteau
94130 Nogent-sur-Marne
01 86 86 12 12

Urgences médico-chirurgicales 24 h/ 24 et 7 j/7
01 48 71 50 50

Hôpital privé de Marne-la-Vallée

33 rue Léon Menu
94360 Bry-sur-Marne
01 49 14 80 00

Maison Médicale de Garde

6 rue du Général Leclerc
93370 Montfermeil
01 41 70 80 00

ÉTABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG**Hôpital Avicenne**

125 rue de Stalingrad
Secteur orange
93000 Bobigny
01 48 95 56 79

HÔPITAUX**Groupe Hospitalier Intercommunal
Le Raincy-Montfermeil**

10 rue du Général Leclerc - 93370 Montfermeil
01 41 70 80 00

CHU Henri Mondor de Créteil

51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
01 49 81 21 11

Hôpital André Grégoire

56 boulevard de la Boissière - 93105 Montreuil Cedex
01 49 20 30 40

Hôpital Jean Verdier

Avenue du 14 juillet - 93140 Bondy
01 48 02 66 66

Hôpital Saint Camille

2 rue des Pères Camilliens - 94360 Bry-sur-Marne
01 49 83 10 10

LABORATOIRES**Laboratoire d'analyses médicales****BIO VSM LAB**

26 rue du Général Leclerc
01 43 00 13 19

Laboratoire d'analyses médicales Flammang

22 boulevard Gallieni
01 43 08 11 99

Dr MOUSSALAM**Cabinet d'anatomie et de cytologie /
pathologique**

36 rue Alexandre 1^{er}
01 43 00 18 76

URGENCE MÉDICALE**SAMU**

01 48 32 15 15

Nuits, dimanches et jours fériés 24 h/24 et 7 j/7
**Attention, SOS médecins n'intervient pas sur la
ville de Neuilly-Plaisance**

AUDIOPROTHÉSISTE**M. BESVEL**

Amplifon
29 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 05 15

CHIRURGIENS-DENTISTES**M. BELLITY E., M. BELLITY M., Mme DAVID et
Mme DIB**

34 avenue Georges Clemenceau
01 43 00 38 38

M. COURTHIAL-FILHOL

6 chemin de Meaux
01 43 00 28 11

Mme HALIOUA et Mme QUITARD

101 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 48 94

**Mme EL SHOUBRI, Mme DRAY, Mme GUILLON,
M. HOUBANI, M. NG SING KWONG et M TALAI**

24 boulevard Gallieni
01 86 90 06 60

M. LA

2 rue Edgar Quinet
01 43 08 14 04

M. LEMAIRE

16 avenue du Maréchal Foch
01 43 09 94 84

M. MREJEN

37 avenue Georges Clemenceau
01 43 00 13 74 - 01 43 00 05 30

S.O.S. dentaire :**01 43 37 51 00****7 j / 7 - le soir à partir de 18 h****87 boulevard Port-Royal - Paris 13****Métro : Gobelins****RER Port-Royal****Service de garde des chirurgiens-dentistes****Dimanche et jours fériés uniquement :****01 43 01 00 26****DIÉTÉTICIENNE****Mme BOYER**

25 ter avenue du Maréchal Foch

06 15 59 59 25**ERGOTHÉRAPEUTE****M. DE MATTEO**

Cabinet ERGOINFO - 9 rue Christine

06 85 19 25 45**INFIRMIERS****M. AMABLE****Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray**

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50 - 06 50 02 19 02**Mme CAMILOTTO et Mme MASSICOTE****Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray**

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 18 01**M. CAUDERLIER et Mme MAJSTOROVIC****Groupe de soins Foch**

27 avenue du Maréchal Foch

01 43 00 21 96**Mme DOUCOURÉ**

55 avenue du Maréchal Foch

07 53 87 73 38**Mme CHERFI et Mme MALHOMME**

3 rue des Morands

07 66 30 63 40 (Mme CHERFI)**06 38 23 00 19 (Mme MALHOMME)****M. DIENGA et Mme STEIN**

34 bis avenue du Maréchal Foch

01 43 08 06 32 / 06 19 03 57 19**Dr GANEE et Dr WARAS**

6 chemin de Meaux

01 72 88 42 83**Mme POYRAZ et Mme RAFFRAY****Maison Santé-Sport Uni'med**

76 avenue du Maréchal Foch

07 69 44 17 61 (Mme POYRAZ)**06 19 46 06 72 (Mme RAFFRAY)****KINÉSITHÉRAPEUTES****Mme BOUILLAUD, M. GAI et****Mme THUAU-COHEN****Centre de kinésithérapie**36 rue Alexandre 1^{er}**01 43 00 58 64****M. CROFILS**

3 rue des Morands

01 43 00 12 18**Mme DA CUNHA FARIA, M. RIOU****Maison Sante-Sport Uni'med**

76 avenue du Maréchal Foch

01 43 02 03 41**Mme MOHA**

55 avenue du Maréchal Foch

01 43 09 90 16 / 06 84 01 86 68**M. TETIER**

36 avenue du Maréchal Foch

01 43 00 41 55**MÉDECINS GÉNÉRALISTES****Dr ABOUDOU, Dr POTTIER et Dr TOURÉ****Cabinet médical Clemenceau**

31 avenue Georges Clemenceau

01 41 81 13 01**Dr BOISAUBERT, Dr SANH, Dr SERGENT et****Dr VAN ROMPAY****Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray**

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 09 50**Dr CHHIM, Dr COUSIN, Dr FOUZAI****Maison Santé-Sport Uni'med**

76 avenue du Maréchal Foch

01 43 02 03 41**Dr KORMANN-SERRE et Dr TAHROUR****Groupe de soins Foch**

27 avenue du Maréchal Foch

01 43 08 43 46 (Dr KORMANN-SERRE)**01 73 03 16 62 (Dr TAHROUR)****Dr POULAIN**

45 avenue du Nord

01 43 00 21 91

MÉDECINS SPÉCIALISTES**CENTRE DE RADIOLOGIE FOCH**

19 avenue du Maréchal Foch

01 49 900 200

prendre RDV en ligne sur doctolib ou impf

Dr CORDOVI, Gynécologue-obstétricienne,**Dr LONKA, Gynécologue-obstétricien**

31 avenue Georges Clemenceau

01 43 09 89 09**Dr DELACOURT, Pédiatre**

29 avenue Georges Clemenceau

01 43 09 88 10**Dr DUCLOS, Ophtalmologue**27 avenue du Maréchal Foch - 1^{er} étage**01 43 00 47 70****Dr THOUMIN, Cardiologue,****Phlébologue, angiéologue,****Echo-doppler cardiaque et vasculaire**27 avenue du Maréchal Foch - 1^{er} étage à gauche**01 43 00 74 65****ORTHODONTISTE****Dr THIERRY**

76 avenue du Maréchal Foch

01 49 44 16 40**OSTÉOPATHES****Mme BOUHOUD**

25 ter avenue du Maréchal Foch

06 25 69 50 10**M. CHAUVET, M. ELOISE****Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray**

33 avenue Danielle Casanova

01 43 00 18 01**M. CROFILS**

3 rue des Morands

01 43 00 12 18**Mme DOMINGUEZ****Ostéopathe aquatique****Cabinet médical Carré Foch**

70 avenue du Maréchal Foch

01 41 53 50 48 ou 06 22 40 12 06

REV OPTIQUE

44 avenue du Maréchal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 09 82 82 - www.revoptique.frrevoptique@wanadoo.frOpticiennes
certifiées VERITAS

SPÉCIALITÉS :

verres progressifs ESSILOR

VISAGISTE

OPTOMETRISTE



TIERS PAYANT - MUTUELLES
PAIEMENT jusqu'à 10 fois sans frais

La 2^e PAIRE DE MARQUE
Monture et verres ESSILOR
à - 50%

Mme MONNIER

16 avenue du Maréchal Foch
06 59 09 20 55

Mme ROSSI

21 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 08 42

Mme VENANCIO

36 rue Pierre Brossolette
07 67 69 21 72

Mme VIRETTO

64 chemin des pelouses d'Avron
06 60 61 19 80

PÉDICURES-PODOLOGUES**M. HEUMBER**

34 bis avenue du Maréchal Foch
01 43 00 74 67

Mme JEZO-BREMONT

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray
33 avenue Danielle Casanova
01 43 00 09 50

Mme NOTORIO

Cabinet Médical Carré Foch
70 avenue du Maréchal Foch
01 43 08 00 18

Mme POLITI

37 bis avenue Georges Clemenceau
01 43 00 44 34

PHARMACIENS**Mme LE MOULT**

32 chemin de Meaux
01 43 00 49 59

Mme MAY

Rue des Renouillères
01 43 00 35 34

Mme PAILLAUD

9 rue du Général de Gaulle
01 43 00 10 73

Mme LE BIHAN

32 avenue du Maréchal Foch
01 43 00 10 33

M. TUBIANA

9 boulevard Gallieni (RER)
01 43 08 10 01

PSYCHOLOGUES**Mme BOUGARD**

Cabinet Médical Clemenceau
31 avenue Georges Clemenceau
07 78 24 27 31

Mme MITAINE

21 bis avenue du Maréchal Foch
01 41 54 05 77

Mme SZIVOS

Groupe Médical Pasteur/Francois Lizeray
33 avenue Danielle Casanova
01 43 00 09 50

PSYCHOMOTRICIENNE**Mme PEREZ,**

Psychopraticienne en massage
32 avenue du Nord
06 65 08 08 13

Mme DA SILVA

Cabinet médical Carré Foch
70 avenue du Maréchal Foch
06 58 89 59 32

SAGES-FEMMES**Mme FORTIER**

9 allée des Lys
06 81 44 70 21

Mme LAURENT

Cabinet médical Carré Foch
70 avenue du Maréchal Foch
06 26 49 60 30

SOPHROLOGUES**Mme BETTEL**

21 bis avenue du Maréchal Foch
06 65 08 98 06

Mme SCHNELL

spécialisée en Fleurs de Bach, yoga et méditation
27 bis rue Rémondet Lacroix
06 47 11 42 79

VÉTÉRINAIRE**Dr CHAUVAUX**

21 rue Paul Vaillant Couturier
01 43 00 19 54



NOS PROGRAMMES EN COURS SUR NEUILLY-PLAISANCE



.....
RUE
BOUREAU
GUÉRINIÈRE

..... AVENUE
VICTOR HUGO

Contact : service-client.crd@oranfe.fr

GRUPE
STRANIERI



..... AVENUE FOCH.....

KOEHLER
IMMOBILIER

Agence de Neuilly Plaisance

01 58 02 00 00

neuilly.plaisance@koehlerimmobilier.fr



*Une équipe sérieuse et dynamique
à votre service*



Nos agences

Villemomble Outrebon | Villemomble Epoque | Gagny Centre
Gagny Chenay | Neuilly-Plaisance | Le Raincy